



Rapport annuel 2014

Ensemble, vers un avenir durable

Table des matières

1.	Avant-propos	5
2.	Introduction	6
2.1.	Les mission de la CIDD	7
2.2.	Les grandes évolutions en 2014	7
2.2.1.	L’AIR entre en application	7
2.2.2.	Un plan fédéral de développement durable pour la durée d’une législature	7
2.2.3.	Le SPP DD change de statut et devient l’IFDD	8
2.2.4.	Les marchés publics fédéraux sont régis par une nouvelle circulaire	8
2.2.5.	Les acteurs de la loi DD organisent la conférence « Ensemble vers 2050 »	9
3.	Les activités de la CIDD	10
3.1.	Le secrétariat	11
3.2.	La composition	11
3.3.	Les réunions plénières	11
4.	Les activités des groupes de travail de la CIDD	13
4.1.	EMAS	14
4.2.	Mobilité	15
4.3.	Marchés publics durables	18
4.4.	Evènements Durables	25
4.5.	Alimentation Durable	26
4.6.	Responsabilité Sociétale	27
4.7.	Inégalités de Santé	28
4.8.	Politique Internationale	30
4.9.	Stratégie Fédérale	31

5.	Les activités des cellules de développement durable des services publics fédéraux	33
5.1.	SPF Chancellerie du Premier Ministre	34
5.2.	SPF Budget et Contrôle	38
5.3.	SPF Technologie de l'Information et de la Communication (Fedict)	39
5.4.	SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement	40
5.5.	SPF Intérieur	41
5.6.	SPF Finances	42
5.7.	SPF Emploi, Travail et Concertation sociale	46
5.8.	SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement	48
5.9.	SPF Justice	51
5.10.	SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie	60
5.11.	SPP Intégration sociale	62
5.12.	SPP Politique Scientifique	64
5.13.	Ministère de la Défense	70
5.14.	SPF Mobilité et Transports	71
5.15.	SPF P&O	73
5.16.	SPF Sécurité sociale	73
6.	Abréviations	74
7.	Annexes	77

The background is a solid blue color. Overlaid on this are several thin, white, curved lines that sweep across the page from the bottom left towards the top right, creating a sense of motion and depth.

1

Avant-propos

C'est la première fois que l'occasion m'est offerte de présenter le bilan de l'année écoulée en tant que Président de la Commission Interdépartementale pour le Développement Durable (CIDD). J'ai pris la succession de Sophie Sokolowski en novembre 2014, lorsqu'elle a rejoint le cabinet de la nouvelle ministre du Développement durable et que je suis devenu Directeur a.i de l'Institut Fédéral pour le Développement Durable (IFDD). J'en profite d'ailleurs pour remercier Sophie pour toutes ces années qu'elle a passées au sein de notre administration ainsi qu'à la présidence de la CIDD.

Jeter un regard sur l'année 2014, c'est d'abord constater que le paysage des acteurs de la politique fédérale en matière de développement durable s'est modifié. En février, le SPP Développement Durable est devenu un service auprès du SPF Chancellerie du Premier ministre. Il a du même coup changé de nom pour devenir l'Institut Fédéral pour le Développement Durable (IFDD). Sa vocation, ses missions, ses projets sont néanmoins restés identiques.

Du changement, il y en a eu aussi dans le processus d'élaboration du plan fédéral de développement durable (PFDD). Désormais, les objectifs de la « Vision à Long Terme » en matière de développement durable chapeautent les actions fixées dans le PFDD. Quant au cycle du PFDD, il est lié à celui de la législature. Le gouvernement fédéral est donc tenu de l'adopter dans les 12 mois qui suivent son installation.

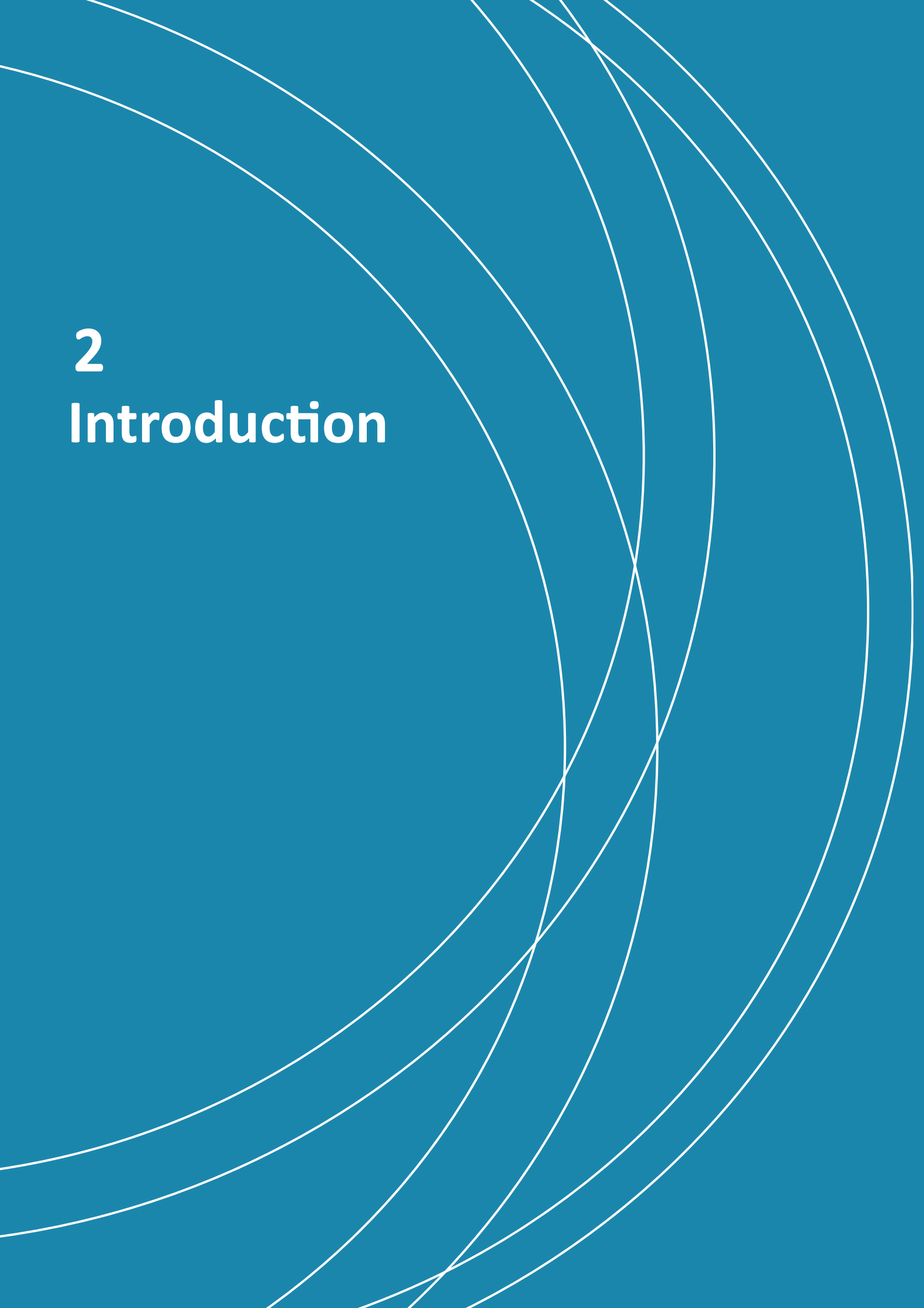
Au sein de la CIDD, neuf groupes de travail ont œuvré d'arrache-pied à faire de 2014 une année de grandes avancées :

- Le Groupe de Travail « Marchés publics durables » a contribué à l'élaboration d'une circulaire particulièrement innovante imposant l'intégration de critères de développement durable dans les marchés publics de toutes les autorités fédérales ;
- Le Groupe de Travail « Stratégie fédérale » a concentré ses efforts sur la rédaction de l'avant-projet de Plan Fédéral de Développement durable (PFDD) ;
- Le Groupe de Travail « Responsabilité sociétale » a porté sur les fonds baptismaux le projet de Plan d'action national « Entreprises et Droits de l'Homme » ;
- Le Groupe de Travail « Inégalités de Santé » a poursuivi l'analyse d'actions qui constitueront dès 2015 le programme national visant à diminuer de moitié d'ici 2050 les inégalités existantes en matière de santé ;
- Le Groupe de Travail « EMAS » a continué à soutenir les démarches entreprises par les services publics fédéraux dans le cadre de leur système de management environnemental ;
- Le Groupe de Travail « Evènement durable » a mis au point une méthodologie et des outils pour favoriser l'organisation responsable des évènements ;
- Le Groupe de Travail « Mobilité durable » a rédigé un « Vade-Mecum de la mobilité durable à l'usage des administrations fédérales » ;
- Le Groupe de Travail « Alimentation durable » a réuni des gestionnaires de restaurants fédéraux et membres du personnel de cuisine autour de formations ciblées ;
- Le Groupe de Travail « Politique internationale » s'est investi dans le suivi des processus initiés à l'échelon européen et mondial en vue de fixer les objectifs post-2015 de communauté internationale en matière de développement durable.

Je vous laisse découvrir la richesse du chemin parcouru au sein de la CIDD et vous souhaite une bonne lecture de ce rapport annuel.

Dieter Vander Beke,
Président de la CIDD



The background is a solid blue color. Overlaid on this are several thin, white, curved lines that sweep across the page from the bottom left towards the top right, creating a sense of motion and depth. These lines are of varying radii and intersect to form a series of overlapping, lens-like shapes.

2

Introduction

L'objectif du présent rapport annuel est de vous présenter les travaux de la CIDD en 2014. Dans cette introduction, nous vous livrons un aperçu des missions de la CIDD et des principales évolutions qui ont marqué l'année.

2.1. Les missions de la CIDD

La CIDD est chargée de préparer et de coordonner le suivi des actions des services publics fédéraux en matière de développement durable.

Elle a également pour mission légale :

- De suggérer des pistes à l'Institut Fédéral pour le Développement durable (IFDD) et des thèmes au Bureau fédéral du plan dans leurs missions visées par la loi du 5 mai 1997 et de veiller à leur bon déroulement;
- De coordonner le rapport des membres, qu'ils sont tenus de rédiger 18 mois avant la fin du Plan fédéral de Développement durable (PFDD) en cours;
- De préparer l'avant-projet de PFDD et le projet de PFDD;
- De formuler une proposition concernant les modalités de consultation de la population sur l'avant-projet de PFDD.

(Loi du 5 mai 1997 relative à la coordination de la politique fédérale de développement durable, modifiée par la loi du 30 juillet 2010 et par la loi du 15 janvier 2014).

Depuis 2010, la CIDD a contribué à la préparation de la « Vision stratégique fédérale à Long Terme en matière de développement durable », qui comprend les objectifs à long terme poursuivis par le gouvernement fédéral dans les politiques qu'il mène. Cette Vision à Long Terme (VLT), adoptée en 2013 par le gouvernement, chapeaute désormais le cycle de plans et rapports de développement durable. Elle sert de cadre de référence aux activités de la CIDD, de l'Institut Fédéral pour le Développement durable (IFDD) et du Bureau fédéral du plan. Elle fixe également un ensemble d'indicateurs permettant de rendre compte de l'atteinte de ces objectifs. La VLT vise notamment à répondre aux engagements souscrits par la Belgique aux niveaux international et européen.

2.2. Les grandes évolutions 2014

2.2.1. L'AIR entre en application

La loi du 15 décembre 2013, portant des dispositions diverses concernant la simplification administrative et l'arrêté royal du 21 décembre 2013 ont instauré la nouvelle Analyse d'Impact de la Réglementation (AIR). Celle-ci est entrée en application au 1^{er} janvier 2014. L'AIR est une évaluation préalable des conséquences potentielles des projets de réglementations, de façon intégrée dans les domaines économique, social, environnemental et sur l'autorité publique. Elle doit pouvoir susciter une réflexion transversale pour améliorer la qualité et la cohérence des politiques.

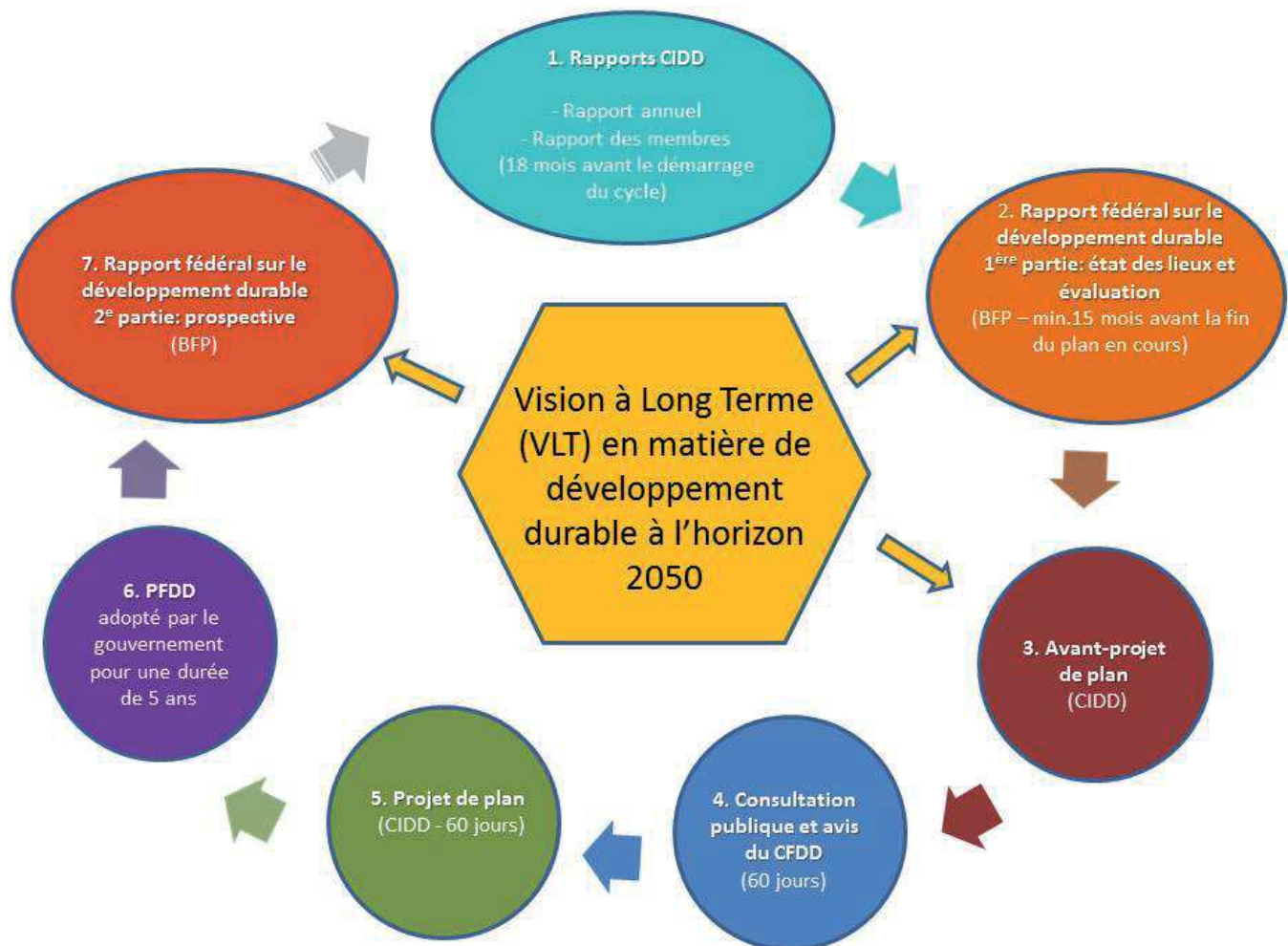
(Annexe 1 : la Loi du 15 décembre 2013, titre 2 du chapitre 2, portant des dispositions diverses concernant la simplification administrative – Annexe 2 : l'Arrêté royal portant exécution du titre 2, chapitre 2 de la loi du 15 décembre 2013 portant des dispositions diverses concernant la simplification administrative).

2.2.2. Un plan fédéral de développement durable pour la durée d'une législature

La stratégie fédérale de développement durable a à nouveau été modifiée en 2014. Il s'agit de mieux faire concorder le cycle stratégique des plans fédéraux de développement durable avec le déroulement de la législature. Elle apporte essentiellement trois nouveautés :

- *Tout nouveau PFDD est arrêté dans les douze mois après l'installation du gouvernement ;*
- *Tout nouveau PFDD est conçu pour une durée de 5 ans, c'est-à-dire la durée d'une législature ;*
- *Chaque ministre et secrétaire d'Etat du gouvernement rédige dans sa note de politique générale annuelle un chapitre consacré à l'incidence économique, sociale et écologique des différentes mesures et réalisations projetées qui sont liées au plan fédéral.*

(Annexe 3 : la Loi du 15 janvier 2014 modifiant les chapitres I et II de la loi du 5 mai 1997 relative à la coordination de la politique fédérale de développement durable).



La rédaction du Plan fédéral de développement durable s'effectue en plusieurs étapes: (voir graphique ci-dessus).

La CIDD est également responsable de coordonner le rapportage des membres de la CIDD sur la mise en œuvre des actions et des mesures contenues dans ce Plan. Ce rapport est rédigé 18 mois avant la fin du cycle politique et il est utilisé par la Taskforce développement durable du Bureau fédéral du plan pour rédiger le Rapport fédéral sur le développement durable, qui comporte notamment une évaluation de la politique qui a été menée.

2.2.3. Le SPP DD change de statut et devient l'IFDD

Le Service Public fédéral de Programmation Développement durable (SPP DD) avait été créé en 2002 afin de préparer et coordonner l'exécution de la politique fédérale en matière de développement durable.

Cependant, les services fédéraux de programmation n'ont qu'un caractère temporaire. Leur existence doit être confirmée au début de chaque législature. Le gouvernement a estimé qu'un choix définitif s'imposait

pour l'ancrage institutionnel de la politique fédérale de développement durable et de la Vision à Long Terme (VLT). C'est la raison pour laquelle il a décidé de créer l'Institut fédéral pour le développement durable, en lieu et place du SPP DD. Il l'a institué auprès du Service public fédéral Chancellerie du Premier Ministre, par analogie avec l'Agence pour la Simplification Administrative, afin d'offrir une plus grande garantie sur le plan de la stabilité et de la continuité.

(Annexe 4 : l'Arrêté royal du 21 février 2014 portant création de l'Institut Fédéral pour le Développement Durable auprès du Service public fédéral Chancellerie du Premier Ministre).

2.2.4. Les marchés publics fédéraux sont régis par une nouvelle circulaire

La circulaire du 16 mai 2014 est entrée en application le jour de sa promulgation. Elle vise à :

- Mettre en place une politique d'achats publics durables au niveau fédéral ;
- Promouvoir l'intégration de clauses sociales ;

- Favoriser l'accès des petites et moyennes entreprises (PME) aux marchés publics passés par les autorités fédérales.

Son champ d'application est particulièrement vaste puisqu'il concerne :

- Tous les services publics fédéraux (SPF, SPP et Ministère de la Défense) ;
- Les services administratifs dotés d'une autonomie de gestion (par exemple Fedorest, Selor, Fonds Monétaire, IRM, BRB, etc.) ;
- Les organismes administratifs publics (par exemple Afsca, IGN, AFCN, parastataux de la Sécurité sociale, etc.) ;
- Les entreprises d'Etat (SNCB Holding, SNCB, Infrabel, bPost) ;
- Son application recommandée aux secteurs de l'eau, de l'énergie, des transports et des services postaux.

Elle contient des dispositions imposant de :

- Procéder à une analyse des besoins et à une prospection des marchés ;
- Inclure des considérations environnementales, sociales et économiques dans les cahiers de charge ;
- Motiver, dans certains cas, pourquoi des considérations de développement durable ont bien été prises en compte ou non ;
- Effectuer un rapportage qualitatif et quantitatif sur les marchés passés par les autorités adjudicatrices fédérales.

(Annexe 5 : la Circulaire du 16 mai 2014 relative à l'intégration du développement durable, en ce compris les clauses sociales et les mesures favorisant les petites et moyennes entreprises, dans le cadre de marchés publics passés par les autorités adjudicatrices fédérales).

2.2.5. Les acteurs de la loi DD organisent la conférence « Ensemble vers 2050 »

Une conférence sur le thème des partenariats pour un développement durable a été organisée

conjointement par les quatre institutions fédérales appelées « acteurs » de la loi sur le développement durable : la Commission interdépartementale pour le Développement durable (CIDD), le Conseil fédéral pour le Développement durable (CFDD), l'Institut fédéral pour le Développement durable (IFDD) et la Task Force Développement durable du Bureau fédéral du Plan (TFSD du BfP). Cette journée, qui s'est déroulée le 10 juin 2014, avait pour fil conducteur la Vision à Long Terme (VLT) en matière de Développement durable adopté en mai 2013 par le gouvernement fédéral. L'objectif était d'analyser la nature de tels partenariats et leur contribution à la transition vers un développement durable.

Qu'est-ce qu'un partenariat ? Quels rôles y jouent les autorités publiques et la société civile ? Comment peuvent-elles traduire le développement durable à l'horizon 2050 ? Autant de questions clés qui ont été abordées lors de cette conférence baptisée « Ensemble vers 2050 ». Des cas concrets de partenariats contribuant à la réalisation des objectifs de changement des modes de consommation et de production ont été présentés. La matinée a travaillé sur leurs conditions de fonctionnement et leur concrétisation. L'après-midi a montré la place des partenariats avec la société civile dans la gouvernance pour un développement durable.

(Annexe 6 : le programme de la conférence « Ensemble vers 2050 »).



3 **Les activités de la CIDD**

Ce chapitre a pour objet de vous présenter les activités du secrétariat, la composition du bureau et les thématiques abordées en réunions plénières durant l'année 2014.

3.1. Le secrétariat

Le secrétariat de la CIDD et de ses groupes de travail est assuré par l'Institut Fédéral pour le Développement durable (IFDD).

Durant toute l'année 2014, en tant que secrétaire de la CIDD, Cédric Van de Walle a assuré le secrétariat des réunions du bureau et de la plénière de la CIDD. Le secrétariat des groupes de travail de la CIDD est quant à lui assuré par différents membres de l'IFDD.

Chaque année, le secrétariat de la CIDD rédige le rapport d'activités de la CIDD.

3.2. La composition

La CIDD est composée de représentants de tous les services publics fédéraux et du Ministère de la Défense. Les Régions et les Communautés sont également invitées à désigner un membre. Le Bureau fédéral du Plan est représenté par un observateur. L'Institut Fédéral pour le Développement durable (IFDD) en assure la présidence.

En début de chaque année civile, la CIDD doit constituer son Bureau. Lors de la séance plénière du 31 mars, la CIDD a désigné Madame Marielle Smeets et Monsieur Peter Vanderstuyf comme vice-présidents.

En novembre 2014, Dieter Vander Beke est devenu le Directeur a.i. de l'IFDD, suite au départ de Sophie Sokolowski pour le cabinet de la ministre du Développement durable. Il est donc pris également la présidence de la CIDD.

3.3. Les réunions plénières

En 2014, les membres de la CIDD se sont réunis en plénière à cinq reprises : les 18 février, 31 mars, 24 juin, 16 septembre et 17 novembre.

Les réunions plénières ont abordé de façon récurrente le suivi des activités des groupes de travail et l'évolution des instruments de la loi de coordination de la politique fédérale de développement durable.

A plusieurs reprises, les membres ont été tenus informés des discussions relatives à l'intégration du

SPP DD dans le SPF Chancellerie du Premier ministre et de la préparation de l'avant-projet de 3^e Plan Fédéral de Développement durable.

Les membres de la CIDD ont découvert, en mars, le nouveau site web, son ergonomie, son contenu, ses fonctionnalités présentes et à venir, ses développements potentiels. Plusieurs appels à y collaborer ont été formulés durant l'année afin de contribuer à son alimentation et à son enrichissement.

En mars également, le président du GT Responsabilité sociétale a présenté les travaux en cours concernant la mise à jour du Plan d'action responsabilité sociétale et le projet de plan d'action Entreprises et Droits de l'Homme. Il a rappelé le mandat confié par Coormulti à la CIDD et les principales échéances : consultation dès avril, analyse jusqu'en septembre, synthèse en octobre et consultation à nouveau dès décembre sur les projets de plan.

En juin, le Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale a présenté aux membres de la CIDD son rapport annuel. Les discussions qui ont suivi ont évoqué les possibilités de coopération à venir, notamment concernant les activités du GT inégalités de santé. D'autres pistes de coopérations nécessaires entre services publics fédéraux (en vue du Plan fédéral par ex.) ont par ailleurs été abordés, comme l'harmonisation des « critères » ou approches entre l'INAMI et l'aide aux personnes porteuses d'un handicap par ex ; mais aussi le rôle des communes et CPAS et le lien entre les politiques et les évolutions sociétales.

Le président du GT Marchés publics durables a présenté la nouvelle circulaire du 16 mai 2014 relative à l'intégration du développement durable dans les marchés passés par les autorités fédérales. La discussion qui a suivi a abordé les éléments suivants :

- Le système de rapportage qui concerne directement les cellules de développement durable est d'application pour les marchés au-delà des 85.000€ ;
- Des démarches d'information, formation seront organisées à l'attention des coordinateurs des cellules, du réseau EMAS, mais aussi des Inspecteurs des Finances.

En septembre, le secrétaire de la Commission pour la réforme des pensions, Koen Vleminckx a présenté le contenu de ce projet de réforme, qui est le résultat du

travail de douze experts indépendants. Le Directeur du CFDD a pour sa part présenté deux avis rendu par le CFDD : l'avis pour une politique gouvernementale axée sur le DD et l'avis sur la transition vers une société bas carbone.

En novembre, la Task Force Développement Durable du Bureau fédéral du Plan a présenté le bilan 2014 des indicateurs de développement durable publié en juin 2014. La présentation a également abordé des éléments du prochain Rapport fédéral sur le développement à paraître début 2015.

The background is a solid blue color. Overlaid on this are several thin, white, curved lines that sweep across the page from the top left towards the bottom right, creating a sense of movement and depth.

4

Les activités des Groupes de travail

4.1. EMAS

4.1.1. Mandat

Le groupe de travail EMAS de la CIDD offre un soutien aux coordinateurs environnementaux des institutions fédérales chargées de l'introduction et de la gestion d'un système de gestion environnementale (EMAS). Le système EMAS (Emas signifie Eco-Management and Audit Scheme) a été introduit en 2005 auprès des autorités fédérales. Le programme RSEtat ! prévoit que d'ici la fin 2014, la moitié des bâtiments publics fédéraux dans lesquels travaillent plus de 100 personnes disposeront d'un enregistrement EMAS.

4.1.2. Missions

- Soutenir les coordinateurs environnementaux au sein des institutions fédérales dans le cadre de l'introduction et de la gestion du système de gestion environnementale ;
- Être un point de rencontre pour l'information, la formation, les rencontres, les échanges et la collaboration entre les participants ;

4.1.3. Activités en 2014

Rapport d'activités CIDD 2014		Intervenants
Janvier	Établissement du planning des audits croisés pour 2014	IFDD
	Aperçu des activités du GT EMAS 2013 et appel à suggestions 2014	IFDD
	L'IFDD informe le réseau EMAS sur la nouvelle obligation relative à la gestion des déchets non ménagers dans la Région de Bruxelles-Capitale (par e-mail)	IFDD
Mars	Envoi de l'enquête de benchmarking sur la participation au réseau EMAS	IFDD
	Mise à jour du registre légal	IFDD
	Réunion EMAS : Thèmes : 1. Explications sur la partie « Stationnement » de COBRACE 2. Discussion sur l'exécution de la conformité légale dans le cadre d'EMAS	IBGE : P. Genon, A. Pelckmans et F. D'Angelo IFDD

- Identifier les besoins et créer des instruments qui sont partagés par les coordinateurs EMAS ;
- Identifier les obstacles qui ont un rapport avec l'introduction d'un système de gestion environnementale au sein des services publics fédéraux ;
- Établir des statistiques des résultats, plus précisément sur le plan des indicateurs EMAS ;
- Coordonner les rapports destinés au Conseil des Ministres.

Avril	Demande au réseau EMAS de remettre une liste de questions concernant les audits internes (préparation de la prochaine réunion EMAS CIDD)	IFDD
	Réunion EMAS : Thème : Un échange de bonnes pratiques et d'expériences acquises relatives aux audits internes	IFDD
Mai	4 jours de formation EMAS en néerlandais pour l'IFA	IFDD
Juin	Réunion EMAS : Thème : Résultats de l'enquête sur la participation	IFDD
Juillet	Mise à jour du registre légal	IFDD
Septembre	Réunion EMAS : Thème : Explications sur une circulaire relative à l'intégration du développement durable, des clauses sociales et des mesures favorisant les petites et moyennes entreprises dans le cadre des marchés publics	IFDD : J. Versteven
	Mise à jour du registre légal	IFDD
	Publication du registre légal sur le site internet de la CIDD	IFDD
Décembre	Mise à jour du registre légal	IFDD

4.1.4. Perspectives 2015

- Explications pour soutenir la procédure 'Être prêt et réagir à des situations d'urgence'
- Enquête sur l'importance et les points faibles du système de gestion environnementale au sein des institutions fédérales
- Autres thèmes à définir avec le groupe de travail

2012, un groupe de travail « Mobilité durable ».

4.2.2. Missions

Le Programme RSÉtat prévoit que :

« 1) L'Etat fédéral encourage la mobilité durable de ses employés. A cette fin, chaque Service public fédéral établit **un plan de mobilité durable**, qui est intégré dans les plans de management ou les futurs contrats de gestion. Il s'agit d'un Plan de mobilité **complémentaire aux obligations légales existantes, tels que :**

- Plan de déplacements des entreprises + son volet Plan Pics de pollution (obligations imposées par la Région de Bruxelles- Capitale) ;
- Diagnostic fédéral tri-annuel sur les déplacements Domicile-Travail (Loi programme du 8 avril 2003) »

4.2. Mobilité durable

4.2.1. Mandat

Le programme RSÉtat ! a été approuvé par le Conseil des ministres du 20 juillet 2012. Le deuxième axe de ce programme entend encourager une mobilité durable au sein des services publics fédéraux. Afin de répondre aux objectifs de cet axe, la CIDD a créé, le 6 novembre

« 2) La flotte de l'Etat fédéral sera identifiée. Les autorités fédérales visent une réduction ambitieuse des émissions de CO2 pour leur flotte d'ici 2020 ». Cela sous-tend la modification de la circulaire 307quinquies relative à la gestion et à l'acquisition de voitures de service avec des normes plus strictes auxquelles les véhicules neufs doivent satisfaire et avec un rapport obligatoire sur les voitures neuves, les autres véhicules (en circulation et enregistrés), les kilomètres parcourus et la consommation de carburant.

« 3) L'Etat fédéral établit des règles pour le mode de transports des voyages à l'étranger en tenant compte du temps et limite la taille des délégations voyageant à l'étranger. Les émissions de CO2 des missions fédérales seront compensées ». Cela sous-tend l'identification de projets socialement responsables pour compenser les émissions de CO2 lors de missions de fonctionnaires fédéraux.

« 4) La circulaire 307quinquies pour l'achat de véhicules neufs sera actualisée. Dans ce cadre, l'achat des véhicules électriques et hybrides sera examiné. »

« 5) Le covoiturage présente des potentialités susceptibles d'apporter un plus dans la réalisation des déplacements domicile-lieu de travail. Le développement et la mise à disposition d'un outil du genre Interface 2.0 au niveau fédéral aidera à faciliter des inscriptions en ligne et permettra de mettre en contact les candidats covoitureurs des différents services fédéraux. A savoir, les lieux de travail (bâtiments de service) pour certaines administrations étant géographiquement contigus, cet outil offrira l'opportunité de s'adresser à un grand nombre d'utilisateurs. »

Cela sous-tend de développer un outil qui mettra en relation les bases des données covoiturage propres aux administrations fédérales afin d'élargir le cercle des utilisateurs et augmenter la probabilité d'assurer les déplacements aller-retour par covoiturage. Parallèlement, il sera question de travailler pour l'élaboration d'une base légale du système afin de l'étendre au-delà des administrations fédérales. Celles-ci serviront alors d'exemples au développement du covoiturage.

« 6) Mettre en valeur les Initiatives propres aux SPF et SPP, selon les possibilités et besoins, sur base de la « fonction d'exemple » des autorités publiques :

- Centralisation des activités dans un nombre limité de sites afin d'éviter les navettes inutiles; télétravail ; bureaux satellites ; les « nouveaux

modes de travail » ; téléconférence ;

- Restriction des conditions d'utilisation d'une voiture de service ;
- Simplification de l'obtention de tickets gratuits pour les transports en commun (bulk tickets) pour les déplacements de service ;
- Instauration de conditions pour l'utilisation des emplacements de parking de voitures pour les fonctionnaires et pour les visiteurs ;
- Diminution du besoin de se déplacer pour les stakeholders et les citoyens par l'e-government ;
- Regroupement des commandes afin de réduire le nombre de livraisons et partant le transport par les fournisseurs ;
- Organisation de cours d'écoconduite (ecodriving) pour les fonctionnaires (chauffeurs professionnels ou sur les routes de par leur fonction) ;
- Admission des voitures au LPG dans les parkings des bâtiments hébergeant les administrations fédérales ;
- Sensibilisation à l'utilisation du vélo dans les déplacements « domicile-travail » : souscription à un contrat d'employeur auprès de Biketowork ;
- Aménagement de parkings vélos tant pour les fonctionnaires que pour les visiteurs (sauf en cas de proximité de parking « Points vélo » auprès d'une gare SNCB, p.e.) ;
- Incitation à l'utilisation des vélos de service : Cours « Comment circuler en vélo dans le trafic urbain » auprès d'une association spécialisée comme ProVélo p.e.+ distribution de Plan d'itinéraires cyclables ;
- Information sur la location de vélos auprès des Points Vélo et auprès de ProVélo ; sur les abonnements Villo et Bluebike (utile pour déplacements de service comme pour événement de teambuilding) ;
- Offre de kits de sécurité aux fonctionnaires (casque, feux amovibles, gilets fluo, slap wrap fluo) ;

- *Amélioration de l'info sur l'accessibilité en mettant des liens sur l'intranet vers les sites internet des sociétés de transport en commun ;*
- *Amélioration de l'info sur l'accessibilité en précisant les accès pour personnes handicapées et personnes à mobilité réduite (PMR) ;*
- *Introduction des horaires flottants maximisés dans le secteur public sur base de son rôle d'exemple: l'application au niveau macro-économique du principe « Green Match » avec les sociétés de transport en commun diminue le besoin de matériel roulant. De plus, les pointes de trafic motorisé étant étalées, la congestion routière sera moindre ; »*

4.2.3. Activités en 2014

Le GT Mobilité durable s'est réuni les 11 février, 15 septembre et 18 décembre 2014.

La Présidente du GT, Madame Lieve Vermoere, Coordinatrice de la Cellule DD du SPF Mobilité et Transports, a pris sa retraite au 1^{er} mars 2014. A cette date, Madame Cindy Dequesne a pris la relève à la fois comme Coordinatrice de la Cellule DD et comme Présidente du GT. Cependant, en raison de son congé de maternité, Cindy Dequesne n'a pas assisté aux réunions programmées en 2014. C'est son suppléant, Monsieur Mundon Izay Noti qui s'est chargé d'assurer la présidence ad interim.

Le GT Mobilité durable a poursuivi les objectifs établis dans le cadre de son mandat en réalisant les principales activités ci-après:

A. Encourager la mobilité durable des fonctionnaires fédéraux dans leurs déplacements domicile-lieu de travail

En matière de covoiturage, le GT Mobilité durable a suivi, jusqu'en octobre 2014, le contrat d'un an qui liait l'IFDD à l'asbl Taxistop, permettant ainsi l'accès des fonctionnaires fédéraux à la plateforme Carpoolplaza.be via leur administration. L'évaluation du projet, à l'issue de l'enquête menée auprès des institutions participantes (six services publics fédéraux et deux institutions publiques de sécurité sociale), a mis en évidence l'absence d'intérêt des fonctionnaires fédéraux pour ce type de mobilité. Ce manque d'intérêt se justifie par plusieurs facteurs, notamment la situation géographique des SPF à Bruxelles, qui leur assure une très

bonne desserte en matière de transports en commun. L'IFDD a donc décidé de ne pas reconduire le projet dont l'abonnement à la plate-forme www.carpoolplaza.be a pris fin début novembre 2014.

Parallèlement, une collaboration avec la plateforme Bike2Work a été lancée en mars 2014 afin de sensibiliser les fonctionnaires fédéraux à l'usage du vélo dans leurs déplacements domicile-lieu de travail. Trois institutions participent à ce projet-pilote (un SPP et deux SPF) par le biais d'un contrat d'un an qui lie l'IFDD à l'asbl Fietsersbond.

B. Identifier la flotte de l'Etat fédéral

Pour que les SPF et SPP puissent répondre aux obligations de la circulaire 307quinquies en matière de rapportage sur le parc automobile fédéral, le GT « Mobilité Durable » a élaboré et approuvé un modèle de collecte de données au cours de l'année 2013. La collecte et l'analyse des données ont été réalisées par l'IFDD au cours de l'année suivante. Fin 2014, le GT Mobilité durable a pris connaissance du rapport relatif au cadastre de la flotte de l'autorité fédérale. Les données quantitatives portent sur six catégories de véhicules (voitures, camionnettes, camions, minibus, motos et autres véhicules) et différentes spécifications sont prises en compte : les marques de véhicules, la technologie et/ou les types de carburants, les Euro-normes et les Eco-scores, la consommation en carburant et l'ancienneté du parc.

C. Soutenir les administrations fédérales dans la mise en place d'une politique de mobilité durable

Au cours du dernier trimestre 2014, le GT Mobilité durable a concentré ses travaux sur la rédaction d'un « Vade-Mecum de la mobilité durable à l'usage des administrations fédérales ». Ce document, dont la publication est programmée pour mars 2015, traite :

- Des impulsions politiques pour promouvoir la mobilité durable en Belgique ;
- Des objectifs de mobilité poursuivis par les différents niveaux de pouvoir ;
- Des obligations des administrations dans la mise en place d'une politique de mobilité durable fédérale ;
- Des bonnes pratiques en usage au sein des administrations dans leur rôle d'exemples.

Au chapitre « Statistiques », les résultats de la participation des services publics fédéraux au diagnostic triennal des déplacements entre le domicile et le lieu de travail donne une photographie de la mobilité des fonctionnaires.

4.2.4. Perspectives 2015

En 2015, les membres de la CIDD plénière devront se prononcer sur le renouvellement du mandat du GT « Mobilité durable » afin de poursuivre le travail entamé et/ou de définir un nouveau plan d'actions. En attendant cette décision, le GT se concentrera sur :

- Evaluer le projet-pilote BiketoWork : la participation des fonctionnaires fédéraux travaillant au sein des trois administrations fédérales engagées dans ce projet-pilote, via la plateforme www.biketowork.be, sera examinée en février 2015. Le GT prendra connaissance de cette évaluation et sera éventuellement amené à formuler des propositions en fonction des résultats ;
- Identifier la flotte fédérale : l'analyse des données récoltées offre une vue d'ensemble, bien qu'incomplète du parc automobile fédéral. Le GT souhaite proposer des pistes d'amélioration qualitative et de régulation quantitative des véhicules appartenant aux services publics fédéraux ;
- Publier le Vade-Mecum de la mobilité durable à l'usage des administrations fédérales : le GT envisage d'actualiser annuellement les informations de cette brochure, pour en faire un outil de référence en matière de politique fédérale de mobilité durable sensibilisant sur le rôle d'exemples des administrations ;
- Communiquer sur la problématique des parkings en Région Bruxelloise (COBRACE) afin de préparer la transition des services touchés par la nouvelle réglementation ; Collaborer avec Fedcom pour affiner les données sur le coût des déplacements des agents fédéraux et plus généralement sur le coût global de la mobilité au sein des administrations.

4.3. Marchés Publics Durables

4.3.1. Mandat

Le mandat du Groupe de Travail Marchés publics durables CIDD-CCPIE est décrit dans la circulaire du 16 mai 2014, *Intégration du développement durable, en ce compris les clauses sociales et les mesures favorisant les petites et moyennes entreprises, dans le cadre de marchés publics passés par les autorités adjudicatrices fédérales*, parue au Moniteur belge du 21 mai 2014.

4.3.2. Missions

Dans la circulaire susmentionnée, au chapitre 5, section 3, la CIDD est « *chargée de développer des stratégies en matière de marchés publics durables* ». La circulaire signale en outre la nécessité d'organiser une concertation interdépartementale dans le cadre de l'organe de concertation des acheteurs fédéraux. « *Il s'agit d'un organe de concertation au sein duquel les bonnes pratiques sont échangées, en ce compris celles qui ont trait à la problématique du développement durable.* »

Le chapitre 5, section 5, renvoie à l'évaluation et au suivi de l'application de la circulaire : « *Chaque service public fédéral ou de programmation, ou le Ministère de la Défense remet le 31 janvier de chaque année, un rapport destiné à la Commission interdépartementale pour le développement durable par le biais de sa cellule de Développement durable. Celui-ci vise à mettre en exergue les efforts réalisés en matière de développement durable et d'intégration des clauses sociales dans le cadre des marchés publics en préparation ou passés au cours de l'année écoulée. [...] La Commission interdépartementale remet en outre un avis sur le respect de cette circulaire et ce, sur la base des informations collectées par les différentes cellules de développement durable et des recommandations pratiques formulées par celles-ci quant à l'utilisation des clauses sociales. Afin d'obtenir de plus amples informations sur ce dernier point, la Commission consultera les organismes publics de placements ou apparentés et le Conseil Supérieur National des Personnes Handicapées.* »

4.3.3. Activités en 2014

Les réunions du GT ont eu lieu les 23 janvier (15 participants), 3 avril (11 participants), le 26 juin (15 participants) et 2 décembre (17 participants). Les points mentionnés ci-dessous ont été examinés avec les membres du groupe de travail :

[A. La collaboration internationale](#)

[A.1. Développement de la norme ISO 20400 relative aux achats durables](#)

L'Organisation internationale de normalisation (ISO) a commencé en 2013 les travaux concernant la norme ISO 20400 relative aux achats durables. Les instituts de normalisation AFNOR (France) et ANBT (Brésil) avaient introduit une proposition à ce sujet.

Depuis le Bureau belge de Normalisation (NBN), une commission miroir a été créée avec pour but de suivre le développement de cette norme. La première réunion plénière concernant le développement de cette norme a eu lieu les 22 et 23 septembre 2013 à Paris. En 2014, on a surtout traité des commentaires. Un premier projet de texte de la norme serait disponible à partir de juin 2015. La norme proprement dite est prévue pour 2016.

[A.2. Conférence Ecoprocure de l'ICLEI](#)

Entre le 24 et le 26 septembre 2014, la ville de Gand a organisé la conférence Ecoprocure triennale en collaboration avec l'ICLEI – un réseau de 1 200 administrations locales en vue de l'implémentation du développement durable local. Cet événement est un forum international pour les acheteurs publics, les fournisseurs, les responsables stratégiques et politiques visant à promouvoir des marchés publics innovants, socialement responsables et respectueux de l'environnement au niveau mondial.

Le GT Marchés publics durables a soutenu cette initiative en :

- Prévoyant un sponsoring provenant des Services flamands pour la Politique générale du Gouvernement (DAR) et de l'Institut fédéral pour le Développement durable (IFDD) ;
- Communiquant l'initiative aux acheteurs belges ;
- Collaborant aux préparatifs ;
- Fournissant une expertise sur le plan du contenu, en particulier en ce qui concerne le projet pilote des critères sociaux.

Suite à cela, la ville de Gand a organisé le vendredi 26 septembre 2014 l'événement « Meet the Buyer ». Il offrait aux acheteurs publics et aux fournisseurs de

produits et services durables et innovants la possibilité de nouer des contacts.

[B. La collaboration européenne](#)

[B.1. La Concertation européenne](#)

La concertation européenne dans le cadre des marchés publics durables se concentre essentiellement autour du groupe d'experts G11 et de l'Advisory Group de la Commission européenne, DG Environnement.

Le groupe G11 est composé d'experts en politique des 11 pays européens affichant les meilleures performances dans le domaine des marchés publics durables, dont la Belgique. Les représentants échangent des informations sur les instruments disponibles et la politique dans les différents États membres. Des réunions ont eu lieu les 24-25 mars 2014 à Berne et les 22-23 septembre 2014 à Gand.

La Direction générale Environnement de la Commission européenne réunit tous les 6 mois des représentants de tous les États membres dans l'Advisory Group pour collaborer à sa politique relative aux achats verts. La concertation se focalise sur les échanges relatifs à la politique entre les différents États membres, les commentaires sur le travail d'étude relatif à l'inventaire des initiatives de monitoring internationales et européennes, la fixation d'une méthode d'évaluation pour le développement de critères écologiques pour les groupes de produits et les services prioritaires, les développements de la politique et de la réglementation au sujet de différentes directives et la transposition de la nouvelle directive relative aux marchés publics. Ces concertations ont eu lieu les 25 et 26 mars 2014 à Berne et les 24 et 25 septembre 2014 à Gand. Des représentants belges du niveau fédéral (IFDD), de la Région flamande (DAR et LNE) et du niveau wallon (SPW) étaient systématiquement présents.

[B.2. Les travaux autour de la directive 2014/24/UE relative aux marchés publics](#)

La directive 2014/24/UE – le nouveau cadre européen pour les marchés publics – a été publiée le 28 mars 2014. Lors de sa conférence du 19 mars 2014, la Commission européenne avait annoncé l'achèvement des travaux autour de cette initiative législative. La réunion prévoyait en particulier des explications sur les marchés publics respectueux de l'environnement, socialement responsables et innovants.

L'ICLEI prépare un document accessible sur les

nouvelles possibilités pour les achats respectueux de l'environnement et socialement responsables dans les nouvelles directives relatives aux marchés publics. À la fin 2014, le texte n'avait pas encore été publié. On a demandé l'avis de l'IFDD sur certains passages du texte.

Le service marchés publics du SPF Chancellerie a commencé en 2014 la transposition de la directive, en collaboration avec la Commission Marchés publics. Le GT Marchés publics durables est tenu au courant des travaux.

B.3. Le développement de critères pour les produits et services respectueux de l'environnement

La Commission européenne a demandé l'avis des États membres sur son planning de l'étude de critères pour les produits et services verts, à réaliser par le consultant JRC pour la période de 2015 à 2018. À cet effet, la Direction générale Environnement examine quels sont les 5-6 groupes de produits qui peuvent entrer en ligne de compte pour la révision de fiches de critères existantes ou le développement de nouvelles fiches pour des marchés publics verts.

Le GT Marchés publics durables a établi l'avis belge qui sera remis au début janvier 2015 à la Commission européenne.

B.4. Les achats circulaires Green Deals

Des représentants du Ministère néerlandais de l'Infrastructure et de l'Environnement ont sondé l'intérêt de différents services publics flamands/belges pour une collaboration autour des achats circulaires Green Deals. MVO Nederland s'efforce notamment depuis mai 2013 d'inscrire les achats circulaires à l'ordre du jour des entrepreneurs et des autorités. Un dialogue informel est également mis en place dans l'analyse des besoins et la reconnaissance du marché, ce qui peut aboutir à des marchés publics concrets. En supprimant les obstacles et en partageant les expériences au sein des groupes, on peut tirer des leçons les uns des autres. Les leçons tirées peuvent ensuite être diffusées auprès d'un large public et aux acheteurs. Entre-temps, plus de 30 organisations néerlandaises privées et publiques se sont affiliées.

Au niveau fédéral, le Conseil central de l'Économie a été contacté à maintes reprises par l'IFDD pour sonder son intérêt éventuel. Plusieurs experts néerlandais et belges ont été mis en contact concernant le recyclage de plastiques durs. Par ailleurs, on a posé la question

lors de la concertation du réseau d'acheteurs fédéraux du 20 novembre 2014, mais aucun projet adapté n'a été inventorié. Le SPF Économie a montré son intérêt pour le projet en décembre 2014, mais il examine l'affaire plus en détail en interne.

En Flandre, on s'est interrogé quant au soutien et à la capacité au sein des services de gestion facilitaire et de l'OVAM. Ces services examinent aussi en interne s'ils peuvent concrètement mettre en place une collaboration. L'OVAM pense également relier l'initiative au Plan C.

Vous trouverez plus d'infos sur <http://www.mvonderland.nl/green-deal-circulair-inkopen/green-deal>.

C. La collaboration entre les départements fédéraux

C.1. La circulaire relative aux marchés publics durables du 16 mai 2014

La circulaire P&O/DD/1 du 27 janvier 2005 parue au Moniteur belge du 4 février 2005 avait pour ambition d'augmenter drastiquement le nombre d'achats durables au sein des pouvoirs publics fédéraux. Les pouvoirs publics fédéraux souhaitent ainsi remplir une fonction d'exemple sur le plan des achats durables.

La circulaire datait de 2005 et, vu les nouvelles possibilités légales et les nouveaux instruments, elle nécessitait une révision d'urgence. Le Plan d'action fédéral marchés publics durables 2009-2011, action 1.2., prévoyait déjà l'actualisation de cette circulaire.

Depuis l'approbation du plan d'action fédéral marchés publics durables, le SPP DD/l'IFDD a rédigé le projet de texte d'une circulaire relative aux marchés publics durables en collaboration avec le SPF Personnel et Organisation, le SPF Chancellerie, le SPP Intégration sociale et le SPF Sécurité sociale. Ce projet a été examiné à la Commission Marchés publics du 24 février 2014 et il a été soumis à quelques Inspecteurs des Finances et au Chef de corps.

En mars et avril 2014, quatre groupes de travail intercabinets (IKW) ont été organisés. Le 16 mai 2014, le gouvernement fédéral a finalement approuvé le texte sous le titre suivant : « *Intégration du développement durable, en ce compris les clauses sociales et les mesures favorisant les petites et moyennes entreprises, dans le cadre de marchés publics passés par les autorités adjudicatrices fédérales.* »

Depuis le mois de mai, différents services fédéraux ont commencé l'implémentation de cette circulaire, en particulier le démarrage d'une procédure interne et l'organisation du monitoring interne.

C.2. La transposition de la directive 2012/27/UE relative à l'efficacité énergétique

Le 11 septembre 2012, le Parlement européen a approuvé la Directive relative à l'efficacité énergétique. Cette directive aura aussi des implications sur la politique des marchés publics. L'article 5 concerne le rôle d'exemple du secteur public et traite de l'obligation de rénovation de 3 % des bâtiments publics inférieurs à 500 m²/an. L'article 6 se concentre sur l'achat de produits, services et bâtiments à haute performance énergétique. Les articles 16 et 17, finalement, concernent la qualification et la formation. L'implémentation de la Directive 2012/27/UE relative à l'efficacité énergétique devait se faire avant le 5 juin 2014.

En vertu de cette disposition, les États membres sont tenus de veiller à ce que les gouvernements centraux n'acquiescent que des produits, services et bâtiments à haute performance énergétique, dans la mesure où cela est compatible avec l'efficacité par rapport au coût, la faisabilité économique, la durabilité au sens large, l'adéquation technique et un niveau de concurrence suffisant.

Sur la base de discussions préparatoires dans le GT Marchés publics durables de 2013, du 23 janvier 2014 et du 3 avril 2014, le SPF Chancellerie a élaboré une proposition de loi visant la création du fondement juridique exigé dans les lois sur les marchés publics du 15 juin 2006 et du 13 août 2011, ce afin de permettre la transposition de l'article 6 de la directive.

Pour finir, la publication de l'Arrêté royal du 13 juillet 2014 au Moniteur belge est venu clôturer la transposition de la Directive au niveau fédéral.

C.3. Les travaux de la concertation du réseau d'acheteurs fédéraux

La plateforme de concertation des acheteurs fédéraux, fondée par le SPF Personnel et Organisation, a pour principale mission l'élaboration de la politique fédérale d'achats. La circulaire du 16 mai 2014 appelle à prendre en considération des propositions concrètes concernant l'intégration du développement durable, y compris les clauses sociales et les mesures favorisant les petites et moyennes entreprises.

En 2014, cet organe de concertation interdépartemental s'est réuni 9 fois. Le thème du développement durable figure en permanence à l'agenda depuis février 2014, en partie à la demande de l'IFDD. Les thèmes suivants ont été examinés :

- À la demande de l'IFDD, le benchmark relatif à une centrale d'achat pour des lampes pour l'autorité fédérale a été adapté. Le benchmark qui était initialement purement orienté sur l'aspect financier a été élargi à un benchmark pour l'achat de lampes durables sur la base du coût du cycle de vie ;
- Le développement du cadre stratégique fédéral dans la circulaire du 16 mai 2014 ;
- Des explications sur ECOPROCURA et MEET YOUR BUYER de septembre 2014 par la ville de Gand et l'inventaire des participants ;
- La mise en exergue de l'aspect des développements durables dans les formations de l'Institut de Formation de l'Administration fédérale ;
- La prospection approfondie du marché en vue d'un nouveau contrat-cadre FOR pour un nombre maximal de produits de nettoyage écologiques ;
- La présentation d'une entreprise spécialisée dans le recyclage de mobilier et d'équipements de bureau existants comme service alternatif à l'achat de nouveaux meubles.

Depuis septembre, les possibilités concernant les clauses sociales dans les marchés publics fédéraux et le travail avec des entreprises de l'économie sociale sont très explicitement examinées. À cet effet, un inventaire des pratiques actuelles a été réalisé et les membres ont été questionnés quant à de futurs engagements. Un orateur de la coupole de l'économie sociale wallonne SAW-B a été invité. À la demande du GT Marchés publics durables, des rencontres avec ACTIRIS et le SPW (projet pilote concernant la collaboration avec l'économie sociale) seront également prévues au début 2015.

C.4. Les travaux autour d'un projet de révision de la circulaire 307 sexies relative à l'achat et au leasing de véhicules écologiques

Un groupe de travail spécial de la plateforme de concertation des acheteurs fédéraux est déjà actif

depuis deux ans autour de la révision de la circulaire 307 quinquies, l'instrument fédéral relatif au leasing et à l'achat de véhicules pour les services fédéraux. Le groupe de travail comprend des représentants du SPF Économie, de l'IFDD et du SPF P&O. En ce qui concerne l'écologisation du parc de véhicules fédéral, les points suivants ont été repris dans le projet de texte :

- Des écoscores réalistes et ambitieux. Ceux-ci ont été fixés sur la base d'une analyse approfondie du parc de véhicules belge (via la banque de données FEBIAC et VITO 2013 et les rapports de la VUB 2014) ;
- Les déterminations relatives aux obligations de rapport pour le parc de véhicules fédéral (en phase avec les accords antérieurs passés dans les groupes de travail CIDD Mobilité et EMAS 2013-2014) ;
- Le poids des critères d'attribution pour les écoscores (25 %), lié à des méthodes d'évaluation claires ;
- L'achat d'un pourcentage donné de véhicules électriques, hybrides et CNG (50 % en 2015, 75 % en 2016 et 100 % en 2017), en phase avec l'accord gouvernemental fédéral ;
- L'exécution de calculs TCO du parc de véhicules actuel afin de déterminer les plafonds budgétaires pour l'achat et le leasing.

C.5. Le monitoring des marchés publics durables

Suite à la publication de la circulaire fédérale du 16 mai 2014, deux réunions concernant les possibilités d'organisation du monitoring ont été organisées en 2014. Une note synoptique a été établie par l'IFDD et examinée avec les cellules développement durable et les coordinateurs EMAS les 30 septembre et 17 novembre 2014. La note identifie 5 pistes afin d'effectuer le monitoring au niveau fédéral :

- Via le rapport annuel de la CIDD ;
- Via e-notification (référence à l'avis des marchés) ;
- Via FEDCOM ;
- Via e-catalogue et FEDCOM (pour les bons de commande) ;

- Via les initiatives de compte-rendu de la Commission européenne.

Différents services ont commencé l'établissement d'une procédure afin de permettre la durabilité des achats internes. Les procédures doivent être prêtes pour le 31 décembre 2014.

C.6. Le renouvellement du cahier des charges des banques alimentaires

Les banques alimentaires ont sollicité l'aide de l'IFDD en ce qui concerne l'évaluation de l'offre de produits alimentaires d'une valeur de 11 millions d'euros. La durabilité de l'offre aura lieu en deux étapes. En premier lieu, la liste actuelle a été évaluée et améliorée sur la base de l'impact sur la santé et l'alimentation. Au cours d'une deuxième phase, des aspects durables complémentaires (bio, fair trade) seront examinés.

C.7. La formation

Le 27 novembre 2014, le SPF Justice a organisé une séance de formation interne relative à l'implémentation de la nouvelle circulaire. Une centaine d'experts s'étaient inscrits. L'IFDD et le SPF Personnel et Organisation ont donné des explications sur la politique et les instruments.

D. La collaboration entre les autorités fédérales et les régions

D.1. Les 'marchés publics durables' dans les accords gouvernementaux des autorités fédérales et des régions

Des références aux marchés publics écologiques et socialement justifiés ainsi que l'adjudication innovante reviennent à différents endroits dans les accords gouvernementaux fédéraux et régionaux de 2014. Il en ressort que les achats durables semblent gagner considérablement l'intérêt politique.

D.2. Le soutien de l'IFDD aux initiatives régionales

Le helpdesk flamand pour les marchés publics durables, une collaboration entre Bond Beter Leefmilieu Vlaanderen (BBLV) et l'Association des villes et communes de Flandre (VVSG), organise régulièrement des workshops sur l'achat de produits/services durables, ainsi que des sessions de réseau d'apprentissage. À cet effet, il utilise intensivement le guide fédéral des achats durables. Des sessions de formation semblables sur les achats durables sont aussi organisées dans la Région

de Bruxelles-Capitale et au sein des administrations wallonnes.

Les 20 et 27 mai 2014, le helpdesk flamand a organisé des sessions de réseau d'apprentissage sur « l'intégration du coût du cycle de vie (LCC) dans une politique d'achat durable ». Diverses villes flamandes y ont pris part afin d'examiner l'application du LCC (Life Cycle Cost) d'un point de vue pratique. L'IFDD a procuré un soutien sur la base des instruments LCC qu'il a développés par le passé.

Le Service public wallon a organisé le 18 novembre le Colloque marchés publics durables. 130 experts s'étaient inscrits. L'IFDD avait été sollicité pour donner des explications sur la politique fédérale.

Le 19 novembre 2014, la task force flamande marchés publics durables a demandé à l'IFDD de donner des explications sur la politique fédérale, en particulier sur la circulaire du 16 mai 2014.

Par ailleurs, l'IFDD a collaboré à des initiatives régionales relatives au développement de critères. Il réfère aux résultats de ces initiatives via son site Internet. Pour 2014, on peut citer en particulier :

- L'initiative des parties prenantes de l'OVAM relative aux critères de matériaux durables pour la signalisation routière, pour la signalisation non liée à l'énergie (réflecteurs, glissières de sécurité, etc.) ;
- L'initiative des parties prenantes de l'OVAM relative à Fair Phone ;
- à l'initiative des parties prenantes de LNE relative au développement de critères pour les services de jardinage et les machines ;
- L'initiative des parties prenantes de LNE relative au développement de critères pour les matériaux de construction.

D.3. La conférence interministérielle du Développement durable (CIMDD) sur la note nationale relative aux marchés publics durables

Les représentants des ministres fédéraux et régionaux responsables du développement durable se sont réunis le 14 octobre 2013. La conférence avait entre autres pour objectif de :

- Développer une méthode de travail et

des accords de travail pour ses prochaines réunions ;

- Donner le signal de départ pour l'élaboration d'une stratégie nationale de développement durable ;
- Elaborer le cadre politique pour le développement d'une coordination nationale en matière de développement durable au niveau international et ;
- Lancer des initiatives de collaboration concrètes concernant la fonction d'exemple des autorités.

En ce qui concerne la fonction d'exemple des autorités, des discussions ont été tenues sur l'achat groupé d'électricité verte et la promotion de marchés publics durables.

La présidence de cette CIMDD pour les 6 premiers mois de 2014 était entre les mains de la Région wallonne et elle a été transférée à la Flandre pour le 2^e semestre de 2014. La Région de Bruxelles-Capitale reprendra le flambeau au début 2015.

En ce qui concerne le 4^e thème, la fonction d'exemple des autorités, pour la partie relative aux marchés publics durables, la CIMDD a décidé de travailler autour des terrains d'action suivants :

- La mise en place d'une communication communautaire relative aux instruments (e-plateforme communautaire) : rassemblement à court terme des plateformes en ligne existantes (1) ;
- L'élaboration de critères communautaires minimums relatifs au développement durable : commencer le développement d'un ensemble de critères minimum, en collaboration avec la Commission marchés publics (2) ;
- Monitoring : la formulation d'une proposition pour le monitoring de l'utilisation des critères de durabilité pour les marchés publics via l'utilisation d'e-procurement (3) ;
- On demande également au groupe de travail technique de formuler des propositions pour améliorer la législation existante relative aux marchés publics en vue du développement durable (4).

Le 21 janvier 2014, les représentants des différents départements fédéraux et régionaux ont examiné de quelle façon les décisions de cette conférence devaient être converties. Il a été décidé que le GT Marchés publics durables ferait office de groupe de travail technique pour le développement du thème des marchés publics durables.

Le groupe de travail technique, sous la présidence de la Région wallonne, s'est réuni les 26 février et 3 avril 2014. Il a bouclé un premier rapport concernant le développement des terrains d'action le 20 avril 2014, qui a été remis à la CIMDD. Dans ce contexte, il s'est concentré sur les terrains d'action (1) et (3). Les terrains d'action (2) et (4) pourraient être développés durant le deuxième semestre de 2014. Depuis le deuxième semestre de 2014, il n'y a provisoirement plus de suivi des travaux.

Le paysage actuel de la communication relative aux marchés publics durables a été exposé et analysé dans le rapport. Il en ressort qu'en 2014, les sites Internet suivants se concentrent activement sur le thème politique des marchés publics durables : 1 au niveau de la Commission européenne (GPP toolkit), 1 au niveau fédéral ([guidedesachatsdurables](#)), 3 au niveau régional (SPW, Bruxelles Environnement et Affaires administratives) et 1 au niveau local collectif (helpdesk Flandre VVSG). Outre ces sites Internet des autorités, 2 sites d'ONG étaient actifs en 2014 (BBLV et [achatsverts](#)) autour de critères et de fournisseurs pour des produits durables et 1 site autour de labels ([infolabel](#)).

Afin d'augmenter la commodité pour les acheteurs, de renforcer l'efficacité de la politique et d'harmoniser la politique et les instruments actuels, le rapport proposait de créer une e-plateforme commune pour les sites internet des autorités. Les informations communes doivent se concentrer sur le niveau du produit, dont les critères et essentiellement le fait de rendre visibles les bonnes pratiques. Les accents pour les régions ou les administrations locales pourraient être développés dans des volets partiels de l'e-plateforme.

[E. Le projet pilote relatif aux critères sociaux dans les marchés publics](#)

Le projet Landmark (*moving towards socially responsible procurement*), soutenu par la Commission européenne et coordonné par l'ICLEI, a entre-temps généré trois manuels pour les acheteurs et d'autres groupes cibles. Il s'agit du contrôle de la responsabilité sociétale dans la chaîne et de la présentation de bons exemples dans

des marchés publics en Europe.

Le GT Marchés publics durables estimait que l'ouvrage était une occasion adéquate pour transposer les connaissances issues de ces manuels en pratique. À cette fin, différents départements régionaux et fédéraux ont organisé une concertation pour explorer les possibilités relatives à un projet pilote.

En automne 2013, un comité de pilotage, qui a décidé de cadrer et d'examiner le projet pilote relatif à l'achat de textile au niveau du respect des clauses de l'OIT et des droits de l'homme, a été mis sur pied entre différentes administrations régionales et fédérales. Le comité de pilotage s'est également mis en quête de partenaires éventuels issus des pouvoirs publics pour tester l'intégration de ces aspects sociaux dans un marché public concret. Le Ministère de la Défense et AFM Vlaanderen se sont portés candidats pour réaliser le projet pilote à terme. Le comité de pilotage estimait également nécessaire d'impliquer le secteur vestimentaire et le secteur du textile dans la concertation préalable.

En 2014, le comité de pilotage s'est réuni le 23 avril, le 3 juin et le 9 juillet. Le comité de pilotage a décidé de prêter particulièrement attention à la méthode suédoise et il a développé des documents. Des représentants de Creamoda, de Fedustria et de la campagne « Vêtements propres » ont été invités aux réunions afin d'y exposer leur vision.

Le groupe de pilotage a jugé que les acheteurs de vêtements ou de textile ont intérêt à suivre le trajet d'achat habituel. Si le contrôle de l'observation des clauses sociales devait gagner en importance, ils pourraient faire appel à un soutien et à des moyens d'audit externes. Le groupe de pilotage a établi à cet effet une déclaration d'engagement. En 2014, on a commencé l'implémentation du projet pilote relatif à l'achat de vêtements de protection pour les travailleurs forestiers dans le service Gestion facilitaire et le service Travail et Économie sociale. Au niveau fédéral, on n'a pas encore débloqué de moyens pour démarrer un tel projet.

[F. Les instruments et soutien](#)

La version actualisée de [www.guidedesachatsdurables.be](#) est en ligne depuis le 23 janvier 2014. La gestion du site a été transférée à FEDICT.

Entre le 1^{er} janvier 2014 et le 12 décembre 2014, le site Internet a été consulté par 6121 visiteurs. La durée

moyenne de consultation du site était de 3 minutes et 32 secondes. Cette longue durée de consultation s'explique également par le fait que différentes initiatives de formation dans les régions utilisent le guide pour réaliser des exercices pratiques (workshops, réseau d'apprentissage, etc.).

Plus de 28 % des visiteurs utilisent régulièrement le guide (visiteurs récurrents). Pendant les week-ends, les mois d'été et les vacances de Noël, la consultation du site baisse toujours singulièrement. Il s'agit probablement d'une indication que l'instrument est visité par des utilisateurs professionnels.

Entre le 1^{er} juillet et le 1^{er} décembre, l'IFDD a reçu 117 questions concernant la politique et les instruments relatifs aux marchés publics durables. Il s'agit plus concrètement d'apporter une aide lors de l'établissement de cahiers des charges, de toutes sortes de demandes de la part d'acheteurs, d'ONG et de fédérations sectorielles ou d'organisations étrangères en vue de donner des explications sur la politique, de questions sur les clauses ou critères concrets relatifs aux achats respectueux de l'environnement et socialement responsables, de questions sur le monitoring (ou son organisation), de questions sur des instruments spécifiques comme le LCC et sur les achats circulaires, etc.

4.3.4. Perspectives 2015

Le GT Marchés publics durables de la CIDD procédera essentiellement au suivi des affaires suivantes en 2015 :

- Les développements relatifs à la norme ISO 20400,
- Les réunions internationales (G11 et l'Advisory Group de la Commission européenne), planifiées du 27 au 29 avril 2015 à Stockholm ;
- La transposition de la directive 2014/24/UE relative aux marchés publics dans le droit belge ;
- Le suivi de l'implémentation de la circulaire du 16 mai 2014, en particulier l'organisation du monitoring ;
- La surveillance du point de l'ordre du jour 'développement durable' à la plateforme de concertation des acheteurs fédéraux ;
- Les travaux relatifs à la révision de la circulaire

307 quinquies pour le parc de véhicules fédéral;

- Le suivi des travaux dans le cadre de la Conférence interministérielle du Développement durable (CIMDD) ;
- Le développement du projet pilote relatif aux clauses sociales dans les marchés publics.

4.4. Evènements Durables

4.4.1. Mandat

Ce groupe de travail élabore une méthodologie et des outils pour favoriser l'organisation responsable des évènements. Il a été constitué en 2009, dans la perspective de la présidence belge de l'Union européenne, pour mettre au point des instruments utilisés par les administrations fédérales et veiller à l'organisation durable de leurs évènements durant cette présidence. Avec le programme RSÉtat !, l'objectif de ce groupe de travail est d'élargir la méthodologie initiale à tous les évènements organisés par les pouvoirs publics fédéraux afin de :

- Elaborer des outils de référence pour l'organisation responsable d'évènements ;
- Définir des indicateurs et des critères de durabilité (sociaux, écologiques et économiques) applicables au secteur événementiel ;
- Proposer des formations sur l'organisation durable des évènements.

4.4.2. Missions

- Créer et animer un réseau constitué comme un lieu de réflexion et d'échange de bonnes pratiques ;
- Travailler sur la définition d'indicateurs de durabilité en fonction du type d'évènement et sur la sélection de critères ;
- Appliquer des critères de durabilité à quelques évènements ciblés comme projets pilotes, afin de les généraliser à l'ensemble des administrations après évaluation ;
- Impliquer et sensibiliser les acteurs de l'événementiel ;

- Collecter des informations sur ce qui se fait ailleurs.

alimentaires des fonctionnaires fédéraux.

4.4.3. Activités en 2014

L'outil a été finalisé et envoyé au GT pour validation. Celle-ci a eu lieu en septembre 2014. Les restrictions budgétaires n'ont pas permis de passer le marché public qui permettra de transformer cet outil, actuellement sous format excel, en outil online placé sur le site de la CIDD. Ce sera fait en 2015. Un guide sur l'organisation d'évènements responsables a également été rédigé. Il doit encore être validé par le GT.

4.4.4. Perspectives 2015

L'outil et le guide vont être publiés sur le site de la CIDD en 2015. Cette étape sera suivie par une promotion de l'outil et la réalisation de projets pilotes.

4.5. Alimentation Durable

4.5.1. Mandat

Le groupe de travail Alimentation durable est institué comme un lieu d'apprentissage pour les gérants et les cuisiniers des restaurants de l'administration fédérale qui participent, ou ont participé, au projet pilote « Alimentation durable pour le personnel des restaurants » du SPP DD. Ce projet pilote est mené depuis 2011 par le SPP DD (devenu l'IFDD en 2014) et vise le personnel des restaurants des administrations fédérales. En 2013, le programme RSEtat ! a élargi ce projet pilote aux restaurants gérés par Fedorest.

4.5.2. Missions

- Favoriser l'échange des expériences, créer un réseau d'apprentissage, partager les bonnes pratiques et répondre aux difficultés des participants ;
- Proposer aux chefs coq et au personnel de cuisine des formations pour préparer des menus plus durables ;
- Aider les gestionnaires des restaurants fédéraux à prendre en compte des critères de durabilité dans leurs commandes et dans la gestion quotidienne;
- Modifier les modes de consommation

4.5.3. Activités en 2014

A. Accompagnement des restaurants

L'accompagnement des restaurants gérés par Fedorest a été étalé sur deux années. Les restaurants concernés par le projet en 2014 sont ceux de Bruges, Charleroi, Tournai, Courtrai, Liège, Mons, Namur, le North Galaxy et le Progrès-Régence. Le lancement officiel du projet a eu lieu le 13 mai 2014, lors du salon Your Choice. Les gérants ont signé une charte d'engagement et se sont vu expliquer le projet. Deux gérants qui ont bénéficié de l'accompagnement en 2013 ont témoigné sur ce qu'ils ont fait l'année précédente, ce qui a dédramatisé les changements attendus des nouveaux gérants. Le projet n'est pas encore terminé mais a déjà permis d'introduire des changements comme :

- Des sandwiches végétariens (autre que fromage) dans presque tous les restaurants ;
- Une diminution du grammage de viande ;
- Une soupe végétarienne dans presque tous les restaurants, 3 à 5 fois par semaine ;
- Un plat végétarien au moins une fois par semaine ;
- Une diminution du grammage de poisson ;
- L'analyse des poissons commandés en vue de supprimer de la liste les poissons menacés et encourager la commande de poissons labélisés MSC ;
- L'augmentation du grammage de légumes ;
- Un plus grand respect de la saisonnalité des légumes.

Du matériel de communication et deux guides, l'un sur les bioplastiques, l'autre sur les protéines végétales, ont été distribués aux gérants. Le projet se terminera en février 2015.

B. Plusieurs formations ont été proposées au personnel de cuisine :

- 30/01/2014 : les légumes de saison ;

- 13/03/2014 : la cuisine végétarienne ;
- 30/09/2014 : les céréales ;
- 27/11/2014 : les légumineuses.

Une formation a par ailleurs été proposée le 25 septembre 2014 aux gérants, accompagnés d'un membre du personnel de cuisine sur le thème du gaspillage alimentaire. Les participants ont ainsi pu réfléchir aux initiatives à mettre en place pour diminuer le gaspillage dans leur restaurant.

Le guide sur l'alimentation durable a été rédigé. Il doit encore être validé par le GT.

4.5.4. Perspectives 2015

Une réflexion doit être menée sur le mandat de ce groupe de travail, en relation avec l'avant-projet de Plan Fédéral de Développement durable. De même, l'impact réel des formations et des accompagnements proposés doit être évalué.

4.6. Responsabilité Sociétale

4.6.1. Mandat

Ce groupe de travail coordonne des actions pour stimuler, faciliter et promouvoir la responsabilité sociétale des entreprises – tant privées que publiques - et les investissements socialement responsables en Belgique.

4.6.2. Missions

- Etablir le cadre de référence belge en matière de RSE ;
- Organiser une concertation avec les parties prenantes pour identifier les actions à entreprendre afin d'atteindre l'objectif du GT et définir un plan d'action ;
- Mettre en œuvre et coordonner les actions du plan fédéral RSO ;
- Créer une plateforme de concertation informelle en matière de RSE et d'ISR entre les acteurs politiques fédéraux et régionaux.

4.6.3. Activités en 2014

A. Préparation du Plan d'Action National "Entreprises et Droits de l'Homme"

Le GT RSO/ISR de la CIDD s'est réuni 2 fois ans le courant de cette année 2014. Les travaux ont principalement porté sur la réalisation du projet de Plan d'Action National « Entreprises et Droits de l'Homme » et sur l'actualisation du Plan d'Action Fédéral « Responsabilité sociétale ». Le démarrage d'une nouvelle législature a ralenti l'avancement des travaux car le GT souhaitait attendre le point de vue du nouveau gouvernement à ce sujet. C'est la raison pour laquelle il n'a pas jugé nécessaire de se réunir plus souvent.

Même si le processus a nécessité du temps, le nouveau gouvernement a affirmé sa ferme volonté de se doter de plans d'action pertinents et de faire de la transparence et du développement durable les fils conducteurs de sa politique. Ces engagements ont été formulés dans l'Accord de Gouvernement. Ils ont également été confirmés dans les notes de politique 2015 des ministres en charge du Développement durable et des Affaires étrangères. Ces documents définissent les actions que les ministres entendent mener avec leurs administrations respectives au cours de la législature, d'une part, et pour l'année 2015, d'autre part.

En 2014, le GT a défini le processus, le timing et les modalités du développement des plans et de l'organisation de la première consultation des parties prenantes. Cette première consultation a été lancée en avril pour se clôturer en septembre 2014. Les différents groupe représentant notre société ont été invités à réagir à une série de questions et à faire part de leurs attentes. Le taux de réponse a été de 45% en moyenne : 57% pour les entreprises, 33% pour les organisations syndicales, 20% pour les organisations de consommateurs, 50% pour les ONG et 44% pour les organisations spécifiques. Le contenu récolté a été riche, pertinente et ambitieux. Les résultats de cette première consultation ont ensuite été traités par le GT. Il ont permis de recueillir des recommandations valables mais aussi de mesurer/ confirmer l'intérêt des parties prenantes dans la poursuite du processus.

En 2014, le GT a également participé à la réalisation d'une 'Mapping Analyse'. Etape cruciale dans la préparation du PAN « Entreprises et Droits de l'Homme », cette étude vise à identifier les actions et inactions de l'Etat en matière des droits de l'homme. Elle permet donc d'esquisser les principales lignes d'action du gouvernement belge à ce jour et d'identifier

les éventuelles lacunes en la matière.

Le GT a également suivi de près l'actualité relative aux questions des droits de l'homme au niveau des divers organes ou instances internationales (Conseil de l'Europe, Nation Unies, Organisation Internationale du Travail,...) de manière à veiller à une cohérence dans les missions qui lui ont été confiées.

B. Participation aux travaux européens sur la Responsabilité Sociétale des Entreprises

Le GT a également suivi et participé aux travaux du EU High Level Group on CSR en charge de la promotion, du développement et de la mise en œuvre des politiques RSE au niveau européen. Les points qui ont rythmé l'agenda européen 2014 étaient les suivants :

- La réalisation du Compendium 2014, recueil des politiques publiques RSE dans les pays membres de l'UE. Ce compendium résulte, en partie, des 'peer reviews' portant sur la Responsabilité Sociétale des Organisations, qui ont eu lieu en 2013 entre les Etats membres de l'Union Européenne. Il fournit une mise à jour sur les mesures prises par les États membres de l'UE depuis la publication de la communication de 2011 sur la RSE. Certaines des approches les plus courantes ainsi que les bonnes pratiques y sont mises en évidence dans une série de sections thématiques, portant sur différentes parties de la politique RSE ;
- Accompagnement et suivi des travaux de développement des Plans d'action nationaux « Business & Human Rights » des pays membres ;
- Processus et modalités de transposition de la Directive européenne 2014/95/EU sur le rapportage extra-financier ;
- Préparation de la nouvelle communication sur la Responsabilité Sociétale des Entreprises européenne 2015-2018.

4.6.4. Perspectives 2015

En ce qui concerne le PAN « Entreprises et Droits de l'Homme », les travaux devront s'intensifier en 2015. Un premier draft devra être finalisé en février, soumis à la consultation des parties prenantes et pour avis aux principaux organes d'avis (CFDD, CCE, CNT, ...) au

printemps pour enfin être soumis au gouvernement à l'été 2015.

4.7. Inégalités de Santé

4.7.1. Mandat

Le mandat pour la constitution d'un groupe de travail interdépartemental Inégalités de santé dans le cadre de la Commission interdépartementale pour le Développement durable (CIDD) a été approuvé par la réunion plénière de la CIDD le 24 septembre 2013. Ce groupe de travail doit régulièrement rendre compte à la Conférence interministérielle (CIM) Santé publique et doit soumettre, pour approbation, un programme d'action à la prochaine CIM Santé publique de cette législature.

4.7.2. Mission

Le groupe de travail a pour objectif de développer un programme d'action national afin de réduire de moitié les inégalités existantes en matière de santé d'ici 2050, en concertation avec toutes les administrations concernées.

4.7.3. Activités en 2014

Les réunions du groupe de travail « Inégalités de santé » se sont tenues les 9 janvier (16 membres présents), 18 février (12 membres présents), 25 avril (11 membres présents), 9 septembre (13 membres présents) et 19 novembre 2014 (16 membres présents). La présidence du GT a été assurée conjointement jusqu'au 9 septembre par Pol Gerits du SPF Santé publique et Sophie Sokolowski de l'IFDD. Ensuite, Sophie Sokolowski a été remplacée par Martine Vandervennet de l'IFDD.

Lors de la première réunion de 2014, l'équipe de recherche a fourni une présentation du projet d'étude « CAUSINEG », sous la direction du prof. S. Gadeyne. Cette étude a été sélectionnée dans le cadre du programme de recherche BRAIN-be, qui émane de la politique scientifique fédérale. La recherche a trait à l'étude de l'inégalité sociale en matière de santé et de mortalité en Belgique entre 1970 et 2010 en lien avec des modifications dans la situation professionnelle (instabilité des carrières professionnelles) et dans la situation familiale (instabilité des formes familiales). Les membres du GT ont eu l'occasion de se porter candidats pour le comité d'accompagnement de ce projet d'étude. Ce comité d'accompagnement s'est réuni pour la première fois le 16 avril 2014. Par ailleurs, les membres ont été invités à la « conférence finale de

JA equity action » qui a eu lieu le 23 janvier 2014.

Lors de la deuxième réunion de travail, le prof. Dr Sara Willems de l'université de Gand a été invitée à faire un exposé. Elle a partagé trois constats :

1. Il existe de grandes différences en matière de santé entre les groupes sociaux en Belgique (niveau de formation, niveau des revenus, sexe, ...) ;
2. Le groupe de patients vulnérables est considérable et augmente en Belgique (le risque de précarité s'accroît) ;
3. Plusieurs différences en matière de santé entre les groupes sociaux sont causées par des mécanismes sociaux par opposition à des causes génétiques, des choix de style de vie individuels, ... et requièrent une approche spécifique.

Elle a formulé les recommandations suivantes à l'intention du groupe de travail : entreprendre des actions axées sur tous les déterminants de la santé et se focaliser sur des voies et mécanismes spécifiques qui sont décisifs dans l'apparition et le maintien de différences sociales en matière de santé (place sur l'échelle sociale, exposition plus élevée à des risques pour la santé, une même exposition à des risques pour la santé mais des conséquences différentes, moins de chances de facteurs qui influencent positivement la santé, effets cumulatifs du cours de la vie, différences au niveau des conséquences sociales et économiques de la maladie). Pour terminer, le prof. Sara Willems a expliqué que l'approche de ces mécanismes sociaux est une question de justice sociale. Pendant la discussion, on a souligné que le GT doit disposer de bonnes données. Cela signifie que le lien entre les différentes banques de données des différents services publics est indispensable. On doit examiner de quelle manière on pourrait procéder à ces connexions de banques de données.

Lors de la troisième réunion, le président donne un aperçu des contacts bilatéraux qui ont eu lieu, notamment avec le SPF Mobilité, le SPF Emploi, le SPF Économie et la Région wallonne. Le SPF Mobilité va organiser un GT interne concernant les inégalités de santé et la lettre de politique de l'OMS relative aux « unintentional injuries » a été parcourue. Pendant la concertation bilatérale avec le SPF Emploi, des informations spécifiques au secteur ont été remises. Les actions que le SPF Emploi pourra entreprendre à l'avenir dépendront du budget à disposition et de la mesure dans laquelle on pourra encore utiliser

les fonds européens relatifs à la cohésion sociale. Le SPF Économie vérifie dans quelle mesure il pourrait inclure certains groupes-cibles qui restent encore exclus de la conclusion de certaines assurances. La Région wallonne a décidé de créer un GT interne en collaboration avec la Communauté française concernant la problématique des inégalités de santé, sous la direction de l'Observatoire wallon de la Santé et du Département du Développement durable. Après cette réunion, des contacts bilatéraux ont encore eu lieu avec la Région de Bruxelles-Capitale et le Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale. La Région de Bruxelles-Capitale va aussi créer un GT interne sous la direction de l'observatoire bruxellois de la santé et du bien-être. Le Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale a décidé de faire partie du GT « Inégalités de santé » de la CIDD. Puis deux nouveaux rapports relatifs aux inégalités de santé ont été commentés, notamment le « Commission Staff Working Document » du 4 septembre 2013 et le rapport « Health inequalities: final report of a consortium – Lead M. Marmot ». Pour la conception du plan, on a finalement choisi une solution pragmatique : on demande à chaque département de formuler 1 action d'ici le 30 juin 2014. Les représentants des Communautés/Régions sont priés de rassembler les actions par Région/Communauté.

Le GT n'a reçu aucune proposition d'action. Par conséquent, les présidents ont développé eux-mêmes une proposition. Cette proposition a été examinée pour la première fois le 9 septembre 2014. Sur la base des remarques qui ont été formulées pendant la réunion, la proposition a été adaptée et remise par voie électronique aux membres pour commentaire. La version révisée de la proposition a été examinée dans le groupe de travail du 19 novembre 2014. En fonction des remarques des membres du groupe de travail, le plan sera adapté et examiné une dernière fois le 29 janvier 2015.

Une formation en HIA a été organisée pour les membres du GT les 9 et 10 janvier 2014. Après cette formation, on a décidé de créer le sous-groupe de travail HIA qui s'est réuni le 26 juin 2014. A cette occasion, Koen Vleminckx du SPF Sécurité Sociale est venu présenter le projet de réforme des pensions.

4.7.4. Perspectives pour 2015

La proposition de plan sera finalisée et soumise à la première réunion de la CIM Santé publique qui se tiendra durant cette législature. On procédera à l'implémentation du plan en fonction des remarques de la CIM Santé publique.

4.8. Politique Internationale

4.8.1. Mandat

Lancé lors des préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur le Développement Durable (Rio+20, juin 2012) en février 2011, le groupe de travail Politique Internationale de la CIDD focalise l'essentiel de ses travaux sur le suivi et la préparation au niveau administratif des processus qui ont été lancés lors de Rio+20.

Déterminer, représenter et de défendre la politique belge étrangère relative aux questions multilatérales liées au développement durable est de la responsabilité du SPF Affaires étrangères à travers la concertation européenne (DGE) ou multilatérale (COORMULTI). Mais le besoin de créer un espace supplémentaire de dialogue et d'analyse s'est fait sentir à l'approche de la Conférence Rio afin de préparer le point de vue et le processus politique décisionnel de la Belgique. Le groupe de travail Politique Internationale de la CIDD est la réponse à ce besoin. Il veut contribuer à la préparation efficace, ouverte et transversale ainsi qu'à l'ancrage administratif des dossiers internationaux de développement durable dans le contexte belge. Ce groupe de travail n'est en aucun cas un organe de décision politique et de définition de la position belge. Après la Conférence (juin 2012), l'attention s'est portée sur le suivi des décisions qui ont été prises, et en particulier des processus qui ont été lancés à Rio+20.

4.8.2. Missions

Ce groupe de travail a donc pour missions de :

- Livrer une contribution efficace, ouverte, participative, cohérente et transversale à la préparation des travaux concernant les dossiers internationaux de développement durable – notamment par rapport au suivi des décisions prises lors de la Conférence Rio+20 ;
- Faire appel à l'expertise disponible au sein des différentes administrations, y compris les entités fédérées, utiliser les informations disponibles au sein des groupes d'experts existants, clarifier la position des membres du GT et entamer un dialogue, afin d'apporter une contribution utile au processus décisionnel politique et prise de position belge ;
- Communiquer les résultats des réunions et

des négociations multilatérales auprès des membres du groupe de travail afin d'atteindre un niveau d'appropriation administratif plus élevé .

4.8.3. Activités en 2014

Comme l'année précédente, les activités du groupe de travail politique internationale de la CIDD se sont focalisées sur le suivi des discussions relatives à la préparation des *Sustainable Development Goals* (SDG) des Nations Unies.

Etant donné le calendrier de l'Open Working Group on SDG chargé de préparer une proposition à ce sujet, l'essentiel des réunions s'est déroulée au cours du premier semestre 2014 : six réunions (11/02, 28/02, 18/03, 03/04, 14/05, 16/05) ont permis aux différents experts des services publics fédéraux et des entités fédérées de faire connaître leurs positions (présentation d'une dizaine de positions paper) et priorités sur divers thèmes, mais aussi de recevoir des briefings des discussions en cours à New York.

Concrètement, nous pouvons mettre en avant les travaux suivants :

- Une note de synthèse pour les priorités belges a ainsi été coordonnée concernant le contenu des SDG et de l'agenda Post2015, elle a ensuite été transmise à la COORMULTI Développement Durable ;
- Une réponse a été coordonnée au « Questionnaire on scope and methodology of a global sustainable development report of the UN Division of Sustainable Development » ;
- Une analyse commune et des propositions ont été préparées au niveau administratif concernant les propositions de SDG des co-chairs l'OWG.

4.8.4. Perspectives 2015

En 2015, les activités du groupe de travail seront en suspens dans l'attente de l'Assemblée générale des Nations Unies de septembre 2015 qui devra adopter les prochains SDG.

4.9. Stratégie Fédérale

4.9.1. Mandat

Le groupe de travail Stratégie Fédérale de la CIDD a été mis sur pied en vue d'assurer la préparation et le suivi des instruments et des projets liés à la stratégie fédérale de développement durable. Son mandat a été mis à jour lors de la séance plénière du 18 février 2013. Il porte principalement sur l'élaboration et le suivi de la Vision stratégique fédérale à Long Terme de développement durable, du plan fédéral de développement durable et de l'étude d'incidence des décisions sur un développement durable.

Comme la plupart des groupes de travail de la CIDD, l'objectif visé est d'assurer la plus large participation possible des services publics fédéraux à la politique fédérale de développement durable par le biais d'une coordination interdépartementale de certains projets. Cette participation à la préparation des instruments vise à récolter un maximum d'expertise au sein des services publics fédéraux et à encourager une appropriation des instruments développés.

4.9.2. Missions

Le GT Stratégie Fédérale a pour missions de:

- Contribuer à élaborer et mettre à jour la Vision à Long Terme de la politique fédérale en matière de développement durable ;
- Définir les objectifs à atteindre et les actions à mener dans le cadre de la rédaction des plans fédéraux de développement durable (PFDD) ;
- Définir des indicateurs de suivi et réaliser le monitoring des actions prévues dans les PFDD (rapport des membres de la CIDD et rapports d'activités de la CIDD) ;
- Mettre au point, au sein des administrations fédérales, les processus d'application internes des mesures décidées par le gouvernement en matière de développement durable. Comme par exemple, l'intégration de certains objectifs dans les plans de management et les contrats de gestion, ou les plans d'actions propres aux SPF dans le cadre du Plan fédéral de développement durable ;
- Être un lieu de formation, d'information,

d'échange et de partage pour les participants au GT ;

- Mettre à profit la connaissance et l'expérience accumulées pour améliorer chaque cycle, définir de nouvelles actions à mener et de nouvelles mesures à prendre.

4.9.3. Activités en 2014

Sur base des travaux entamés en 2014, le GT concernant la stratégie fédérale de développement durable a axé ses travaux sur la préparation du prochain avant-projet de Plan fédéral de développement durable (PFDD).

Etant donné la modification de la loi du 5 mai 1997 en particulier concernant le couplage du PFDD avec la durée d'une législature, les travaux de rédaction des fiches contenant des propositions d'actions interdépartementales se sont ralentis après l'annonce du gouvernement à ce sujet en juin 2013. Les experts des administrations ont continué les concertations afin d'identifier les pistes de coopération possibles et le secrétariat a débuté la compilation de ces fiches d'actions afin d'obtenir un document cohérent.

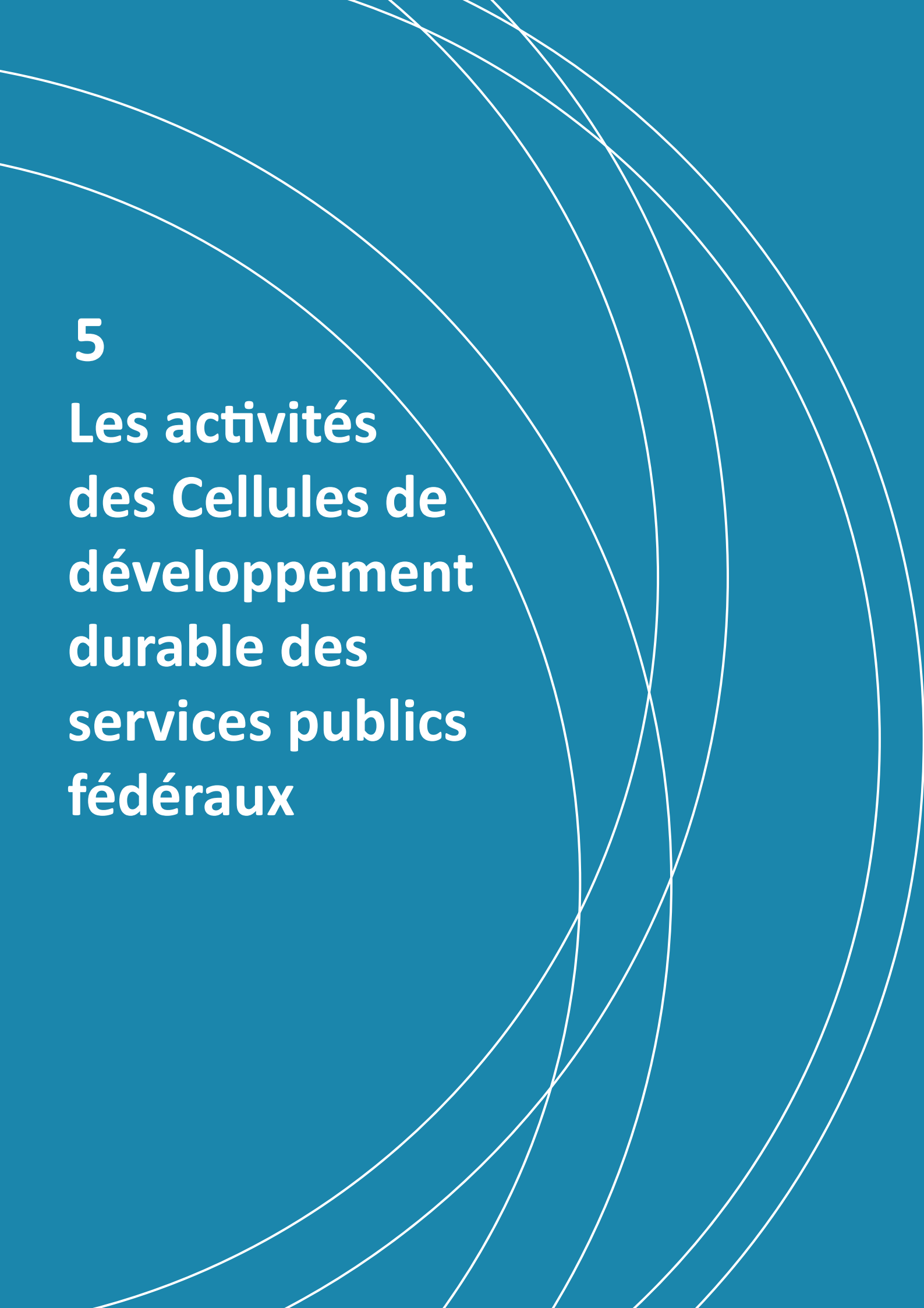
La CIDD a décidé en mars 2014 de demander à chaque département de veiller à la mise à jour des fiches de façon à pouvoir les parcourir dans leur ensemble. Le GT s'est réuni le 17 juin pour établir le processus à parcourir et le projet de structure. Des réunions de sous-groupes thématiques ont été organisées les 1^{er}, 3, 7 et 8 juillet ainsi que le 4 septembre pour aborder de façon concomitante une série d'actions.

Le secrétariat s'est ensuite attelé à la rédaction d'un projet de texte sur base des fiches reçues. Une première tentative de texte compilé, comprenant des parties transversales, a été envoyée le 12 novembre pour être discutée lors d'une réunion du groupe de travail le 27 novembre. Suite à des demandes de précisions, les participants ont discuté et amendé le texte.

Afin de respecter le calendrier prévu par la loi (le gouvernement doit adopter un plan dans l'année de son entrée en fonction), le GT a également fixé un échéancier de façon à ce qu'il puisse envoyer sa contribution à la réunion plénière de la CIDD en vue d'une adoption de l'avant-projet de Plan en janvier 2015.

4.9.4. Perspectives 2015

En 2015, le groupe de travail stratégie se penchera certainement sur le résultat de la consultation au sujet de l'avant-projet de Plan en vue de préparer le projet de Plan qui sera transmis au gouvernement.

The background is a solid blue color. Overlaid on this are several thin, white, curved lines that sweep across the page from the top left towards the bottom right, creating a sense of motion and depth.

5

**Les activités
des Cellules de
développement
durable des
services publics
fédéraux**

5.1. SPF Chancellerie du Premier ministre

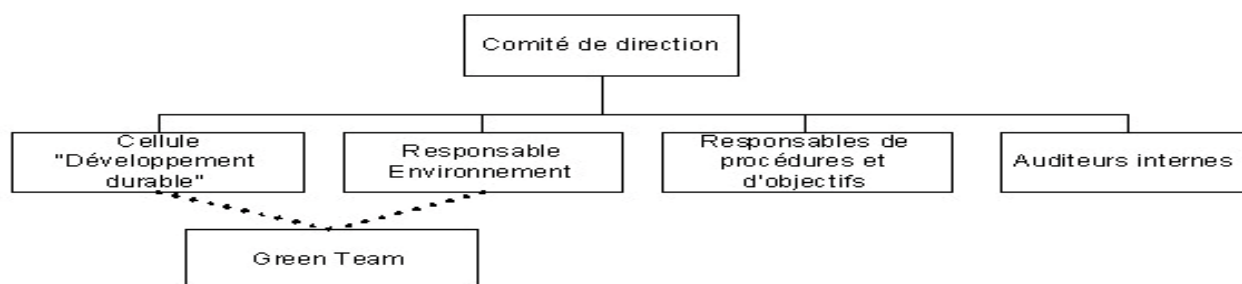


(Monsieur Christophe Cuche et Madame Sara Buys)

5.1.1. La Cellule DD

La Cellule « Développement durable » de la Chancellerie du Premier ministre a été créée conformément à l'arrêté royal du 22 septembre 2004 portant création des cellules de développement durable au sein des services publics fédéraux, des services publics fédéraux de programmation et du Ministère de la Défense.

L'organigramme ci-dessous identifie quelques acteurs particulièrement impliqués par le développement durable au sein de la Chancellerie. Il confirme l'importance accordée à la Cellule DD.



La Cellule DD est composée :

- D'une représentante du Comité de direction (Il s'agit en l'occurrence de la Présidente du Comité de direction a.i.) ;
- D'un représentant des Organes stratégiques du Premier ministre ;
- Du Responsable Environnement, représentant la Chancellerie du Premier ministre auprès de la Commission interdépartementale du Développement durable (CIDD);
- De la responsable de la politique de communication en matière de développement durable, suppléante du représentant de la Chancellerie du Premier ministre auprès de la CIDD ;
- D'un responsable du Service ICT ;
- D'un responsable du Service Budget & Contrôle de gestion ;
- D'un responsable du Service Secrétariat & Logistique ;
- D'un des deux conseillers en prévention ;
- D'un représentant de la Direction générale Secrétariats et Concertation, membre du Groupe de travail « Evaluation d'incidence des décisions sur le développement durable » auprès de la CIDD ;
- D'un représentant de la Direction générale Coordination et Affaires juridiques, membre du Groupe de travail « Marchés publics durables » auprès de la CIDD ;
- De la représentante de la Chancellerie du Premier ministre dans le groupe interdépartemental de coordination prévu par l'article 6 de la Loi du 12 janvier 2007 visant au contrôle de l'application des résolutions de la conférence mondiale sur les femmes réunie à Pékin en septembre 1995 et intégrant la dimension du genre dans l'ensemble des politiques fédérales ;
- D'un représentant de l'Agence pour la Simplification administrative ;
- Et du responsable du suivi des indicateurs environnementaux.

Sur le terrain, la Cellule DD est soutenue par la Green Team, une équipe motivée, d'une dizaine de personnes

appartenant à différents services, qui se veut concrète et proactive.

Sous l'égide du Comité de direction, ensemble, la Cellule DD et la Green Team s'efforcent de remplir les missions suivantes :

- Participer aux groupes de travail de la CIDD ;
- Suivre les actions des Plans fédéraux de Développement durable pour lesquelles la Chancellerie est responsable ;
- Elaborer et suivre le Plan d'action Développement durable de la Chancellerie ;
- Suivre la durabilité des marchés publics de la Chancellerie ;
- Suivre l'exécution de la politique en matière de gestion environnementale interne ;
- Sensibiliser la Chancellerie au développement durable.

5.1.2. La cellule DD et la Green Team

Le 26 mars 2007, la Chancellerie a obtenu le certificat ISO 14001:2004 pour son système de management environnemental (SME) et depuis le 2 avril 2007, elle est enregistrée sur la liste européenne du Système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS).

Le Comité de direction a réaffirmé en 2014 sa volonté de poursuivre la promotion de ces références internationales et a indiqué le cadre et la direction dans lesquels les objectifs environnementaux de la Chancellerie devront évoluer ces prochaines années. Outre les volets classiques relatifs à la sensibilisation, la prévention de toute forme de pollution, l'amélioration continue des performances environnementales et le respect de toutes les exigences applicables en matière d'environnement, les quatre objectifs environnementaux suivants seront spécifiquement poursuivis durant le nouveau cycle d'audit (EMAS) couvrant la période 2013-2015 :

- La diminution de la consommation (directe et indirecte) de papier (principalement par le biais du projet e-Premier) ;
- La réduction des émissions de CO₂ ;

- Une attention accrue aux considérations sociétales et environnementales dans les marchés publics de travaux, de fournitures et de services ;
- L'introduction de tableaux de bord intégrés qui permettent, outre une amélioration de la communication, un suivi transversal plus automatisé et professionnel.

La sensibilisation de l'ensemble du personnel au développement durable relève d'un processus continu, par le biais de l'intranet, d'e-mails, d'affiches et d'activités. Très concrètement, la Chancellerie a mené à bien les projets suivants en 2014 :

- Le jeudi 20 mars, la Green Team a organisé un **apéritif de printemps** pour saluer ensemble l'arrivée du printemps. Notre équipe de la cuisine a préparé pour l'occasion cocktails et bouchées à la fois festifs et durables. On a pu y assister à une présentation de la Green Team et des Green Tips.
- Une activité importante au sein de notre organisation est et reste la Semaine du développement durable au sein de l'autorité fédérale. La Green Team est une force motrice incontournable de l'organisation de cette semaine DD. En 2014, cette Semaine était placée sous le signe d'une politique du personnel durable. Au travers de ce thème, nous désirions aborder le développement durable selon une autre perspective, celle de la responsabilité sociétale des services publics. Le mardi 21 octobre, le SPF Sécurité sociale et le SPF Chancellerie du Premier Ministre ont organisé un séminaire à l'IPC baptisé : « Une politique RH centrée sur le collaborateur ». En collaboration avec l'équipe Talent+, un atelier bilingue sur l'accompagnement de la carrière a également vu le jour. Le jeudi 23 octobre, comme le veut la tradition, la journée a débuté par un petit-déjeuner durable dans le restaurant du personnel. Ce fut l'occasion pour notre Présidente ad interim, Madame Françoise Audag-Dechamps, de prendre la parole. Lors de son discours relatif à une politique du personnel durable centrée sur le collaborateur, elle a mis l'accent sur le respect et la reconnaissance. En voici un extrait : « *La Chancellerie essaye de développer*

ces dernières années une politique axée sur le bien-être. Le bien-être dépend aussi de vous ! Deux mots me viennent à l'esprit : « respect » et ; « reconnaissance » : Respect de l'autre et reconnaissance de son travail. Pour le bien-être de tous, c'est aussi apprendre à respecter et reconnaître l'autre. C'est souvent l'absence de respect et de reconnaissance plus que la charge de travail qui provoque stress et burn out. C'est la responsabilité du management de veiller au respect et à la reconnaissance, mais c'est aussi la responsabilité de chacun d'entre nous. »

Dans le prolongement, une diététicienne/nutritionniste de Menssana a tenu un exposé dans la salle de presse sur « les 10 erreurs nutritionnelles les plus fréquentes ». Fidèle à ses bonnes habitudes, le personnel de la cuisine avait prévu un lunch durable sur le coup de midi.

Le Service social a en outre mis à disposition une table de massage automatique afin de détendre corps et esprit le temps d'une pause de vingt minutes.

5.1.3. Les activités ou politiques du SPF contribuant à un développement durable

Le développement durable doit également être un fil rouge dans l'ensemble des activités et des tâches de la Chancellerie.

- Le développement durable trouve chaque année sa place dans la **Note de politique générale** du Premier ministre. Et le management à son plus haut niveau reflète ses préoccupations.
- En fait, tous les membres du personnel de l'Administration et des Organes stratégiques sont conscients du rôle qu'ils peuvent jouer, **chacun** à leur niveau, en la matière. Tant dans les activités internes à la Chancellerie que dans les réunions à l'extérieur, l'objectif de ne pas oublier le développement durable est présent.
- Dans ce cadre, la Chancellerie participe autant que faire se peut aux **réseaux et groupes de travail** de la CIDD et de l'IFDD. La bonne collaboration passe par ses nombreux échanges.
- Depuis plusieurs années, la Chancellerie vise une amélioration constante de ses performances environnementales. Dans ce cadre, elle possède depuis 2007 une reconnaissance internationale

grâce à la certification EMAS de son système de management environnemental. Dans le cadre plus large du développement durable, la Chancellerie essaie désormais d'y sensibiliser également ses partenaires. Aussi le Comité de direction a-t-il décidé en 2011 de **promouvoir notre certification EMAS par le biais de nos marchés publics en y ajoutant la mention suivante** :

- La Chancellerie du Premier ministre dispose des agréments internationaux EMAS et ISO 14001 (pour le système de management environnemental qu'elle a développé afin de gérer l'ensemble de ses activités dans les bâtiments des 14 et 16, rue de la Loi). Soucieuse du développement durable, la Chancellerie est particulièrement attentive au respect de l'environnement », si le cahier spécial des charges contient des considérations environnementales (économie d'énergie, produits non toxiques, conditionnement réduit, mobilité durable, papier recyclé, encre végétale, gestion des déchets, ...) ;
- Le logo EMAS combiné à notre numéro d'enregistrement, si le cahier spécial des charges ne comporte aucune considération environnementale.
- Le 21 mai 2014 est parue la circulaire du 16 mai 2014—**Intégration du développement durable, en ce compris les clauses sociales et les mesures favorisant les petites et moyennes entreprises**, dans le cadre de marchés publics passés par les pouvoirs adjudicateurs fédéraux. Cette circulaire a été élaborée par l'IFDD et le SPF P&O. Ils ont pu compter sur l'expertise du service Marchés publics de la Chancellerie du Premier Ministre pour l'interprétation de la réglementation.

Dans le cadre de l'objectif EMAS visant à accroître la part de marchés publics durables, le Comité de direction a décidé le 3 septembre 2014 d'étendre le champ d'application de la circulaire du 16 mai 2014 au sein de la Chancellerie. Ceci signifie concrètement qu'à partir du 1^{er} janvier 2015, les dispositions de cette circulaire s'appliqueront également au SPF dans le cadre des marchés de services et de fournitures de 5500 euros ou plus, tva non comprise.

- La loi du 15 décembre 2013 portant des dispositions diverses concernant la simplification

administrative (et plus spécialement le Chapitre 2 du Titre 2) a instauré **l'analyse d'impact de la réglementation** (AIR) des avant-projets de loi et projets d'arrêtés royaux ou ministériels pour lesquels l'intervention du Conseil des ministres est requise par une disposition légale ou réglementaire, préalablement à son adoption par l'autorité publique. Cette analyse intègre et harmonise les dispositions qui organisaient les anciens tests Kafka (portant spécifiquement sur la simplification administrative) et EIDDD (pour Evaluation d'incidence des décisions sur le développement durable). En évaluant les conséquences potentielles des projets de réglementations de façon intégrée dans les domaines économique, social, environnemental et sur l'autorité publique, l'AIR devrait susciter une réflexion transversale qui va améliorer la cohérence, la qualité et la durabilité des politiques. Cette réglementation est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2014. Concrètement sa mise en œuvre a pu être réalisée grâce à la coordination

efficace de l'Agence pour la Simplification administrative.

- Enfin, on peut aussi noter que le 1^{er} mars 2014 **l'Institut fédéral pour le Développement durable** (ex-SPP Développement durable) est venu s'installer au « 16 Rue de la Loi ». Cette présence physique des « fers de lance du développement durable fédéral » ne pourra, par rayonnement, qu'être bénéfique pour la Chancellerie.

Au cours du cycle 2013-2015, le SPF Chancellerie continuera à évaluer de manière permanente ses objectifs environnementaux et son programme d'action pour l'environnement en vue d'en accentuer l'empreinte durable.

 (Madame Rika Denduyver)

5.2.1. La Cellule DD

La cellule développement durable fait partie du service d'Appui général.

Ses tâches principales sont les suivantes :

- Représenter le SPF Budget et Contrôle de la Gestion auprès de la Commission Interdépartementale pour le Développement Durable;
- Sensibiliser au développement durable: des communiqués de service donnent aux membres du personnel des informations utiles relatives au développement durable;
- Conserver la certification EMAS pour les locaux du SPF B&CG.

5.2.2. Les activités de la Cellule DD

A. Gestion environnementale

En 2013, le SPF Budget et Contrôle de la Gestion a obtenu le certificat EMAS pour ses locaux sis rue Royale 138 à Bruxelles.

Afin de maintenir ledit certificat, en 2014 nous avons contrôlé toutes les procédures et tous les registres. Nous les avons adaptés lorsque cela s'est avéré nécessaire. Nous avons défini des objectifs et en avons informé les membres du personnel afin de les réaliser. Les objectifs concernent la consommation d'énergie et de papier, les déplacements de service, la réduction des déchets et les achats durables.

Le projet «Document Management System» a été lancé. Il permet de scanner dorénavant le courrier entrant. Grâce au workflow, il ne faut plus imprimer les documents et le document final peut être signé par voie électronique, ce qui permettra de diminuer le flux de papier.

Selon notre tradition annuelle, nous avons offert aux membres du personnel un petit déjeuner composé de produits issus du commerce équitable (fair trade).

A l'occasion de la journée de la diversité, nous avons organisé un repas composé de plats régionaux préparés par les membres du personnel. Ensuite, nous avons organisé un quiz ayant pour thème : «les cultures en Belgique».

Nous sommes attentifs aux critères de durabilité lors de l'achat de produits ou d'équipements.

Nous avons sensibilisé les membres du personnel, spécifiquement sur les points suivants:

- Utiliser le plus souvent possible du papier brouillon;
- Eteindre les lumières en quittant les bureaux et les salles de réunion;
- Eteindre les ordinateurs (y compris les écrans) le soir;
- Utiliser le plus possible les transports en commun pour se déplacer.

Nous avons informé le personnel quant au plan de délestage en cas de pénurie d'électricité, tout en donnant des conseils pour éviter le délestage.

En 2014, le SPF Budget et Contrôle de la Gestion a participé à deux projets pilote relatifs à la mobilité lancés par l'Institut Fédéral pour le Développement Durable. Le premier projet visait le recours à la voiture partagée pour se rendre au travail (Carpoolplaza); Le second projet visait à promouvoir le vélo pour se rendre au travail (Bike to work).

B. Prestations environnementales de l'immeuble

La Régie des bâtiments est responsable pour l'obtention du certificat EPB comme le demande la Région de Bruxelles-Capitale. Fin 2014 la collecte des données a commencé en vue d'obtenir ledit certificat début 2015.

C. Prestations environnementales des véhicules achetés par le SPF Budget et Contrôle de la Gestion

Le SPF Budget et Contrôle de la Gestion dispose de quatre véhicules affectés au président et aux directeurs-généraux. Ils sont conformes aux normes requises.



(Madame Delphine Duprez)

5.3.1. La Cellule DD

Le 1er mars, Fedict a emménagé dans ses nouveaux bâtiments, au WTC III, à côté de la gare du Nord de Bruxelles. Les collaborateurs bénéficient d'un bâtiment davantage respectueux de l'environnement (éclairage des bureaux et toilettes sur détection de mouvements, ...).

En mars 2014, le Comité de direction a désigné Delphine Duprez comme nouvelle responsable de la cellule Développement durable. Le responsable de la cellule Procurement contribue au développement durable via les échanges avec le groupe de travail « Marchés publics durables », ainsi que la conseillère en prévention interne et bien-être au travail de Fedict, au travers de diverses actions internes (bien-être, environnement de travail, ...).

5.3.2. Les activités de la Cellule DD

En septembre 2014, Fedict a introduit dans son plan de management (vade-mecum 3.0) le développement durable comme un de ses objectifs stratégiques.

Le 8 décembre 2014, le Comité de direction a validé la procédure interne d'intégration de l'annexe 1 de la Circulaire du 16 mai 2014 (M.B. 21 mai 2014) : liste de contrôle dans le cadre des marchés publics. Désormais, à partir de 8.500€ HTVA, chaque dossier soumis à l'Inspecteur des Finances comprend l'annexe 1.

Le responsable de la cellule Procurement a participé activement aux réunions du groupe de travail « marchés publics durables » afin de répercuter encore davantage dans nos cahiers des charges des aspects de durabilité, en commençant par l'utilisation de l'annexe 1 de la circulaire « Marchés publics durables ».

Au niveau environnemental, Fedict a introduit fin 2014 le tri sélectif des déchets et a démarré une campagne de sensibilisation du personnel.



(Monsieur Christian Vanden Bilcke et Monsieur Koen Verheyen)

5.4.1. La Cellule DD

Au SPF des Affaires Etrangères, la Cellule Développement Durable n'est pas une structure permanente pour laquelle un effectif de personnel est dispensé. Cela n'empêche pas que les Affaires Etrangères participent aux différents groupes de travail de la CIDD et assurent la co-présidence du Groupe de Travail « Politique Internationale » de la CIDD.

5.4.2. Les activités de la Cellule DD

A. Gestion environnementale en interne

Les Affaires Etrangères font des efforts afin d'améliorer la gestion interne de l'environnement en achetant durablement, en améliorant l'efficacité énergétique, en triant les déchets, en diminuant les déplacements professionnels par le biais de téléconférences ou encore en proposant des plats végétariens et des produits issus du commerce équitable au restaurant et à la cafétéria.

Des efforts en faveur de l'environnement ont non seulement été réalisés sur le site de l'administration centrale mais le SPF est également attentif à l'impact environnemental de ses bâtiments à l'étranger. Lors de la construction de la nouvelle Ambassade à Kinshasa, il a par exemple tenu compte des principes de construction passive de sorte à pouvoir diminuer de 70% les dépenses énergétiques.

B. Communication

Le magazine hebdomadaire interne du personnel « E-gmont Info » et le magazine destiné au monde extérieur « Glo.be » de la Direction générale de la Coopération au Développement accordent beaucoup d'importance au développement durable. Les Affaires Etrangères ont contribué à la semaine du développement durable avec un séminaire relatif au travail décent.

5.4.3. Les activités ou politiques du SPF contribuant à un développement durable

Ces dernières années, le développement durable s'est ancré dans la politique de développement et la politique étrangère belges. La problématique des genres et la protection de l'environnement sont des thèmes transversaux de la politique de développement belge. En avril 2014, la note stratégique intitulée « L'environnement dans la Coopération belge au Développement » a été adoptée. La protection sociale et une croissance inclusive, équitable et durable sont des axes autour desquels la politique de développement a été fondée.

Les Affaires Etrangères jouent un rôle central dans l'élaboration des positions belges pour le Sommet relatif au cadre de développement post-2015 et des Objectifs de Développement Durable en septembre 2015. Une task force a été créée au sein du SPF pour coordonner les activités des différentes directions touchant au Post-2015. Les réunions du Service de Coordination Multilatérale (COORMULTI), avec la collaboration de la Direction Développement Durable, constituent un instrument fondamental pour élaborer des positions bien étayées. Grâce à ces positions dans lesquelles différents services du niveau fédéral et régional se retrouvent, la Belgique peut peser sur les négociations préparatoires sur le plan européen et mondial. Les réunions du COORMULTI permettent aussi d'échanger des informations sur l'état de la situation et laissent un espace de participation à la société civile.



(Monsieur Frank De Neve)

5.5.1. La Cellule DD

La composition de la Cellule de Développement durable a été approuvée par le Comité de Direction du 15 février 2011. Vu l'ampleur du SPF et le grand nombre de bâtiments occupés par les différents services du SPF Intérieur, la Cellule de Développement durable est devenue le réseau de Développement durable du SPF. Le réseau se compose de représentants des différentes directions générales, du Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides, du Conseil du Contentieux des Etrangers, des services horizontaux et du service de communication. Le service d'encadrement P&O assure la coordination du réseau de Développement durable.

5.5.2. Les activités de la Cellule DD

Le rôle du service d'encadrement P&O consiste à coordonner le suivi du plan de développement durable pour le SPF. Le plan de développement durable a été rédigé en collaboration avec les responsables développement durable des services qui apportent chacun leur contribution. Le plan de développement durable poursuit deux objectifs. Le premier objectif consiste à réduire l'empreinte écologique du SPF. Cela comprend diverses actions des différentes directions générales selon les thèmes: mobilité durable, consommation d'eau, consommation de papier, consommation d'énergie, production de déchets, participation à des initiatives durables. Le deuxième objectif est de veiller au bien-être du personnel et à la responsabilité sociétale de l'entreprise. Le plan est soumis tous les six mois au comité de direction, le plan a été approuvé une dernière fois en septembre 2014. A l'avenir, les projets EMAS seront également intégrés au plan d'action. Suite à la désignation d'un coordinateur EMAS à temps plein, EMAS a pris une grande ampleur au sein de l'organisation et de la plupart des directions générales et les services horizontaux ont rédigé un programme environnemental. En 2015, le SPF tentera d'obtenir le certificat EMAS pour un certain nombre de ses bâtiments.

L'enquête triennale de mobilité pour le SPF Mobilité a été réalisée pour tous les bâtiments du SPF comptant au moins 30 travailleurs. Les résultats ont été communiqués

après avis positif du Comité supérieur de Concertation du 24 octobre 2014. Les plans de transport de l'entreprise ont été établis pour les 5 bâtiments situés à Bruxelles comptant plus de 100 travailleurs et ont été transmis à Bruxelles Environnement. La « Semaine de la mobilité », qui propose quelques actions en matière de mobilité, a été organisée du 16 au 22 septembre 2014 en collaboration avec Bruxelles Environnement.

La Semaine du Développement durable s'est déroulée du 20 au 24 octobre 2014. Au cours de celle-ci, l'accent a été mis sur une politique du personnel durable. Une communication portant sur le lancement du projet « bien-être au travail » a été adressée à tous les membres du personnel. Des explications complémentaires ont été données sur le Plan de Développement durable.

Début 2014, une note de service a été rédigée au sujet de l'AIR (analyse d'impact de la réglementation) et une formation AIR a été coordonnée par le service d'encadrement P&O pour tous les services du SPF.

5.5.3. Les activités ou politiques du SPF contribuant à un développement durable

Dans le plan de management et le plan opérationnel de la Présidente du Comité de direction du SPF Intérieur 2014-2020, l'aspect « Durable (durabilité) » est considéré comme l'un des sept principes de base de la culture d'entreprise de notre SPF. Le lien entre le développement durable et l'intégration de la responsabilité sociétale fait partie de la culture d'entreprise. Les énormes défis au sein de la société, de l'environnement et de l'économie engendrent des adaptations inévitables des systèmes et des organisations. Les services du SPF Intérieur ont ici un rôle propre à jouer en tant qu'organisation et doivent veiller à ce que leurs actions s'inscrivent dans ces processus.



(Monsieur Jacques Baveye et Monsieur Léon Poncin)

5.6.1. La Cellule DD et le Service DD

La Cellule Développement Durable (Cellule DD) du SPF Finances a été créée en 2005 conformément à l'arrêté royal du 22 septembre 2004. Elle a démarré avec le nombre minimum de membres fixé par l'arrêté. Au fil des ans, elle s'est étoffée en intégrant des représentants de toutes les administrations générales et de tous les services d'encadrement, ce qui a porté le nombre de membres à une vingtaine de fonctionnaires des Finances.

En 2010, a été créé le Service Développement Durable (Service DD) sous l'autorité directe du Président du Comité de Direction, qui a été intégré à la Cellule DD. Cellule et Service constituent en quelque sorte une « Unité DD » pour le SPF Finances. Le Service a repris une grande partie des attributions de la Cellule. Cette dernière conserve essentiellement un rôle consultatif. Le Service DD fait appel à la Cellule DD quand il a besoin de conseils sur des actions impliquant l'ensemble du SPF, par exemple pour l'organisation de la Journée du Développement Durable. Si une action donnée ne concerne qu'une administration générale ou un service d'encadrement, contact est pris directement avec cet interlocuteur.

Le Service DD est l'interlocuteur privilégié pour les fonctionnaires des Finances et les services des Finances quand il s'agit de développement durable. Il représente le SPF dans divers groupes de travail de la Commission Interdépartementale du Développement Durable.

Lors de sa création, le Service DD comptait quatre agents à temps plein. Les ambitieuses perspectives d'extension, encore à l'ordre du jour voici un an, n'ont pu se concrétiser, essentiellement pour des raisons d'austérité budgétaire. Fin 2014, le service emploie quatre temps-plein et deux mi-temps.

Depuis sa création, la Cellule s'est réunie 36 fois. La moyenne de 4 réunions annuelles cache un fonctionnement très fluctuant, qui a pu aller jusqu'à 10 réunions en 2009.

5.6.2. Les activités de la Cellule DD et du Service DD

L'Unité Développement Durable cherche à stimuler une attitude durable auprès des quelque 24.000 employés du SPF Finances et essaie de construire un SPF socialement responsable, en prenant en charge les missions suivantes:

- Organisation de la Journée du Volontariat : Quelque 300 bénévoles – parmi lesquels le Ministre des Finances et le Président du Comité de Direction du SPF – se sont mis au service de différents centres d'accueil, hôpitaux, cliniques, refuges animaliers, associations, réserves naturelles... Au total, une cinquantaine d'activités sur tout le territoire national permettaient le choix entre nettoyage de chaises roulantes, remise en état de cages et volières, découverte de cuisines du monde, entretien de sentiers, l'élaboration d'un écocentre en milieu urbain, jeux de société avec des personnes handicapées, etc. ;
- Organisation de la Journée du Développement Durable : Dédiée en 2014 à la gestion durable et responsable des ressources humaines, elle a permis aux agents du SPF de participer aux activités proposées par l'IFDD, mais aussi à un programme maison, à l'intention notamment des agents basés en province. Citons des workshops de la Croix-Rouge sur les premiers soins et la réanimation, des tables de conversation et divers autres ateliers touchant au bien-être et au développement personnel ;
- Instauration d'une Politique interne environnementale sur base du label Entreprise éco-dynamique et de la certification EMAS ;
- Rédaction d'un rapport de développement durable, conformément à la Global Reporting Initiative (GRI) ;
- Développement de ISO26000 ;
- Instauration d'une politique de mobilité durable sur la base du Plan de déplacement d'entreprise et du Diagnostic fédéral de déplacements domicile-travail ;

- Elaboration du plan d'urgence pic de pollution en Région bruxelloise ;
- Sensibilisation du service achats à la politique d'achats durables ;
- Participation à la campagne OFF-ON ;
- Participation à la Journée Fédérale de la Diversité, avec des propositions d'activités à Bruxelles et dans différentes villes de province ;
- Participation à la Move Week (une campagne européenne de promotion des bienfaits de l'activité physique et sportive régulière) avec cinq activités différentes au cours de la semaine ;
- Participation à des événements à portée sociale ou solidaire :
 - 20 km de Bruxelles ;
 - Oxfam Trailwalker ;
 - Opération 11.11.11 ;
 - Action Damien ;
- Information et sensibilisation du personnel sur le développement durable via des publications dans le périodique d'entreprise Fininfo et sur l'intranet Développement Durable ;
- Participation au projet pilote d'aménagement des bureaux Dynamic Office ;
- Divers projets en phase d'étude, tels que :
 - L'ajout de l'abonnement "Villo" à la carte "Mobib" ;
 - L'amélioration du service de prêt de vélos du North Galaxy ;
 - La collaboration avec la SNCB pour son offre "Blue-Bike".

5.6.3. Les activités ou politiques du SPF contribuant à un développement durable

A. Mission, vision et stratégie

A.1. Mission

Le SPF Finances assume des missions diverses dans les domaines fiscaux, financiers, et autres. L'exécution des missions fondamentales du SPF Finances se situe toujours au point d'équilibre délicat entre les droits et les devoirs imposés ou accordés aux citoyens ou aux entreprises aux termes de la loi.

A.2. Vision

Le SPF Finances vise à prélever équitablement les impôts, de manière juste et dans les temps. Il veille à ce que chaque contribuable paie ce dont il est redevable et que cela se déroule de manière correcte et équitable. Ni plus ni moins.

Le SPF Finances entend relever les défis auxquels est confrontée toute administration moderne qui évolue avec la société, avec l'économie et avec les technologies de l'information et de la communication. Soucieux de remplir son rôle de service public, le SPF Finances applique et garantit une méthodologie professionnelle rigoureuse dans ses activités fondamentales. D'une part, en développant de nouvelles méthodes de travail plus efficaces qui tiennent davantage compte des besoins de chacun ; d'autre part en mettant en place une nouvelle culture d'entreprise qui donne à la fois plus de flexibilité à ses collaborateurs et qui sollicite davantage leur responsabilité.

La concrétisation de cette vision dépend de l'aptitude des collaborateurs à atteindre les objectifs en termes de qualité et de prestation de service, en particulier, en favorisant le perfectionnement continu et l'innovation pour les fonctionnaires de l'organisation.

En répondant aux attentes légitimes de la société, le SPF Finances souhaite développer une relation de confiance avec le citoyen et veiller à ce que chacun s'acquitte de ses obligations dans le respect intégral de la loi.

A.3. Stratégie

La stratégie du SPF Finances poursuit un objectif unique: à chaque instant, pouvoir garantir que nos missions sont menées à bien de façon efficace et appropriée, avec une affectation optimale des ressources et en

respectant les échéances convenues. Le Président et le Comité de direction ont exprimé les ambitions du SPF Finances en 3 objectifs stratégiques (2012-2017) distincts :

1. Augmenter notre efficacité, donc la mesure de nos objectifs atteints ;
2. Améliorer notre efficience, donc l'affectation optimale et la productivité de nos ressources ;
3. Relever le niveau de notre prestation de service.

Dans chaque domaine, nous voulons améliorer notre position par rapport à celle de nos principaux partenaires commerciaux. Une compliance maximale et une innovation active seront les moteurs de cette ambition.

Enfin, nous voulons réaliser nos ambitions dans un souci de développement durable.

B. Actions entreprises dans le contexte du développement durable à long terme

On trouvera ci-dessous un aperçu des actions déjà entreprises dans les quatre domaines qui balisent la Vision à Long Terme (VLT) en matière de développement durable.

Domaine d'action 1: une société inclusive et solidaire (lutte contre la précarité et cohésion, santé, emploi et compétences)

- Signature de la Charte fédérale de la diversité ;
- Nomination d'un responsable de la diversité ;
- Création du Service des Créances Alimentaires (SECAL) ;
- Organisation de la formation «Contacts multiculturels» pour les employés en contact avec les citoyens ;
- Organisation de formations "Retraites" pour les fonctionnaires qui arrivent en fin de carrière ;
- Suivi de l'état de santé du personnel – médecine préventive ;

- Soutien de la lutte contre la contrefaçon de médicaments ;
- Organisation de la collecte de sang en collaboration avec la Croix-Rouge ;
- Organisation de formations aux premiers secours et à la lutte contre les incendies ;
- Organisation de stages en entreprises ;
- Organisation de formations relatives au bien-être ;
- Organisation de formations d'aide face aux assuétudes, aux agressions ;
- Organisation de séances d'aide au remplissage de la déclaration fiscale.

Domaine d'action 2: une société résiliente qui adapte son économie aux défis économiques, sociaux et environnementaux (économie qui adapte ses modes de consommation et de production, énergie, mobilité et transports, alimentation)

- Inclusion de critères environnementaux dans tous les marchés publics ;
- Introduction d'un dossier en vue d'obtenir le label «entreprise éco-dynamique» ;
- Développement d'une politique de mobilité sur la base du Plan de Déplacements d'Entreprise et du Diagnostic Déplacement Domicile - Lieu de travail ;
- Organisation de campagnes de sensibilisation autour de comportements économeurs d'énergie en collaboration avec Fedesco ;
- Offre de vélos de service ;
- Organisation de sessions de coaching sur l'alimentation durable dans différents restaurants ;
- Promotion du télétravail et du travail en bureau satellite.

Domaine d'action 3: une société qui préserve son environnement (changements climatiques, air extérieur et intérieur, biodiversité)

- Organisation de formation eco-driving pour les douaniers ;
- Compensation des émissions de CO₂ engendrées par l'envoi de courrier ;
- Attention particulière à la collecte sélective des déchets ;
- Poursuite du développement de l'e-government : applications et outils numériques, à la fois pour son propre personnel et pour le citoyen ;
- Application de la CITES (Convention on International Trade of Endangered Species of Wild Fauna and Flora) ;
- Mise en place de FinShop, responsable de la vente des biens meubles non utilisés par les Services Publics, ou saisis par eux. Si les marchandises ne se vendent pas, elles sont recyclées conformément aux règles environnementales en vigueur.
- Création d'un Contact Center ;
- Loi sur le respect de la vie privée ;
- Participation au programme européen « Asia Urbs », en particulier concernant l'assistance à la modernisation du cadastre à Hanoi ;
- Soutien foncier en République Démocratique du Congo : état des lieux des processus existants et formulation de recommandations.

Domaine d'action 4: une société soutenue par des pouvoirs publics qui assument leur responsabilité sociétale (pouvoirs publics, finances publiques, recherche scientifique, coopération au développement)

- Mise en place de l'association « Lutte contre la contrefaçon et le piratage » ;
- Mise en place du Belgian Internet Service Center: inspecte les écrans d'Internet pour détecter les pratiques frauduleuses ;
- Création de la Cellule Cybersquad: le service de recherches des Douanes contre tous types de fraudes sur Internet ;
- Formation des chiens renifleurs d'argent – Cashdogs ;
- Utilisation de scanner de plaque ;
- Avantage fiscal des voitures respectueuses de l'environnement ;
- Promotion d'applications favorisant à la fois la convivialité et la réduction de consommation de papier (Tax-on-web, déclaration simplifiée, Zoomit, etc.) ;



(Madame Geneviève Meunier et Madame Els Borgers)

5.7.1. La Cellule DD-EMAS

La cellule développement durable-Emas est composée de représentants de chaque direction, désignés par les responsables des directions. Elle est co-animée par la coordinatrice du développement durable et la coordinatrice Emas.

Les coordinatrices travaillent sous la responsabilité du Président du SPF. La cellule ne dispose pas d'un budget propre.

5.7.2. Les activités de la Cellule DD-EMAS

Le plan d'action 2014-2015 de la cellule a été approuvé par le Comité de direction en juin 2014. La coordinatrice a attiré l'attention du Comité de direction sur le fait que ce plan d'action devra être intégré dans le futur contrat d'administration.

La cellule DD – Emas s'est réunie les 4 février 2014, 24 avril 2014, 9 septembre 2014 et 4 décembre 2014.

A. Participation aux travaux de la CIDD et de l'IFDD

En 2014, la représentante du SPF a participé aux réunions de la CIDD les 18/02, 31/03, 24/06, 16/09 et 17/11.

Deux représentants de la DG Humanisation au travail participent activement au Groupe de Travail "Inégalités de santé".

Trois représentants de notre SPF ont participé au séminaire organisé par l'IFDD le 9 décembre 2014 sur les droits de l'homme et les entreprises, en présence de O. De Schutter.

Participation des représentantes DD et Emas aux séminaires organisés sur l'économie circulaire le 16 septembre 2014 et sur la croissance durable le 20 octobre 2014.

La coordinatrice EMAS a participé à la conférence sur le développement durable et au forum annuel du CFDD sur le gaspillage alimentaire le 25 novembre 2014.

B. Préparation du Plan Fédéral de Développement Durable

L'exigence de l'IFDD de ne présenter que des mesures obligatoirement conjointes entre au moins deux SPF rend l'élaboration de ce plan très complexe. La représentante du SPF a participé au groupe de travail ad hoc qui s'est réuni les 8 juillet, 4 septembre et 27 novembre 2014. Elle a été accompagnée une fois par un représentant du service de l'humanisation au travail, une autre fois par le service du contrôle du bien-être au travail et l'IEFH et la dernière fois par la coordinatrice Emas qui va devenir coordinatrice DD.

Le SPF a collaboré à l'élaboration de 4 actions conjointes avec d'autres SPF:

- La réduction de l'écart salarial entre les hommes et les femmes;
- L'évaluation des impacts sur les nouvelles façons de travailler;
- La qualité des emplois, la prévention des risques professionnels et l'inclusion sociale;
- L'action sur un contrôle conjoint de risques chimiques n'a pu aboutir.

C. Suivi EMAS

Le SPF Emploi a la certification Emas depuis fin 2009 (label reçu début 2010). Le cycle dure 3 ans. 7 objectifs avaient été fixés durant le premier cycle. Ceux-ci concernaient surtout la réduction de notre consommation énergétique (ICT, eau, gaz et électricité) et la réduction de l'utilisation de papier. Le 2ème cycle a commencé début 2013. L'accent porte sur la poursuite des bonnes pratiques et des objectifs du 1er cycle ainsi que sur la sensibilisation.

En 2014, il y a eu deux audits obligatoires. Un audit a été effectué par la firme externe AIB Vinçotte et un autre a été effectué par un autre SPF qui a la certification EMAS.

En 2014, on a travaillé surtout sur la sensibilisation. De nouvelles affiches ont été élaborées et ont été placées près des ascenseurs et dans le couloir de la cafétéria. Il y a aussi régulièrement des infos sur l'intranet sur différents thèmes et des conseils pratiques.

D. Suivi du plan de mobilité

L'Institut Fédéral pour le Développement Durable (IFDD) a proposé aux SPF intéressés de collaborer à deux projets-pilotes qui visent les modes de déplacements des agents. Le premier projet entend stimuler le covoiturage auprès des fonctionnaires utilisant la voiture sur la totalité ou sur une partie du trajet domicile-lieu de travail. Le second projet a pour but d'encourager la pratique du vélo.

La participation du SPF Emploi à ces deux projets est à l'étude.

Le réaménagement du parking vélos est finalisé : trente emplacements pour le personnel et les visiteurs sont disponibles devant notre bibliothèque (Rue Bara).

Le plan de déplacements d'entreprises a été actualisé et envoyé à Bruxelles Environnement au 15 octobre 2014.

E. Sensibilisation au développement durable

Les deux coordinatrices ont donné une formation pour les nouveaux fonctionnaires le 13 mai 2014 (pour les néerlandophones et les francophones).

Durant la fête du SPF, il y a eu un stand d'information sur les résultats du plan de mobilité. Les personnes intéressées pouvaient aussi avoir de l'information sur EMAS. Elles pouvaient aussi calculer leur empreinte écologique.

F. Journée développement durable

Le SPF Emploi (HUT), en collaboration avec l'IFDD, a organisé deux ateliers sur la prévention au travail dans le cadre de la semaine du développement durable sur le temps de midi le 23 octobre 2014. La cellule DD a organisé une réunion préparatoire avec HUT et la communication le 16 juin 2014.

G. Suivi AIR-RIA

Une formation a été organisée le 12 juin 2014 avec l'ASAP pour les juristes du SPF qui doivent rédiger ce test pour les arrêtés.



(Madame Marielle Smeets)

5.8.1. La Cellule DD

Une cellule de développement durable a été créée en 2007 au niveau du SPF Santé Publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement. Cependant celle-ci ne fonctionne pas de manière régulière. Ceci n'empêche pas le SPF Santé Publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement d'être actif au travers de différentes initiatives propres ou lancées en réponse aux activités de la CIDD ni de répondre à ses obligations en la matière :

- Contributions substantielles à l'avant-projet de plan fédéral de développement durable 2015-2020 en préparation ;
- Participation aux rapports annuels et contribution au fonctionnement de la CIDD au travers de notre implication active et impliquée dans les groupes de travail de la CIDD (EMAS, responsabilité sociétale, alimentation durable, mobilité durable, vision à long terme...) ;
- Organisation des journées de Développement durable, de la diversité,...

En 2014, la représentante du SPF Santé Publique, Sécurité de la Chaîne Alimentaire et Environnement a également été réélue au bureau de la CIDD. Le Bureau prépare les réunions de la Commission et en assure le suivi, fait des propositions au sujet de la création de groupes de travail,... Il participe également aux initiatives lancées par le Groupe des acteurs de la loi (CFDD-CIDD-IFDD-Task Force DD du Bureau du Plan) mis en place par le cabinet en charge du développement durable et qui vise à mettre plus de synergie et de cohérence dans les activités de ces différents partenaires.

Toutes ces activités consolident opérationnellement l'importance donnée par le SPF Santé Publique, Sécurité de la Chaîne Alimentaire et Environnement au développement durable et son intégration dans l'ensemble des politiques fédérales.

5.8.2. Les activités de la Cellule DD

A. La Journée du Développement durable

Cette année , la journée développement durable du SPF Santé Publique, Sécurité de la Chaîne Alimentaire et Environnement s'est articulée en trois temps :

- Un petit-déjeuner durable ;
- La possibilité, ensuite, de participer à une des activités proposées par l'équipe organisatrice (sportives, récréatives, culturelles, films et débats, ...) ;
- Le 23 octobre tombant un jeudi (journée Veggie hebdomadaire au restaurant du service social) le personnel du restaurant de l'Eurostation a été encore plus loin ce jour-là en proposant aux participants à la journée développement durable un plat composé uniquement de produits de saison.

Autre nouveauté de la Journée DDO en 2014, l'organisation dans les divers organismes publics fédéraux, tout au long de la semaine du 20 octobre, d'activités pendant la pause de midi et les heures de travail, ouvertes à tous les fonctionnaires fédéraux qui souhaitent y participer.

Dans notre SPF, les projections de films du jeudi 23 octobre ont été ouvertes aux fonctionnaires des autres organismes fédéraux.

Cette édition 2014 était organisée et coordonnée par la cellule « Event » du Service P&O et la Cellule « Environnement-Santé » des Services du Président, avec l'aide de volontaires internes pour notamment animer les activités. Plus de 900 personnes ont pris le temps de « petit-déjeuner » durablement entre collègues et de participer aux activités de la matinée.

B. Suivi EMAS/Mobilité/Achats Publics

B.1. Renouvellement de l'enregistrement EMAS

Labellisé EMAS en 2010, le site central du SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement (Eurostation – Place Victor Horta – 1060 Bruxelles) a obtenu le renouvellement de son enregistrement en août 2014. La dernière version de la déclaration environnementale ne portant pas sur

l'année 2014, nous pouvons mentionner les mesures suivantes pour ce qui relève de l'année écoulée :

- Compensation carbone de CO2 produit lors de déplacements des missions à l'étranger en avion, train et voiture. Toutes les informations relatives au projet CDM soutenu depuis 2013 par les compensations versées par le SPF sont accessibles sur le site de la Convention des Nations-Unies sur les Changements Climatiques ;
- Actualisation de la procédure d'achats afin d'intégrer le développement durable dans le cadre des marchés publics et appliquer la circulaire du 16 mai 2014 ;
- Continuation des communication et sensibilisation EMAS avec 4 EMAScotes : Energie – Mobilité – Papier- Déchets afin de diminuer les impacts environnementaux sur ces volets ;
- Participation du SPF à la Semaine européenne de la Mobilité ;
- Mise à disposition des vélos de service à l'accueil du SPF avec une procédure d'emprunt simple ;
- Nouvelles sessions d'information EMAS et Développement durable donné pour plus de 200 collaborateurs ;
- Monitoring mensuel de impressions faites par les collaborateurs ;
- Suivi et élaboration de la veille réglementaire conformément aux exigences environnementales.

B.2. Audits internes croisés et Audit de conformité

Souscrivant à la démarche d'audit interne croisé entre SPF enregistrés, l'équipe EMAS a effectué 2 journées d'audit interne en 2014 au sein du site central bruxellois de l'Office National des Pensions.

En ce qui concerne le site central du SPF (Eurostation), un audit externe de conformité technique de toutes les installations de chauffage, de climatisation et des transformateurs a eu lieu afin d'améliorer le rendement et ainsi de réduire les émissions de CO2. Sur base

des résultats de cet audit l'équipe EMAS a rédigé un plan d'action à l'attention de la Régie des Bâtiments (gestionnaire du complexe EUROSTATION).

B.3. Introduction de mesures à prendre en cas de pics de pollution dans le Plan de déplacement d'entreprise (PDE) – Promouvoir la Mobilité douce

La Région de Bruxelles-Capitale a défini une réglementation en matière de pollution de l'air en période hivernale. Durant les épisodes de pics, la Région (en coordination avec les autres Régions d'ailleurs) prend certaines mesures de restriction communes, essentiellement liées au trafic. Trois seuils d'interventions, fonction du degré de concentration des polluants dans l'air, définissent les mesures adoptées. Par ailleurs, le législateur incite les sociétés et les administrations à prendre des mesures en cas de pics de pollution. Pour ce faire, elle a adapté l'obligation régionale de plan de déplacement d'entreprise (PDE) en obligeant à y intégrer certaines mesures de promotion de la mobilité douce, dont celle de disposer d'un plan d'action en cas de pic de pollution.

Le PDE du SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire a été modifié en ce sens et les mesures particulières obligatoires de restriction du trafic ainsi que les mesures particulières du PDE sont rappelées par la cellule de communication interne via l'intranet (banner déroulant) à chaque dépassement d'un des 3 seuils de pics de pollution.

En 2014, nous avons poursuivi nos actions de sensibilisation à la mobilité douce. Neuf vélos sont à disposition à l'accueil du siège central (Eurostation) du SPF. Les collaborateurs du SPF ainsi que les autres occupants du bâtiment (Agence fédérale des Médicaments, Pensions des services publics) peuvent les utiliser dans le cadre de leurs missions ou pour rejoindre une réunion de travail à Bruxelles. La demande de vélos se fait directement à l'accueil du bâtiment pour faciliter la démarche.

Les collaborateurs du SPF peuvent également se déplacer à vélo jusqu'à la gare ou le lieu de travail de manière occasionnelle. Une indemnité kilométrique de 20 centimes est octroyée pour cela. De plus, en tant que collaborateur du SPF, ils peuvent s'inscrire sur <http://www.biketowork.be/> et bénéficier ainsi de nombreux avantages.

Enfin, notre SPF a participé à la plate-forme Carpoolplaza.be pour encourager le covoiturage lors de l'utilisation d'un véhicule.

[C. Marché de Noël 2014 « engagé » et seconde journée fédérale de la Diversité](#)

Des talents qui veulent mettre leur passion au service d'une bonne cause, des collègues enthousiastes et créatifs... C'est ainsi qu'est née l'idée originale de certains collègues du SPF Santé Publique, Sécurité de la Chaîne Alimentaire et Environnement d'organiser un Marché de Noël. Sa troisième édition a eu lieu le 4 et le 5 décembre 2014, ce qui nous a permis de le coupler avec la seconde organisation de la journée fédérale de la Diversité, qui avait pour thème cette année « l'identité et la culture » (be.origin'al).

Notre entourage, notre culture et nos origines culturelles contribuent à l'élaboration de nos normes, de nos valeurs et de nos concepts. De ce fait, une personne se construit une identité culturelle, qu'elle partage avec les autres membres de son groupe, sans pour autant qu'elle soit identique. L'identité culturelle est indissociablement liée à d'autres facteurs comme l'orientation sexuelle, l'âge ou un éventuel handicap. Au sein de l'administration fédérale, chaque employé a sa propre identité culturelle. Et toutes ces personnes réunies forment un ensemble varié d'employés. En ayant du respect pour la contribution particulière de chaque membre du personnel, notre service public fédéral devient une organisation au sein de laquelle les membres du personnel disposent de chances égales et d'un même encouragement afin de s'épanouir pleinement.

Le 4 décembre 2014, outre le Marché de Noël, diverses activités « diversité » en lien avec le thème étaient accessibles au personnel du SPF (du théâtre d'improvisation sur le thème « identité et culture », un quiz « diversité culturelle », concours de créativité avec une photo, un dessin, un poème, une œuvre d'art, ... qui exprime, selon les participants, le mieux le thème de la « diversité culturelle »,...).

Durant toute la semaine du 1er décembre 2014 également, un menu « diversité » a été proposé chaque midi au restaurant.

Cette année, les bénéfices des 2 journées du Marché de Noël (1935 euros) ont été intégralement reversés à 2 associations proposées par les membres du personnel, à savoir :

- L'organisation Umwana, active dans le domaine du bien-être psychologique des enfants dans les pays en développement ;

- L'organisation Infirmiers de rue, qui apporte un soutien médical et social aux sans-abri en Belgique en vue de faciliter leur réintégration.

Outre le personnel, d'autres organisations étaient également présentes au Marché de Noël afin de vendre leurs créations (l'hôpital universitaire pour enfants Reine Fabiola (HUDERF), l'Institut royal d'accueil pour le handicap moteur (IRAHM)). Particularité cette année, le SPF lui-même présent pour vendre le miel produit dans les ruches installées à l'Institut de Santé Publique dans le cadre du plan abeilles. Ce dernier, épuisé dès la première journée du marché de Noël, a eu un franc succès auprès de tous nos collègues du SPF.

5.8.3. Les activités ou politiques du SPF contribuant à un développement durable

La loi du 05/05/1997 relative à la coordination de la politique fédérale de développement durable a été modifiée le 30/07/2010. La principale modification apportée à cette loi demande **l'établissement d'une vision stratégique fédérale à long terme (2050) de développement durable**.

En mai 2013 (16/05/2013), après de longues discussions politiques, cette vision stratégique fédérale à long terme (2050) de développement durable (VLTDD) a finalement été adoptée par le Conseil des Ministres. Le SPF Santé Publique, Sécurité de la Chaîne Alimentaire et Environnement n'a cependant pas attendu cette validation pour intégrer les objectifs de la VLT qui le concernent prioritairement dans leurs travaux et priorités stratégiques.

Les exemples non exhaustifs d'activités du SPF réalisées en 2014 et qui contribuent directement à la mise en œuvre de la VLT en vue d'atteindre ces objectifs et ainsi se rapprocher de la situation souhaitée pour 2050 sont illustrés ci-dessous. **Tous ces projets sont transversaux n'auraient pu progresser et/ou aboutir sans la collaboration et la participation active d'autres SPF et SPP fédéraux, de parties prenantes,...**

[A. Utilisation durable et protection de la biodiversité](#)

OBJECTIF 14 (Modes de consommation et production). Les performances environnementales et sociales de tous les biens et services mis sur le marché seront pris en compte sur l'ensemble de leur cycle de vie.

OBJECTIF 15 (Modes de consommation et production).

Les consommateurs et les producteurs assumeront leur responsabilité sociétale en adoptant des modes de consommation et production durables.

OBJECTIF 28 (Alimentation). L'impact environnemental et social de nos modes de production et de consommation alimentaires sera considérablement réduit.

OBJECTIF 34 (Ressources naturelles). Les matières premières renouvelables, et notamment l'eau douce, seront exploitées sans mettre en danger la capacité des générations futures à exploiter ces ressources.

OBJECTIF 37 (Biodiversité). Les biens et les services rendus par les écosystèmes seront restaurés, valorisés et utilisés avec précaution et de manière durable, contribuant ainsi directement à la préservation de la biodiversité.

La pression sans cesse grandissante sur la **biodiversité** (diversité biologique des écosystèmes, des espèces et des gènes) impose à l'humanité de réfléchir à des solutions pour **réduire les impacts de sa consommation** de ressources naturelles, et **les impacts de sa production** de biens et de services liée à l'exploitation de ces ressources.

A.1. Les 30 ans de la Convention CITES (Convention on International Trade in Endangered Species of Wild Fauna and Flora plus connue sous le nom de Convention de Washington)

Le 3 mars 2014, lors du « World Wildlife Day », la DG Environnement (cellule CITES du service Affaires Multilatérales et Stratégique) organisait un symposium pour fêter dignement le 30ème anniversaire de la convention CITES en Belgique. En 1984 en effet, la Belgique signait la Convention de Washington qui vise à protéger les animaux et les plantes en voie de disparition en réglementant strictement leur commerce. Cette convention offre aujourd'hui une protection à plus de 34.000 espèces menacées de disparition pure et simple parmi lesquels l'on dénombre 5000 animaux et 29.000 plantes. **Pour mettre en œuvre la CITES en Belgique, la DG Environnement n'est bien évidemment pas le seul acteur : les services des douanes (SPF Finances), de l'AFSCA, de la police participent tous activement à l'application de cette Convention Internationale et en particulier, dans ses aspects « contrôles ».**

La Belgique est certes un petit pays à l'échelle du monde et elle n'abrite pas toutes ces espèces mais elle joue

néanmoins un rôle important :

- D'un point de vue opérationnel (mise en oeuvre) : elle s'est fortement investie dans l'informatisation avec le développement d'une nouvelle base de données CITES qui permettra, dès 2015, de traiter plus efficacement les demandes mais aussi de mieux orienter les contrôles. En matière de communication, nous informons le grand public et le secteur spécialisé par le biais de brochures qui rappellent la réglementation pour les producteurs et les négociants en oiseaux de proie, en perroquets, en reptiles et en amphibiens... Nous continuons également d'informer les touristes qu'ils ne peuvent pas ramener n'importe quel souvenir de vacances.
- Notre pays pèse aussi sur la politique au niveau européen et international , en étant notamment à la base du système de monitoring qui suit l'abattage illégal des éléphants. En outre, la Belgique et d'autres États membres de l'Union européenne exercent sans relâche une pression importante au niveau international pour mettre fin au braconnage et sensibiliser les pays plus directement concernés. Notre pays s'implique également fortement pour améliorer le contrôle du commerce et de l'identification des espèces (notamment des tortues), ce qui a mené à un meilleur contrôle de ces espèces.
- Enfin, la Belgique participe activement aux Conférences des parties de la Convention en défendant des points de vue ambitieux et réalistes. Lors du dernier sommet de la Convention CITES, en 2013 à Bangkok, le bilan final était relativement positif : le requin taupe, le requin océanique, 3 espèces de requins marteaux et les raies Manta sont désormais mieux protégés. Des mesures de protection vont être imposées pour lutter contre le commerce illégal de l'ivoire d'éléphants d'Afrique et de la poudre de corne de rhinocéros. Plusieurs espèces de tortues, de végétaux et de bois exotiques ont intégré la liste des espèces protégées.

Seul bémol, mais de taille, aucun consensus n'a pu être trouvé pour renforcer la protection de l'ours polaire qui devient, malgré lui, le symbole des enjeux non seulement de la CITES mais également des **changements climatiques** à l'origine de la disparition progressive de son habitat.

C'est donc loin d'être simple et la CITES travaille sur des matières bien plus complexes qu'il n'y paraît. En effet, le simple fait de lier des conditions au commerce n'est pas toujours la panacée. Parfois, les populations locales dépendent des ressources naturelles de leur environnement. Il faut donc veiller à ce que cette utilisation se fasse de manière durable pour que le commerce ne menace pas la survie de ces espèces en péril tout en permettant aux populations locales de subvenir à leurs besoins.

Mais c'est surtout, le commerce illégal qui menace d'extinction les espèces. Lutter contre le commerce illégal, très lucratif, est difficile et périlleux car les trafics d'espèces menacées et de produits dérivés sont souvent reliés à des réseaux criminels.

A.2. Destruction de l'ivoire illégal saisi en Belgique

Dans la continuité de la célébration des 30 ans de la CITES en Belgique et de l'importance de ces enjeux pour la protection de la biodiversité, le 9 avril 2014, Madame Onklynx a fait procéder à la destruction des stocks d'ivoire (Ivory crush) saisis en Belgique ces dernières années (une tonne et demi), en collaboration avec l'IFAW (International Fund for Animal Welfare) et suivant ainsi l'exemple des Etats-Unis, de la Chine et de la France.

La douane, la police ainsi que le service d'inspection CITES contrôlent la mise en œuvre de la convention CITES dans notre pays et saisissent régulièrement de l'ivoire. En 2013, 41 tonnes d'ivoire ont été saisies dans le monde.

Cette date n'a pas été choisie au hasard. En effet, les 10 et 11 avril 2014, l'Union européenne organisait une importante conférence à Bruxelles avec l'objectif de :

- Développer de nouvelles mesures destinées à combattre le commerce illégal d'animaux et de plantes sauvages ;
- Ajuster sa politique au niveau européen et international et ;
- Mieux faire respecter la convention CITES sur l'ensemble de son territoire.

En détruisant ses stocks d'ivoire à la veille de cette conférence européenne, la Belgique a voulu adresser un signal fort aux braconniers et trafiquants qui s'enrichissent avec le commerce illégal des espèces

animales et végétales menacées, quatrième marché illégal mondial, après celui de la drogue, de la traite des êtres humains et des armes.

A.3. Plan fédéral Abeilles

Aujourd'hui, il est communément admis que le déclin des abeilles a une origine multifactorielle. Les phénomènes de synergies entre ces divers facteurs semblent jouer un rôle non négligeable. Cependant, les liens directs de cause à effet entre ces facteurs sont encore très mal connus et font l'objet d'études et de débats. Divers initiatives, réglementaires ou autres, sont entreprises au niveau fédéral, européen et international. En Belgique, le SPF Santé Publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement a adopté en 2012 un ambitieux « Plan Abeilles » qui intègre pas moins de 29 actions ciblées à initier ou à réaliser pour juin 2014.

Le Plan Abeilles rencontre **6 objectifs clés** :

- La **prévention** et la **surveillance permanente en matière de santé et de l'environnement des abeilles** ;
- La **nécessité d'une expertise scientifique indépendante** dans les évaluations et les études menées ;
- La recherche d'une plus grande **cohérence** dans les actions mises en œuvre au niveau national ;
- L'**intégration** de la problématique de l'abeille et des services qu'elle fournit dans l'ensemble des Plans fédéraux pertinents ;
- La **sensibilisation et la communication** des acteurs.

B. Transition de la Belgique vers une société bas carbone

OBJECTIF 31. Les émissions de gaz à effet de serre belges seront réduites domestiquement d'au moins 80 % à 95% en 2050 par rapport à leur niveau de 1990.

Dans le cadre des négociations internationales sous l'égide des Nations Unies, la Belgique s'est engagée à définir et à mettre en place une stratégie de développement bas carbone. Une telle stratégie doit s'inscrire dans le contexte de l'engagement européen

de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 80 à 95% en 2050 par rapport à leur niveau de 1990, en vue de limiter à 2°C maximum l'augmentation de la température mondiale depuis l'ère préindustrielle.

Le gouvernement fédéral est par ailleurs soucieux de mettre en place une véritable transition vers des modes de production et de consommation durables. Dans sa vision à long terme de développement durable, le gouvernement fédéral ambitionne de réduire d'au moins 80 à 95% les émissions de gaz à effet de serre sur le territoire belge d'ici 2050 par rapport à 1990.

Afin de préparer le terrain, le Service Changements climatiques du SPF Santé Publique, Sécurité de la Chaîne Alimentaire et Environnement a lancé, en 2012, un projet intitulé « **Une Belgique bas carbone à l'horizon 2050** ». Celui-ci poursuit un **double objectif**:

- Contribuer directement à l'élaboration d'une stratégie bas carbone belge s'inscrivant pleinement dans le cadre d'un développement durable ;
- Dans l'esprit du « management de transition », stimuler et alimenter les réflexions et initiatives dans ce domaine afin de favoriser les échanges entre le plus grand nombre d'acteurs possible.

Pour plus d'informations sur les projets, études et autres initiatives développés **dans ce contexte en 2014**, rendez-vous sur le site web du Service « Changements climatiques » de la DG Environnement.

[C. Adaptation aux conséquences des changements climatiques](#)

OBJECTIF 32. La Belgique sera adaptée à l'impact direct et indirect des conséquences des changements climatiques.

L'autorité fédérale dispose d'un éventail de compétences et de leviers dans différents secteurs pour mener des actions en matière d'adaptation. C'est pour actionner ces leviers et instruments et mener une politique d'adaptation coordonnée au niveau fédéral qu'un projet de Plan Fédéral Adaptation aux changements climatiques a été rédigé en 2014.

Ce projet de Plan identifie des actions d'adaptation dans dix secteurs pour lesquels le gouvernement fédéral a un rôle à jouer en termes d'adaptation aux changements climatiques : transport, économie,

énergie, milieu marin, recherche, santé, coopération au développement, sécurité internationale, gestion de crise lors de catastrophes et agriculture. Des mesures transversales sont également identifiées.

Ce projet de Plan Fédéral Adaptation se base notamment sur une étude exploratoire sur la contribution fédérale à une politique cohérente en matière d'adaptation aux changements climatiques réalisée à l'initiative du SPF Santé Publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement.

Il s'inscrit dans le contexte de la préparation du Plan National d'Adaptation, dont il constitue la contribution fédérale et s'intègre dans la vision stratégique fédérale à long terme de développement durable adoptée en mai 2013.

Le projet de Plan a été soumis, du 17 février au 18 avril 2014, à consultation publique. En parallèle à cette consultation, le Conseil Fédéral du Développement Durable (CFDD) a également rendu un [avis](#).

A ce jour, le projet de Plan, amélioré suite au processus de consultation, doit encore être approuvé au niveau politique avant d'être publié officiellement.

[D. Préparation du second rapport fédéral Environnement \(2009-2013\)](#)

La vision à long terme renferme, outre quatre défis importants, des objectifs et **indicateurs**. Les objectifs sont liés aux compétences fédérales telles que la lutte contre la pauvreté, la santé publique, la biodiversité, la mobilité, l'énergie, le changement climatique, les modèles de consommation et de production, les finances et la coopération au développement. **Les indicateurs permettent d'en suivre l'évolution.**

Tout citoyen dispose d'un droit d'accès aux informations sur l'environnement de la Belgique. L'Etat fédéral publie tous les quatre ans un rapport fédéral sur l'environnement en collaboration avec toutes les administrations fédérales dont les compétences ont ou peuvent avoir un impact sur l'environnement. Des notes sur les indicateurs fédéraux environnementaux sont également publiées tous les quatre ans, deux ans après le rapport fédéral.

Le premier rapport fédéral environnemental publié en 2010 a permis de faire un inventaire très complet des compétences de chaque administration fédérale en matière d'environnement. Les rapports suivants ont notamment pour but de montrer l'évolution de la

situation par rapport à ce premier état des lieux.

Le principal enseignement qui a pu être tiré de ce premier rapport est que d'importantes compétences environnementales ou liées à l'environnement restent dévolues au niveau fédéral. De nombreux leviers d'actions sectoriels se situent donc au niveau fédéral.

La préparation de ce second rapport fédéral (2009-2013) de l'environnement a donc nécessité, tout au long de 2014, de nombreux travaux de collectes de données auprès de l'ensemble des SPF et SPP concernés ainsi qu'un important travail de synthèse guidé par les recommandations du comité scientifique qui chapeaute cet exercice.

Attendu pour le premier semestre 2015, le second rapport fédéral sera ensuite remis à la Ministre compétente et présenté au Parlement.

E. Partenariats avec les services « Jeunesse » des télévisions

En 2050, l'autorité publique fédérale, en tant qu'acteur majeur de la société, sera le garant de l'intérêt général et collectif. Elle aura développé des politiques transversales pour opérer la transition vers un développement durable, notamment en ce qui concerne le fonctionnement des pouvoirs publics et les finances publiques, la politique scientifique et la coopération au développement. Dans le prolongement des efforts existants, une nouvelle gouvernance politique sera mise en place. Elle implique que l'autorité publique fédérale remplisse un rôle d'impulsion et de régulation par rapport à des objectifs précis et convenus. **Elle se concerte et peut créer entre autres des partenariats avec tous les acteurs de la société civile (partenaires sociaux et organisations non-gouvernementales) ainsi que des mécanismes innovants de financement afin de répondre rapidement aux changements de la société.** L'autorité publique fédérale remplira aussi un rôle de veille pour anticiper les incidences des politiques publiques et des nouveaux défis sociétaux sur l'ensemble des citoyens et en particulier sur les plus démunis. OBJECTIF 41. L'autorité publique fédérale procurera à tous les usagers, quelle que soit leur condition sociale et culturelle, un service répondant à leurs attentes, tenant compte de l'intérêt général.

Dans le cadre d'une collaboration initiée avec la chaîne pour enfants OUFtivi (RTBF), le SPF Santé Publique tente

de sensibiliser un jeune public autour d'informations généralistes sur des sujets environnement-santé via 10 capsules/reportages (3 capsules « santé » et 7 capsules « environnement ») de courte durée. Particularité de ces capsules : le/la reporter de chaque capsule est un enfant d'environ 8 ans qui introduit le sujet et pose les questions aux experts. Pour trouver les perles rares, des castings ont eu lieu au SPF, pour les enfants du personnel.

Ces capsules sont largement diffusées et rediffusées via le programme OUFtivi à la télévision et son site web reprend des articles liés aux thématiques traitées accessibles aux enfants et aux parents. En 2014, 7 capsules ont été produites et diffusées avec pour thème : l'hygiène des mains, le don d'organe, le numéro d'urgence 112, les espèces envahissantes, la Convention CITES, les déchets plastiques en mer, le GSM et les enfants. Les 3 capsules restantes (2 sur l'étiquetage des produits chimiques et une sur le climat) seront produites et diffusées en 2015.

Une collaboration analogue s'est également mise en place avec la VRT et son programme pour enfants « Karrewiet » mais a pris une toute autre forme, la VRT préférant lier les reportages à l'actualité du moment. Ainsi, 2 reportages (CITES, GSM) ont été développés avec l'aide des experts du SPF Santé Publique.

F. Augmenter la durabilité des produits destinés aux banques alimentaires

OBJECTIF 2. Toute personne disposera de revenus du travail, du patrimoine ou de remplacement et aura accès aux services d'intérêt général. Elle pourra ainsi, au cours des différentes étapes de son existence, subvenir à l'ensemble des besoins inhérents à une vie conforme à la dignité humaine.

OBJECTIF 27. Toute personne aura accès à une alimentation sûre, saine et à haute valeur nutritionnelle.

Le SPP Intégration sociale est compétent concernant la fourniture de denrées alimentaires aux banques alimentaires, associations agréées et aux CPAS (avec des fonds du FEAD). Le programme de livraison annuel vers les banques alimentaires a, pour le moment, une durée de 7 ans pour un budget de 73.821.504 euros (pour la période 2014-2020). Chaque année, le SPP IS passe un marché de fournitures pour la production et la livraison d'environ quatorze produits de base différents.

En 2014, le SPP Intégration sociale a surtout assuré la continuité de l'acheminement de l'aide vers les banques alimentaires, mais, dans le second semestre 2014, en préparation du cahier des charges pour 2015, avec l'aide du SPF Santé Publique et en particulier la DG Animaux, Végétaux et Alimentation et la DG Environnement, nous avons travaillé tous ensemble à améliorer la durabilité et les qualités nutritionnelles des produits fournis aux banques alimentaires en modifiant profondément le cahier des charges de ce marché (types de produits).

En renfort de cette action, une réflexion s'est développée pour analyser comment, à moyen terme et long terme, d'autres mesures (cours de cuisine au niveau des CPAS, recettes distribuées avec ces nouveaux produits, manger sainement pas toujours plus cher, etc.) pourraient être envisagées pour accompagner ces changements de comportements alimentaires.

G. Travaux du groupe de travail «Inégalités de santé » au niveau de la CIDD

OBJECTIF 4 . La santé publique a été améliorée et elle sera maintenue à un niveau élevé. L'espérance de vie en bonne santé aura augmenté par rapport à 2010. L'écart entre l'espérance de vie en bonne santé selon les niveaux d'éducation et selon le genre sera réduit en moyenne de 50%.

OBJECTIF 5. Les soins de santé de qualité seront accessibles à tous et en particulier pour les groupes vulnérables (personnes avec un handicap, populations précarisées, femmes en âge de procréer et enceintes et enfants etc.).

Voir le chapitre consacré aux travaux du GT inégalités sociales de santé de la CIDD.



(Madame Cindy Renard)

5.9.1. La Cellule DD

La cellule de développement durable du SPF Justice compte un représentant de chaque entité du SPF Justice (service d'encadrement, direction générale et autres services) et se compose des titulaires des fonctions suivantes :

- La représentante du SPF à la Commission interdépartementale du Développement durable (également coordinateur mobilité, coordinateur EMAS et chef de service du service développement durable);
- Le conseiller en gestion environnementale interne et coordinateur environnement de la direction générale Etablissements pénitentiaires;
- Le représentant de la direction générale Organisation judiciaire ;
- La responsable du service Communication et Information au citoyen ;
- La représentante du service d'encadrement Personnel et Organisation ;
- Le représentant de la politique d'achat du service d'encadrement Budget, Contrôle de gestion et Logistique ;
- Le représentant du budget de service d'encadrement Budget, Contrôle de gestion et Logistique;
- Le représentant du service d'encadrement ICT;
- La représentante de la Direction générale Législation ; Libertés et Droits fondamentaux;
- Le représentant de la direction générale Maisons de justice ;
- Le représentant du Moniteur belge ;
- Le représentant de l'Institut national de criminalistique et de criminologie ;

- Le représentant de la Sûreté de l'Etat;
- Les collaborateurs administratifs du service développement durable chargés de la bonne exécution et du suivi des dossiers gérés par le service de développement durable.

La Cellule de Développement Durable est placée sous l'autorité du Président du comité de direction, qui prend les décisions en dernière instance sur la base ses avis et propositions.

5.9.2. Activités de la Cellule DD

La cellule de développement durable se réunit 2 à 4 fois par an en fonction des dossiers à traiter. Les réunions sont plénières ou à composition restreinte.

Outre ces réunions, les correspondants de la cellule de développement durable sont régulièrement informés des activités et projets initiés en matière de développement durable tant par le service développement durable du SPF Justice que par d'autres entités du SPF Justice ou de la CIDD.

Ils sont sollicités pour fournir des avis ou des renseignements suite à des demandes d'information:

- Questions parlementaires ;
- Suivi des plans fédéraux de développement durable ;
- Suivi du plan fédéral de lutte contre la pauvreté;
- Participation aux groupes de travail de la CIDD;
- Préparation et soutien lors des activités de sensibilisation (journées DD) ;
- Etc.

Les principaux dossiers traités par les membres de la cellule DD en 2014 sont :

- Description de fonction du correspondant développement durable ;
- Journées DD 2014.

À côté de la cellule de développement durable, est créé depuis 2008, dans les services du Président, un service développement durable dont les compétences opérationnelles sont principalement :

- Soutenir la cellule et coordonner l'exécution de ses décisions ;
- Mettre en place et coordonner les activités de sensibilisation ;
- Répondre aux obligations en matière de développement durables et imposées légalement ou par le Conseil des ministres (ex : mise en place d'un système de gestion environnementale, coordination et exécution des obligations en matière de mobilité);
- Participer aux groupes de travail internes ou externes au SPF.

A. Description de fonction du correspondant développement durable

Suite à une réflexion initiée en 2013 sur le rôle des membres de la cellule de développement durable, une description de la fonction de correspondant Développement durable a été proposée et approuvée en réunion de cellule de développement durable. Cette description de fonction aborde les points suivants :

- Raison d'être de la cellule de Développement durable ;
- Raison d'être de la fonction « Correspondant DD » ;
- Finalités principales :
 - Comme correspondant ;
 - Comme lien entre son entité et la cellule de développement durable ;
 - Comme représentant de son entité.

B. Journées Développement Durable

Pour cette 10ème édition, le SPF Justice a invité ses collaborateurs à participer aux journées du développement durable sur le thème européen de la lutte contre gaspillage alimentaire.

Les journées ont été organisées à Bruxelles dans

les locaux de l'administration centrale et dans les établissements pénitentiaires de Louvain Centrale et de Nivelles. Elles ont permis à de nombreux collègues de participer à des ateliers très diversifiés : apprentissage du compostage et du vermicompostage, découverte de la cuisine des restes, décryptage des étiquettes, circuit pédestre, ...

L'édition 2014 a connu un joli petit succès avec un total de 138 participants malgré quelques désistements.

Les commentaires sont positifs et enthousiastes. Une évaluation des activités est réalisée chaque année et permet de cibler certains points d'amélioration (renforcement de l'implication du management de ligne, optimisation des canaux de communication, choix des activités).

5.9.3. Activités ou politiques du SPF contribuant à un développement durable

Le SPF Justice s'emploie à développer des activités et des projets qui tiennent compte des enjeux du SPF en matière de développement durable. Des contacts, échanges et collaborations bilatérales entre des membres de la Cellule de Développement Durable et la coordinatrice de la Cellule permettent la mise en œuvre commune de projets liés en tout ou en partie au développement durable.

Les exemples repris ci-dessous illustrent quelques projets menés au sein de notre département au cours de l'année 2014.

A. Mobilité durable (programme RSEtat)

À l'initiative du l'Institut fédéral pour le Développement durable, le SPF Justice a participé au projet-pilote visant à organiser le covoiturage auprès de ses agents grâce à un accès gratuit aux services de la plate-forme Carpoolplaza. Le projet-pilote a été initié fin février et s'est achevé fin novembre 2014. Malgré plusieurs communications et le nombre élevé de consultations des articles mis en ligne sur l'intranet (plus de 2700 visites), il n'a pas rencontré de succès auprès des collaborateurs du SPF et n'a pas été renouvelé.

Des feedbacks reçus et sur la base des réponses aux formulaires d'enquête de mobilité fédérale, le manque d'engouement pour ce projet s'explique notamment par la pratique déjà existante du covoiturage parmi des agents du SPF, non formalisée et entre collègues.

B. Formations pour l'appui du développement durable

Au cours de l'année 2014, trois formations ont été organisées sur des thématiques du développement durable.

Une formation de 2 jours sur la problématique de la consommation de papier liée au travail a été proposée mi-février à des personnes de contact Développement durable des bâtiments du SPF Justice. À cette occasion, les participants ont reçu des informations et outils visant la réduction de consommation de papier au travail.

Cette formation s'est axée sur le concret, la mise en perspective des procédures en place dans les services (impression, communication, corrections, archivage, procédures, etc.), les comportements et les outils existants (imprimantes multifonctions, labels, campagnes, etc.).

Elle s'est basée sur de nombreux exemples mis en place dans d'autres entreprises et administrations, sur les expériences déjà effectuées au SPF Justice et a utilisé l'expertise des participants pour permettre la transposition des acquis au quotidien.

Une deuxième formation d'un jour a été planifiée fin février à l'attention des collaborateurs du SPF actifs dans le groupe de travail d'implémentation et de suivi des imprimantes multifonctions. Le sujet abordé portait également sur la consommation de papier en mettant l'accent sur la dématérialisation.

La troisième formation de 2 jours (formation et coaching) a permis à des personnes de contact Développement durable des bâtiments du SPF d'aborder le développement durable appliqué à leur métier.

Organisée en juin et septembre, cette formation avait pour ambition de leur permettre de:

- Appréhender le concept de développement durable sur l'ensemble de ses facettes;
- Appliquer ces principes dans leurs fonctions quotidiennes ;
- Elaborer et mettre en œuvre un plan d'actions pour leur établissements ;
- Appréhender la théorie et la pratique de la conduite du changement en institution ;

- Apprivoiser des outils de sensibilisation et communication autour du changement de comportement.

Cette formation se voulait pratique, adaptée aux besoins et basée sur l'expérience des participants et la rencontre de leurs réalités quotidiennes.

C. Session d'information sur la circulaire du 16 mai 2014 relative aux marchés publics durables

Depuis mai 2014, l'État fédéral dispose d'un nouveau levier pour mettre en œuvre une politique d'achat durable au sein de l'autorité fédérale. La circulaire du 16 mai 2014 prévoit l'insertion de clauses environnementales, sociales et favorisant l'accès des petites et moyennes entreprises aux marchés publics fédéraux de travaux, de fournitures et de services. Une note de service explicative a été rédigée et diffusée en octobre 2014 à l'attention des collaborateurs du SPF.

Afin de familiariser les acheteurs de nos services aux nouvelles exigences et obligations découlant de cette circulaire, une session d'information s'est tenue le jeudi 27 novembre 2014, à l'Auditorium du SPF Justice, en collaboration avec le service Politique logistique du SE BBL et de la Direction Management des Compétences et des Connaissances du SE P&O.

Le programme de cette matinée d'information était le suivant :

- 8h30 – 9h00 : Accueil
- 9h00 – 10h00 : Présentation des marchés publics durables – Jo VERSTEVEN et Hamida IDRISSE (IFDD)
- 10h00 – 11h00 : L'insertion de clauses sociales dans les marchés publics (Actiris) - Stéphanie LECLERCQ et Yves DE MUIJLDER (ACTIRIS)
- 11h00 – 11h15 : pause
- 11h15 – 12h15 : Les marchés FOR-CMS-Urbain BRUGGEMAN (SPF P&O)
- 12h15 – 12h30 : Le rôle du SPF Justice dans le monitoring des marchés publics durables – Cindy RENARD et Olivier VANDERICK (SPF Justice)

Outre les agents du SPF, la session d'information a également été ouverte aux membres du réseau de

concertation des acheteurs fédéraux pour un total de 67 participants.



(Monsieur Geoffroy Blondiaux et Madame Emilie Zadunayski)

5.10.1. La Cellule DD

La Cellule de développement durable du SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie a été mise en place il y a environ une dizaine d'années. Cependant, en 2012, sous l'impulsion du Comité de direction, la Cellule a été redynamisée, un nouveau coordinateur et de nouveaux représentants des Directions générales et services d'encadrement ont été désignés, complétant ainsi le cadre existant. Dans la foulée, la Cellule a redéfini son cadre d'actions, en intégrant autant les aspects stratégiques, fonctionnels qu'organisationnels.

La Cellule DD est l'organe de concertation et de coordination des politiques de développement durable du département. Chaque Direction générale ou Service d'encadrement y est représenté. La Cellule se réunit une fois par mois (sauf en juillet et en août). La Cellule a pour mission de :

- Coordonner les diverses initiatives liées à l'élaboration et à la mise en œuvre du Plan fédéral de développement durable ;
- Renforcer les synergies qui existent entre les différentes initiatives liées au développement durable au sein de notre département ;
- Contribuer au développement d'initiatives transversales et développer de nouvelles actions ou pistes de réflexion, tant au point de vue stratégique (CIDD, Rio+20, stratégie du SPF), fonctionnel (application du Plan fédéral de développement durable, plan stratégique inter-département, compétences partagées entre DG,...), que personnel (« RSÉtat ! », journée du développement durable, initiatives durables des fonctionnaires, ...), tant réglementaire que volontaire.

5.10.2. Activités de la Cellule DD

Le SPF Economie est certifié EMAS et vise à améliorer en permanence ses prestations environnementales. A l'issue de la 3ème année de certification, un audit de renouvellement a été effectué afin d'évaluer l'ensemble du système. Cet audit externe s'est déroulé les 31 octobre, 5 et 6 novembre 2014. Notre gestion

environnementale a été confirmée par une équipe d'auditeurs externe et notre certification EMAS a bien été renouvelée. Les membres de la Cellule DD jouent un rôle important dans la gestion environnementale de l'organisation : le coordinateur EMAS s'appuie sur eux pour rassembler les informations utiles relatives aux missions (cf analyse environnementale) et aux projets de leur direction générale. Par ailleurs, ils ont pris part à l'audit externe de leur direction générale.

Dans le cadre de l'application de la circulaire du 16 mai 2014 relative à l'intégration du développement durable dans les marchés publics, le service Achat du SPF Economie a élaboré en étroite concertation avec la Cellule DD, une proposition de protocole visant à mettre en œuvre la circulaire. Ce protocole, reposant sur une collaboration accrue entre les différents intervenants (service achat, cellule DD, responsable du projet), sera soumis prochainement au Comité de direction et fera l'objet d'une directive interne applicable à tous les services. Ceux-ci bénéficieront d'une formation à l'esprit et à la lettre de la circulaire. Le protocole identifie 3 phases d'intégration dans le processus d'achat : la phase « préparatoire » qui consiste en une analyse approfondie du besoin et des opportunités d'intégration de la dimension durable, la phase « analyse du besoin », et la phase « conception du cahier des charges ». La Cellule a défini un calendrier prévisionnel de mise œuvre de la circulaire qui débute à la mi-janvier et dont l'étape déterminante se situe vers novembre-décembre avec l'approbation du programme d'achat par les ministres compétents.

Enfin, comme chaque année, le SPF Economie, avec le soutien de sa Cellule de développement durable a participé à la Semaine du développement durable. Un programme riche et varié a été proposé sur le thème « une politique du personnel durable axée sur les collaborateurs ». Dans le cadre de cette semaine, un poire provenant d'une exploitation agricole locale « BIO » labellisée a été offerte à tout le personnel.

Notons également que la Cellule a participé l'action « Viva for Life »/ « Music for Life » soutenue par le SPF Economie en organisant un petit-déjeuner durable.

5.10.3. Activités ou politiques du SPF contribuant à un développement durable

La contribution de la Cellule DD à la stratégie s'est concrétisée par une information et une concertation interne sur le rôle du SPF Economie à la mise en œuvre

de la Vision stratégique à Long terme de développement durable approuvée par le Gouvernement. Depuis lors, cette vision est la ligne directrice des avis de la Cellule DD. La Cellule a poursuivi sa participation active à l'élaboration du Plan fédéral de Développement durable en proposant des fiches d'action relatives notamment à l'utilisation efficace des ressources, au stockage de l'énergie, au pouvoir d'achat responsable et aux marchés publics innovants.

Sur le plan des compétences, la Cellule DD a apporté sa contribution à de nombreuses initiatives, tant en collaboration avec d'autres SPF (Plan fédéral adaptation aux changements climatiques, Rapport fédéral Environnement, Feuille de route sur l'économie circulaire ...) qu'interne (sensibilisation des entreprises, formations internes, articles publiés sur le site internet, ...). Des articles thématiques ont également été coordonnés pour inciter les entreprises à s'orienter vers une économie durable. Ils sont disponibles sur le site internet du SPF.

En conclusion, les activités portées durant l'année 2014 montrent que la cellule DD s'inscrit pleinement dans la stratégie du SPF Economie qui entend contribuer à la transition vers une économie plus durable, en collaboration avec les autres départements.



(Monsieur Jean-Marc Dubois)

5.11.3. Activités ou politiques du SPP contribuant au développement durable

5.11.1. La Cellule DD

La cellule DD du SPP Intégration sociale a vu le jour fin 2004, conformément à l'AR du 22/09/2004.

Les différents services du SPP y étaient représentés : Budget, Logistique, Communication, Subventions et Marchés Publics, HRM, Développement de l'organisation, Pauvreté, Politique des Grandes Villes et Fonds Social Européen.

Fin 2011, les membres de cette cellule ont démissionné collectivement et la cellule a été remplacée par un groupe EMAS, composé des principaux collaborateurs impliqués dans le plan EMAS. Ce groupe se réunit quatre fois par an et remplit deux missions : renforcer les collaborations dans la mise en œuvre du plan EMAS et, dans la mesure de ses disponibilités, mener des actions de sensibilisation au développement durable.

5.11.2. Activités de la Cellule DD

Depuis sa constitution fin 2011, le groupe EMAS/cellule DD n'a pas trouvé le temps ou l'énergie de porter des actions de sensibilisation concernant les thématiques DD. Il s'est limité à organiser, chaque année (sauf en 2013), en octobre, un atelier du midi dans le cadre de la journée DD. En 2014, cet atelier a réuni une trentaine de collaborateurs autour du thème d'une politique durable du personnel.

Les principales missions de la cellule énumérées dans l'AR du 22/09/2004 sont assumées par le coordinateur environnemental, à savoir : la rédaction d'un plan d'actions, la représentation du SPP auprès de la CIDD, le suivi des actions du SPP dans le cadre des PFDD 1 et 2, la participation à la rédaction de l'avant-projet de PFDD 3, la rédaction du rapport des membres de la CIDD et du rapport d'activités de la cellule.

En plus de son représentant régulier auprès de la CIDD, le SPP envoie, dans la mesure de ses disponibilités, des collaborateurs dans plusieurs groupes de travail de la CIDD (GT EMAS, GT RSE, GT Stratégie fédérale, GT Politique internationale, Communication DD).

Le SPP Intégration sociale, Lutte contre la Pauvreté, Economie sociale et Politique des Grandes Villes a pour mission de préparer, mettre en œuvre et évaluer une politique fédérale inclusive pour l'intégration sociale qui garantisse à chacun les droits sociaux fondamentaux de manière durable.

C'est ainsi que le SPP IS est étroitement impliqué dans la mise au point de la réglementation. Il informe et conseille son public-cible et ses partenaires sur les mesures et actions et gère les flux financiers de et vers ses partenaires.

Les principaux partenaires du SPP sont **les CPAS**, lesquels travaillent sur le terrain pour favoriser l'intégration des personnes les moins favorisées dans notre société, à l'aide de plusieurs instruments : le revenu d'intégration, la mise à l'emploi et l'accompagnement du parcours professionnel, l'aide médicale urgente, l'allocation de chauffage, la médiation de dettes et l'accompagnement budgétaire, etc. D'autres partenaires sont les boutiques pour l'emploi, les maisons sociales, le Fonds social mazout, etc.

Le SPP est également actif dans le domaine de la prévention et de la lutte contre la pauvreté, chargé à ce titre du suivi du Plan fédéral de lutte contre la pauvreté 2012. Le troisième et dernier rapport de ce plan a été présenté au Conseil des Ministres en avril 2014.

Avec le projet « experts du vécu », il tente de rapprocher les services publics fédéraux des personnes en situation de pauvreté.

Avec le projet FEAD (Fonds Européen d'Aide aux plus démunis), il distribue des colis alimentaires par l'intermédiaire des CPAS.

Il promeut et soutient l'économie sociale sous toutes ses formes, des boutiques d'articles de seconde main aux sociétés à but social et au Label Social Belge, en passant par les services de proximité et de voisinage. Il vise d'une part à propager les valeurs de l'économie sociale dans un nombre croissant de structures, d'initiatives et de projets, et d'autre part à promouvoir l'introduction des valeurs de la responsabilité sociale des entreprises.

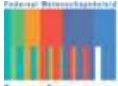
Enfin, il met en oeuvre la politique des grandes villes (PGV), lancée en 1999 par le gouvernement fédéral pour soutenir les quartiers urbains en difficulté. Le programme PGV finance des projets dans 17 villes belges. Dans chaque ville, les projets sont regroupés au sein d'un contrat « ville durable » annuel signé entre la Ville et l'Etat fédéral.

On le voit, par ses missions de base, le SPP travaille principalement sur le **volet social** du développement durable. Les deux autres volets du développement durable n'en sont pas pour autant oubliés.

Le **volet économique** du développement durable est présent dans le travail quotidien du service Economie sociale et dans la collaboration du SPP avec le Fonds social européen. Dans ce cadre, le SPP s'efforce d'élargir les possibilités de formation et d'emploi pour les personnes les moins favorisées, en priorité les jeunes, les chefs de familles monoparentales et les

personnes originaires de pays en dehors de l'Union européenne.

Le **volet environnemental** est mis en oeuvre dans le cadre du plan EMAS. Le SPP a obtenu la certification EMAS en août 2010. En 2014, le système de gestion environnementale poursuivait six objectifs : la réduction de la consommation d'électricité et de papier, une politique d'achats durables, une réduction des besoins de mobilité, la réduction de l'empreinte écologique des villes dans le cadre du programme Politique des Grandes Villes et la sensibilisation aux économies d'énergie des bénéficiaires du CPAS dans le cadre du fonds Gaz-Electricité.



belspo (Monsieur Benoît Vandervaeren et Madame Marie Masquelier)

5.12.1. La Cellule DD

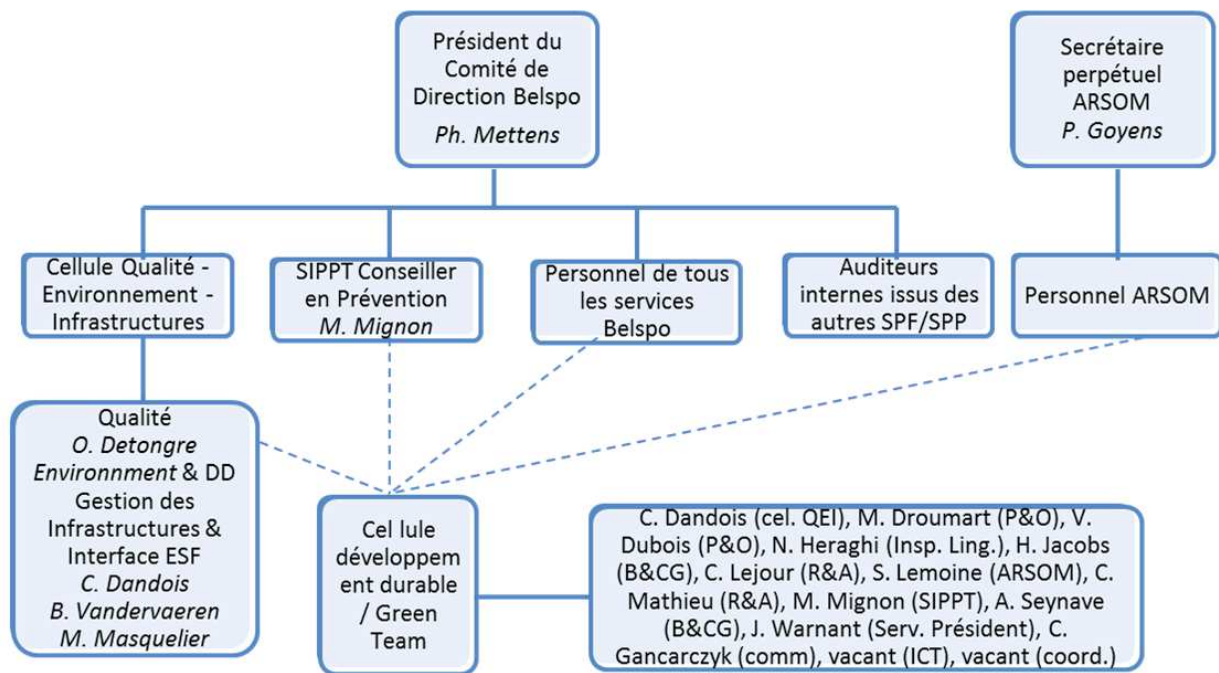
La cellule DD a été créée en décembre 2004 et s'est réunie pour la première fois en février 2005. Depuis 2012, la cellule DD est appelée Green Team

Si le développement durable et la protection de l'environnement sont clairement l'affaire de tous, l'organigramme ci-dessous présente quelques acteurs plus directement impliqués par le bon déroulement du système de management environnemental et des activités de sensibilisation liées au développement durable au cours de l'année 2014.

l'AIR ;

- Actions de sensibilisation : semaine de la mobilité, semaine DD, midis du DD, newsletters, etc.;
- Coordination interne de l'exécution des mesures des Plans fédéraux de développement durable;
- Suivi de la durabilité des marchés publics;
- Suivi des autres initiatives relatives au développement durable : lancement des programmes ou projets de recherche ayant trait directement ou indirectement au développement durable, initiatives en termes

Organigramme de la Green Team



5.12.2. Activités de la Cellule DD

Les activités de la cellule DD (Green Team) concernent:

- Plan annuel de communication en matière de DD ;
- Mise en œuvre d'EMAS ; Aide à l'exécution de

de sensibilisation, d'échanges d'information et autres afin de promouvoir le développement durable : organisations de conférences, réunions, colloques,...

En 2014, les membres de la cellule DD (Green Team) se sont réunis à 4 reprises (dont une visite guidée d'un potager-toit).

à leur positionnement dans le combat impitoyable qui fait rage à l'échelle mondiale dans ce secteur.

Les 10 établissements scientifiques fédéraux qui relèvent du Département offrent aux scientifiques un cadre et des matériaux de recherche tout à fait exceptionnels. Ils abritent également des collections artistiques et historiques que viennent contempler plus de 1,2 millions de visiteurs par an.

A.2. Le contrat d'Administration 2012-2015

Le contrat d'Administration définit les engagements respectifs du Ministre compétent, d'une part, et de la Politique scientifique fédérale, d'autre part, et précise les conditions nécessaires à la réalisation des missions de service public confiées à Politique scientifique fédérale par, ou en vertu de, la loi.

Il contient 60 projets dont « Programmes de recherche 2.0. » et « Système de management environnemental EMAS ».

A.3. Le plan de management 2009-2015

Il contient un objectif stratégique «Intégrer le développement durable dans la gestion quotidienne des services».

A.4. La Gestion de l'Environnement

En se dotant d'un système de management environnemental, la Politique scientifique fédérale montre son intérêt et son implication dans le développement durable, la protection de notre milieu de vie et fait preuve de sa volonté de diminuer l'impact de ses activités sur l'environnement. L'enregistrement de notre système d'Eco Management et Audit Scheme - EMAS en 2006 constitue la reconnaissance externe de notre engagement pour le développement durable et le respect de l'environnement.

Par cette approche volontariste d'amélioration continue, la Politique scientifique fédérale entend jouer un rôle d'exemple dans la prise en compte des facteurs environnementaux. Dans la mesure où notre département, via ses programmes de recherche, est celui qui a le plus investi dans la problématique du développement durable, il était logique qu'il soit également le moteur en matière de bonnes pratiques environnementales.

Les objectifs environnementaux du troisième cycle

EMAS (2013-2015) sont les suivants:

B. Politiques contribuant à un développement durable

Voici, présentées par direction générale, les compétences et les politiques menées ces dernières années qui ont contribué à des objectifs de développement durable.

B.1. DG Recherche et applications

B.1.1. Direction Programmes de recherche

La direction «Programmes de recherche» met en œuvre et assure le suivi de programmes de recherche pluriannuels dont le cadre référentiel est celui des décisions et conventions internationales ainsi que les déclarations gouvernementales et ministérielles. Ces programmes assurent la multidisciplinarité et la recherche en réseaux. Ils offrent la possibilité à des équipes de recherche européennes de s'associer aux projets lors d'appels à propositions ainsi qu'à la Politique scientifique fédérale de s'inscrire dans la démarche ERA NET de la Commission européenne.

Les programmes se situent à divers stades de la recherche, à savoir:

- Un programme de recherche fondamentale dénommé Pôles d'attraction inter-universitaires rassemble obligatoirement des équipes néerlandophones et francophones autour de thèmes définis par des stratégies de recherche ;
- Des programmes thématiques abordant de grandes problématiques de société, telles que le changement climatique et ses conséquences socio-économiques et environnementales, l'énergie, le transport, les milieux marins et eaux douces, la biodiversité et l'Antarctique, les problématiques de l'immigration, de la sécurité sociale, des drogues, de la santé, du vieillissement, de la sécurité... ;
- Un programme Pôles d'attraction technologiques dédié à l'amélioration de la relation recherche-développement.

La Politique scientifique fédérale soutient également des activités d'un type plus structurel, à savoir:

- Des plate-formes thématiques en support à la décision, telles que celles de la biodiversité et du changement climatique ;
- Les collections belges de microorganismes, support de la recherche universitaire et industrielle. Elles offrent en plus des services très spécialisés à tous types d'utilisateurs, tant privés que publics.
- Un programme Agora soutenant le développement, la constitution et la valorisation des banques de données fédérales, notamment en matière d'emploi, de sécurité sociale, pauvreté, criminologie,...

Programmes multidisciplinaires

BRAIN-be: Belgian Research Action through Interdisciplinary Networks (2012-2017)

BRAIN-be vise à rencontrer les besoins de connaissances scientifiques des départements fédéraux (SPF et SPP) et à soutenir le potentiel scientifique des Etablissements scientifiques fédéraux (ESF).

Les objectifs stratégiques qui sous-tendent le programme BRAIN-be sont définis en fonction des visions et priorités (politiques et scientifiques) fédérales.

BRAIN-be s'articule autour de 6 axes thématiques:

- Ecosystèmes, biodiversité, histoire de la vie ;
- Géosystèmes, univers et climat ;
- Patrimoine culturel, historique et scientifique ;
- Stratégies publiques fédérales ;
- Grands défis sociétaux ;
- Gestion des collections.

Pôles d'attraction interuniversitaires (PAI)

Le but du programme "Pôles d'attraction interuniversitaires" est de soutenir des équipes d'excellence en recherche fondamentale appartenant aux différentes Communautés du pays et travaillant en réseaux, afin d'accroître leur contribution commune à l'avancement général de la science et, le cas échéant, aux réseaux scientifiques internationaux.

Développement durable

SSD: la Science pour un développement durable

Le 4 mars 2005, le Conseil des Ministres a approuvé le nouveau programme «La science pour un développement durable» (2005-2009, Science for a Sustainable Development – SSD). Ce programme fait suite aux deux programmes précédents PADD I et II (premier (1996-2001) et second (2000-2005) Plans d'appui scientifique à une politique de développement durable). Par ailleurs, le programme SSD a intégré les nouvelles thématiques «Santé et environnement» et «normalisation».

Le 9 juillet 2010, le Conseil des Ministres a autorisé la prolongation de ce programme SSD qui couvre les 8 thématiques de recherche prioritaires suivantes : Energie, Transport et mobilité, Agro-alimentaire, Santé et environnement, Climat (dont Antarctique), Biodiversité (dont Antarctique et mer du Nord), Atmosphère et écosystèmes terrestres (y compris eaux douces) et marins (dont Antarctique et mer du Nord) et Recherches transversales.

Les projets sélectionnés actuellement encore en cours de réalisation se termineront fin 2015.

Antarctique: la Plate-forme polaire belge

Le site web de la Plate-forme polaire belge, destiné à informer les scientifiques, les décideurs politiques et le grand public sur:

- L'histoire et les activités scientifiques de la Belgique aux Pôles ;
- Les publications, ateliers et événements associés aux activités polaires, projets éducatifs inclus ;
- Les expéditions polaires menées par des scientifiques belges ;
- Les lois et les traités qui régissent les activités polaires et l'implication de la Belgique ;
- Les règles et obligations liées à la planification des activités polaires.

North Sea: Recherche en mer du Nord et le navire de recherche Belgica

Ce programme poursuit plusieurs objectifs, à savoir développer et renforcer l'expertise scientifique belge relative à l'écosystème de la mer du Nord mais aussi offrir aux décideurs l'aide scientifique indispensable à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques en rapport avec la mer du Nord. La mise en œuvre par phases pluriannuelles du North Sea Research Programme se poursuit depuis 1970. La phase actuelle de recherche en mer du Nord (20012-2017) fait partie intégrante du programme Brain-be.

Social

AGORA: infrastructure de recherche pour les sciences sociales

Pour faire de bonnes recherches, il faut de bonnes données. Ces données peuvent être collectées directement par les chercheurs eux-mêmes (via des enquêtes ad hoc par exemple), mais elles peuvent également être puisées au sein des nombreux enregistrements administratifs des autorités fédérales. Au même titre que le matériel de laboratoire dans les sciences exactes, les données constituent donc, pour les disciplines des sciences sociales, une infrastructure de recherche.

L'ambition du programme AGORA est de contribuer à la constitution/consolidation/valorisation d'une infrastructure de recherche de qualité en Belgique.

TA: Société et Avenir

En ce début de nouveau millénaire, la Belgique présente une image de plus en plus complexe de sa réalité sociale et économique. Les objectifs de ce programme sont de démêler cette complexité et d'apporter les connaissances scientifiques nécessaires pour permettre à l'Etat fédéral de faire face aux défis auxquels il est confronté. Le programme "Société et Avenir" s'est constitué autour des besoins en connaissances - au sein des compétences de l'Etat fédéral - pour lesquels les sciences sociales pouvaient apporter des réponses. Il entend promouvoir des recherches répondant à trois critères:

- Pertinence pour la prise de décision;
- Haut niveau scientifique;
- Implication des citoyens.

DR: Drogue

Le mésusage des drogues constituant un problème de santé publique important au sein de notre société, ce programme vise à apporter une réponse aux problèmes les plus cruciaux en matière de consommation de drogues et d'assuétudes. Mieux vaut prévenir que guérir: ce programme est donc un plaidoyer en faveur d'une politique de prévention résolue.

Biological Resource Centre

BCCM

Les Belgian Co-ordinated Collections of Micro-organisms (BCCM™) constituent un consortium de sept collections de cultures complémentaires, basées sur la recherche et fournissant des services.

Ces collections sont coordonnées par une équipe centrale de la Politique scientifique fédérale belge. L'objectif du consortium BCCM™ est de partager le matériel biologique de ses collections, les informations afférentes, sans oublier son expérience et son savoir-faire dans le domaine de la (micro)biologie fondamentale et appliquée, au profit de ses partenaires des communautés académiques et industrielles. Les collections BCCM™ combinent par conséquent l'expertise scientifique à un service de qualité.

Biodiversity

La plate-forme belge biodiversité (Belgian Biodiversity Platform) est le centre d'information et de communication sur la science et les recherches dans le domaine de la biodiversité en Belgique. Elle donne un accès privilégié aux données primaires et aux informations de recherche sur la biodiversité. Elle encourage la coopération interdisciplinaire parmi les scientifiques et assure la liaison entre les chercheurs et la politique scientifique.

B.1.2. Le secrétariat polaire

Le Secrétariat polaire belge a été créé en vue de conférer à la station scientifique fédérale «Princesse Élisabeth» en Antarctique un cadre administratif et financier capable de pourvoir rapidement à ses besoins très spécifiques. Il s'agit d'un organisme mixte public/privé au sein duquel la Politique scientifique fédérale a rassemblé les départements Affaires étrangères, Défense, Développement durable ainsi que la Fondation polaire internationale, qui en a assuré la construction.

En tant qu'organe de gestion, le secrétariat gère la

maintenance logistique de la base, en ce compris la gestion des déchets, l'approvisionnement, ainsi que la réparation du matériel. Il prend également en charge

la coordination, l'accomplissement et la promotion des activités scientifiques de la station ainsi que la diffusion de la connaissance scientifique en matière de recherche

Objectifs environnementaux du troisième cycle EMAS

MOINS DE PAPIER: Réduire la consommation de papier.

Cible: Mener des actions vis-à-vis du personnel et des correspondants extérieurs en vue de réduire la consommation de papier de 3% par an par ETP par une utilisation plus intensive des technologies de l'information et de la communication ainsi que par une meilleure gestion des documents papier.

Actions:

Diagnostic des consommations de papier en interne.
Diagnostic des consommations de papier en publications réalisées en externe.
Concertation et dialogue quant à la consommation de papier en réunions de service ou en réunions de la Green Team
Poursuite de la politique d'achat du papier recyclé.
Inclusions de considérations environnementales pour les impressions en externe.

INFLUENCE: Accroître la sensibilisation de nos partenaires au développement durable.

Cible: Mettre à profit l'influence de la politique scientifique fédérale afin de développer et accroître la sensibilisation au développement durable des acteurs avec lesquels elle interagit.

Actions:

Intégrer un point ISO 9001 et EMAS dans toutes les réunions de staff du service communication.
Intégrer un point DD dans toutes les réunions du réseau des communicateurs SPP-ESF.
Établir une liste d'événements et étudier les possibilités de sensibilisation au DD pour chaque type d'événement.
Participer aux réunions du GT événements durables de la CIDD visant à développer une politique "événements durables" pour tous les services publics fédéraux.
Rédiger une fois par an un article sur le système de management environnemental de Belspo-Louise et/ou des établissements scientifiques fédéraux dans le e-Science Connection.
Intégrer l'environnement comme critère de décision dans l'ensemble du processus décisionnel de la Politique scientifique fédérale via la mise en place d'un système de management environnemental dans chacun des ESF.

ARSOM: Augmenter le potentiel positif sur le développement durable dans le fonctionnement et les missions de base de L'ARSOM.

Cible: Intégrer l'environnement comme critère de décision dans l'ensemble du processus décisionnel de l'ARSOM. Mettre à profit l'influence de l'ARSOM afin de développer et accroître la sensibilisation au développement durable des acteurs avec lesquels elle interagit.

Actions:

Achats durables: faire le relevé des achats et identifier des actions prioritaires en terme d'achats "verts" ;
Papier: identifier les raisons de l'utilisation du papier; inclure des considérations environnementales pour les impressions en externe ;
Communication interne: former les nouveaux engagés à EMAS ;
Communication externe: créer une partie EMAS sur le site web ;
Missions: valoriser les missions de base de l'ARSOM ayant un potentiel positif sur l'environnement ;
Influence: recenser les événements organisés ou auxquels l'ARSOM participe chaque année; étudier les possibilités de sensibilisation au développement durable pour chaque type d'événement.

MISSIONS: Augmenter le potentiel positif sur le développement durable dans les missions de base de Belspo.

Cible: Mettre à profit l'influence de la politique scientifique fédérale dans le cadre de ses missions pour développer et accroître les recherches et applications ayant un potentiel positif sur le développement durable.

Actions:

Examiner la possibilité d'ajouter un critère DD dans l'évaluation des projets.
Valoriser les missions de base ayant un potentiel positif sur l'environnement et/ou le DD dans la déclaration environnementale.
Participer au plan fédéral de développement durable 2013-2017.
Participer aux réunions du GT stratégie fédérale de la CIDD.

ACHATS DURABLES: Développer une politique des achats qui favorise le développement durable.

Cible: Intégrer une réflexion sur la dimension à la fois environnementale, sociale et économique de chaque produit ou service acheté.

Actions:

Faire le relevé des achats de la politique scientifique et identifier les actions prioritaires en terme d'achats "verts".
Rédiger une procédure achat intégrant des considérations environnementales.
Étudier les possibilités d'alternatives pour des produits types.
Sensibiliser les acteurs de l'achat aux différents éléments composant un achat durable.
Communiquer sur notre politique achat et les produits durables en interne.
Inclure des clauses environnementales/de développement durable dans les marchés publics.
Être attentif à la sensibilisation et/ou à l'expérience concernant les achats durables lors du recrutement des collaborateurs en charge des achats.
Participer aux réunions du GT marchés publics durables de la CIDD.

en Antarctique et de changement climatique.

B.1.3. Direction Applications aérospatiales

La direction «Applications aérospatiales» est chargée de gérer au quotidien l'effort spatial de la Belgique, que ce soit au niveau européen (Agence spatiale européenne ou Union européenne) ou bilatéral (France, Russie, Argentine). Elle est aussi responsable de la participation de l'état belge aux programmes aéronautiques Airbus.

La Belgique est active dans le spatial depuis une trentaine d'années et a été à la base de la création de l'Agence spatiale européenne (ESA). Les activités spatiales mobilisent 178 millions d'euros dont 167 millions sont affectés aux programmes obligatoires de l'ESA. Par son engagement, la direction gère l'ensemble des programmes spatiaux c'est-à-dire sciences spatiales, observation de la Terre, navigation, télécommunications, station spatiale internationale, exploration, lanceurs, programmes technologiques et scientifiques.

Un programme de recherche national en observation de la Terre (STEREO III "Support to Exploitation and Research on Earth Observation" 2014-2020) assure quant à lui l'exploitation scientifique des données de ces satellites en créant le savoir-faire nécessaire à l'interprétation des données.

B.2. DG Coordination internationale et interfédérale & indicateurs scientifiques

La direction générale « Coordination internationale, interfédérale & Indicateurs scientifiques » a, notamment via les accords internationaux qu'elle conclut ou qu'elle implémente au nom du pays tout entier, la capacité de développer, au niveau international, le souci de l'environnement et du développement durable. Le Service des Indicateurs peut, lui, en incluant cette dimension dans certaines des statistiques qu'il collecte, aider à quantifier les externalités générées tant par les entreprises que par les pouvoirs publics actifs dans le secteur de la recherche.

B.3. DG situées dans les établissements scientifiques fédéraux

Les 10 établissements scientifiques fédéraux qui relèvent du Département offrent aux scientifiques un cadre et des matériaux de recherche tout à fait exceptionnels. Ils abritent également des collections

scientifiques, artistiques et historiques que viennent contempler plus de 1,2 millions de visiteurs par an.

Les 5 dernière DG (issues des pôles Espace et Nature) sont particulièrement impliquées dans des projets en lien avec le développement durable.

- DG Archives générales du Royaume et Archives de l'Etat dans les Provinces ;
- Direction centre d'Etudes et de Documentation Guerre et Sociétés contemporaines (CEGES) ;
- DG Bibliothèque royale de Belgique ;
- DG Institut royal du Patrimoine Artistique ;
- DG Musées royaux d'Art et d'Histoire ;
- DG Musées royaux des Beaux-Arts ;
- DG Institut royal des Sciences naturelles ;
- DG Musée royal d'Afrique Centrale ;
- DG Institut d'Aéronomie Spatiale ;
- DG Observatoire royal de Belgique et le Planétarium ;
- DG Institut royal Météorologique de Belgique.



(Monsieur Peter Vanderstuyf)

5.13.1. La Cellule DD

La cellule DD de la Défense est présidée par le Chief of Defense, représenté par le responsable du département d'état-major Bien-être. Le département d'état-major Bien-être est également compétent en matière de DD. Le secrétariat de la Cellule DD de la Défense est assuré par le Conseiller DD de la Défense.

La cellule DD comprend également des représentants des départements d'état-major suivants : Opérations et Entraînement, Stratégie, Material Resources, Formation, Budget et Finances, Human Resources, Communication et du service Juridique. Bien que l'AR ne prévoie que la participation d'un représentant des départements d'état-major suivants : Material Resources, Communication et Budget et Finances, il nous a semblé utile au sein de la Défense d'étendre la cellule DD à cinq représentants d'autres départements d'état-major.

Cet élargissement ne répond pas seulement au souci de pouvoir prendre des décisions en connaissance de cause (chaque décision a presque toujours un impact sur le personnel), mais il a aussi pour but de susciter une plus grande adhésion au sein d'une organisation regroupant plus de 30.000 membres.

5.13.2. Activités de la Cellule DD

Face à l'absence de nouveau Plan Fédéral de Développement Durable (DD), la Défense a pour sa part pris la décision d'élaborer son propre plan annuel d'action DD. La Défense souhaite montrer de ce fait, et malgré la situation budgétaire difficile à laquelle elle doit faire face, sa volonté de réaliser les efforts nécessaires dans ce domaine.

Le plan d'action annuel DD 2014 reprend des actions qui faisaient déjà partie de plans antérieurs de la Défense. Cela est principalement dû au fait que certaines actions ne se terminent jamais. Il est par exemple absolument nécessaire de poursuivre la surveillance et la gestion du patrimoine naturel mis en valeur dans nos domaines militaires, ou, par ailleurs, de continuer à investir dans l'Eco-driving,...

Le Professeur Mullie a réalisé en 2014 une « Enquête sur les repas fournis dans les restaurants militaires ». L'objectif de cette étude était d'évaluer les repas proposés en fonction de la prévention de l'obésité à la Défense. Suite à cette enquête, la cellule DD de la Défense rédigera les directives nécessaires pour mieux tenir compte des exigences d'une alimentation saine et durable. De cette manière nous ne contribuons pas seulement au DD, mais également au maintien de l'opérationnalité de notre personnel.



(Madame Cindy Dequesne)

5.14.1. La cellule DD

Depuis 2005, le SPF Mobilité et Transports dispose d'une cellule de développement durable et depuis janvier 2014 celle-ci fait partie intégrante des services stratégiques du Président.

Elle se compose comme suit :

- Une coordinatrice désignée par le comité de Direction
- Un secrétaire
- Un responsable du budget
- Différents représentants dans le cadre de la gestion environnementale
- Un responsable achats durables
- Une responsable diversité
- Un responsable 'contact handicap'
- Une responsable Gender mainstreaming

Les membres se réunissent plusieurs fois par an afin de parcourir l'état d'avancement des projets en cours.

5.14.2. Activités de la cellule DD

A. Le pilier environnement

Compte tenu de la pression exercée sur l'environnement par notre secteur d'activités, ce pilier est particulièrement développé. Nos actions liées à l'environnement sont largement détaillées dans la Déclaration Environnementale EMAS que l'on trouve ici : <http://www.mobilite.belgium.be/fr/apropos/emas/>

Un point important à souligner est que, pour cette année, le scope d'EMAS a été étendu à la Direction Infrastructure de Transport. Celle-ci a pour mission de réaliser l'accord de coopération Beliris. Le détail des actions est également repris dans notre Déclaration environnementale.

B. Le pilier économique

Le transport est un vecteur important de l'économie. Vu l'intégration directe des objectifs de développement durable dans le nouveau plan de management, le SPF veille à ce que sa vision en matière de mobilité durable soit transposée en des mesures concrètes du Président et des directions générales Transport routier, Transport maritime, Transport ferroviaire et Transport aérien. Souvent, les actions concrètes du pilier économique du développement durable coïncident avec notre politique environnementale audité (EMAS). Par ailleurs, lorsqu'une synergie est possible avec d'autres départements ou stakeholders, le SPF apporte sa contribution.

Par ailleurs, une attention particulière est portée aux critères de durabilité dans les cahiers des charges relatifs aux achats dans le cadre de la Commission interdépartementale de développement durable (CIDD) afin de contribuer à la création d'un marché pour les produits durables.

C. Le pilier social

- Gender Mainstreaming

La Coordinatrice Gender Mainstreaming fait partie du groupe interdépartemental de coordination de l'Institut d'Égalité des Femmes et des Hommes prévu par l'article 6 de la loi du 12 janvier 2007 et conformément à l'article 2 de l'arrêté royal du 26 janvier 2010 et participe aux réunions bi-mensuelles qui sont organisées.

La coordinatrice fait également partie du groupe de travail "Genre et Statistiques" qui a été créé au sein du Conseil supérieur de Statistique. Leur rapport final est paru en avril 2015.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'article 4 de l'arrêté-royal du 26 janvier 2010, le GIC a pour mission de rédiger un rapport semestriel de suivi de la mise en œuvre du plan fédéral de Gender Mainstreaming. Ce document synthétise le travail effectué par le groupe depuis sa constitution en avril 2012. Nous avons participé à la rédaction du rapport 2014.

Nous avons également participé à la rédaction du rapport de fin de législature sur la politique menée conformément aux objectifs de la quatrième Conférence

mondiale sur les femmes tenue à Pékin en septembre 1995.

La cellule « Marchés publics » a été informée de la loi du 12 janvier 2007 qui prévoit que chaque ministre : “veille, dans la cadre des procédures de passation des marchés publics et d’octroi de subsides, à la prise en compte de l’égalité des femmes et des hommes et à l’intégration de la dimension de genre.”

- Diversité

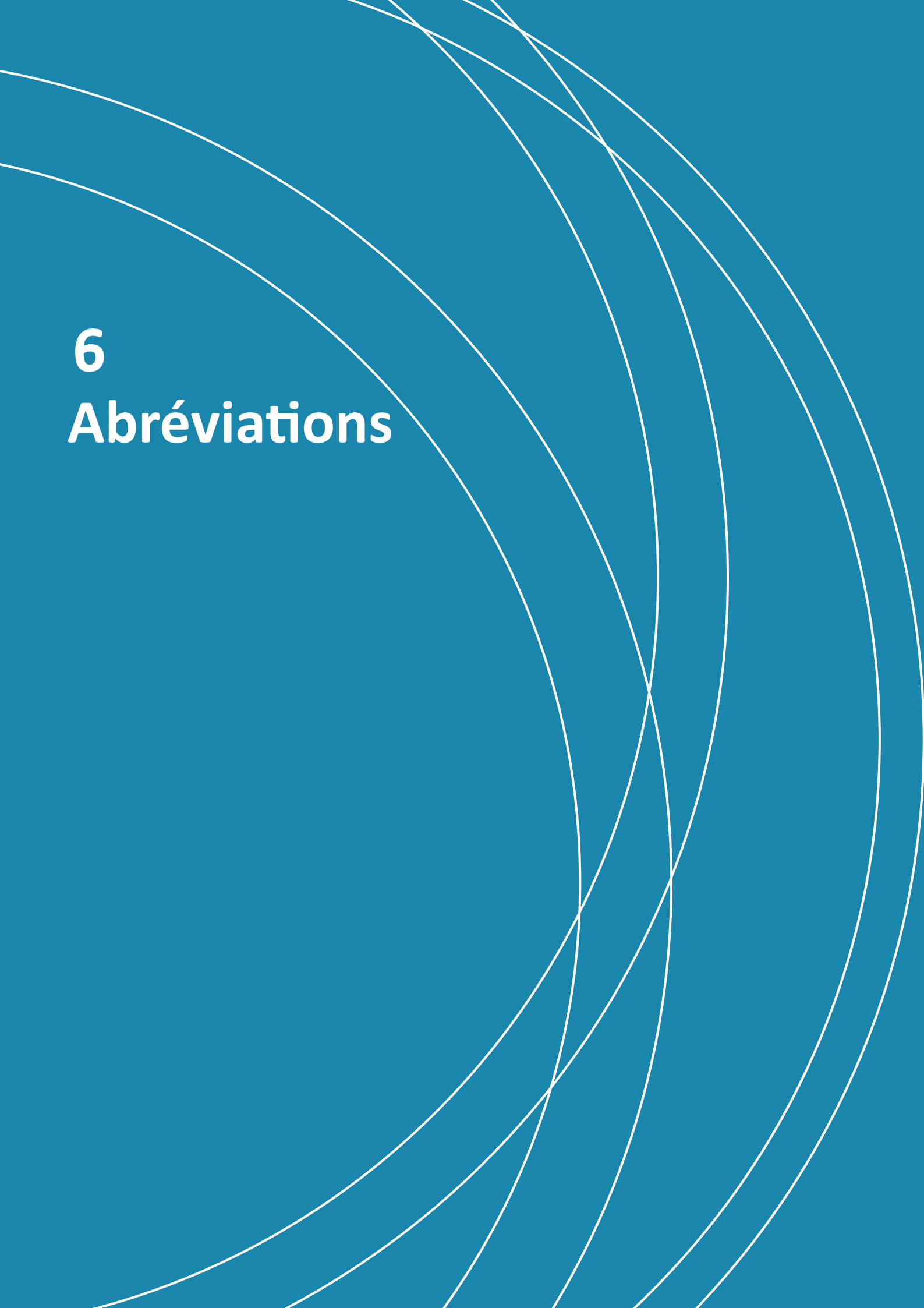
Des actions telles que l’aménagement des postes de travail, la promotion de l’égalité du genre, la conciliation vie privée /vie professionnelle ont été réalisées avec succès (actions récurrentes). De plus, pour la seconde année, le réseau des responsables diversité de l’administration fédérale a organisé la journée fédérale de la diversité autour du thème “.be. origin’al”(‘identité et culture).

Le SPF Mobilité et Transports a proposé à son personnel, un théâtre de la diversité autour de cette thématique.

- Contact Handicap

L’année 2014 a surtout été consacrée à la participation à l’élaboration du premier rapport belge défendu devant le comité de l’ONU. L’examen final de celui-ci s’est déroulé en septembre à la suite de quoi, en octobre, la Belgique a reçu les conclusions. Le prochain rapport belge devra être présenté en 2019.



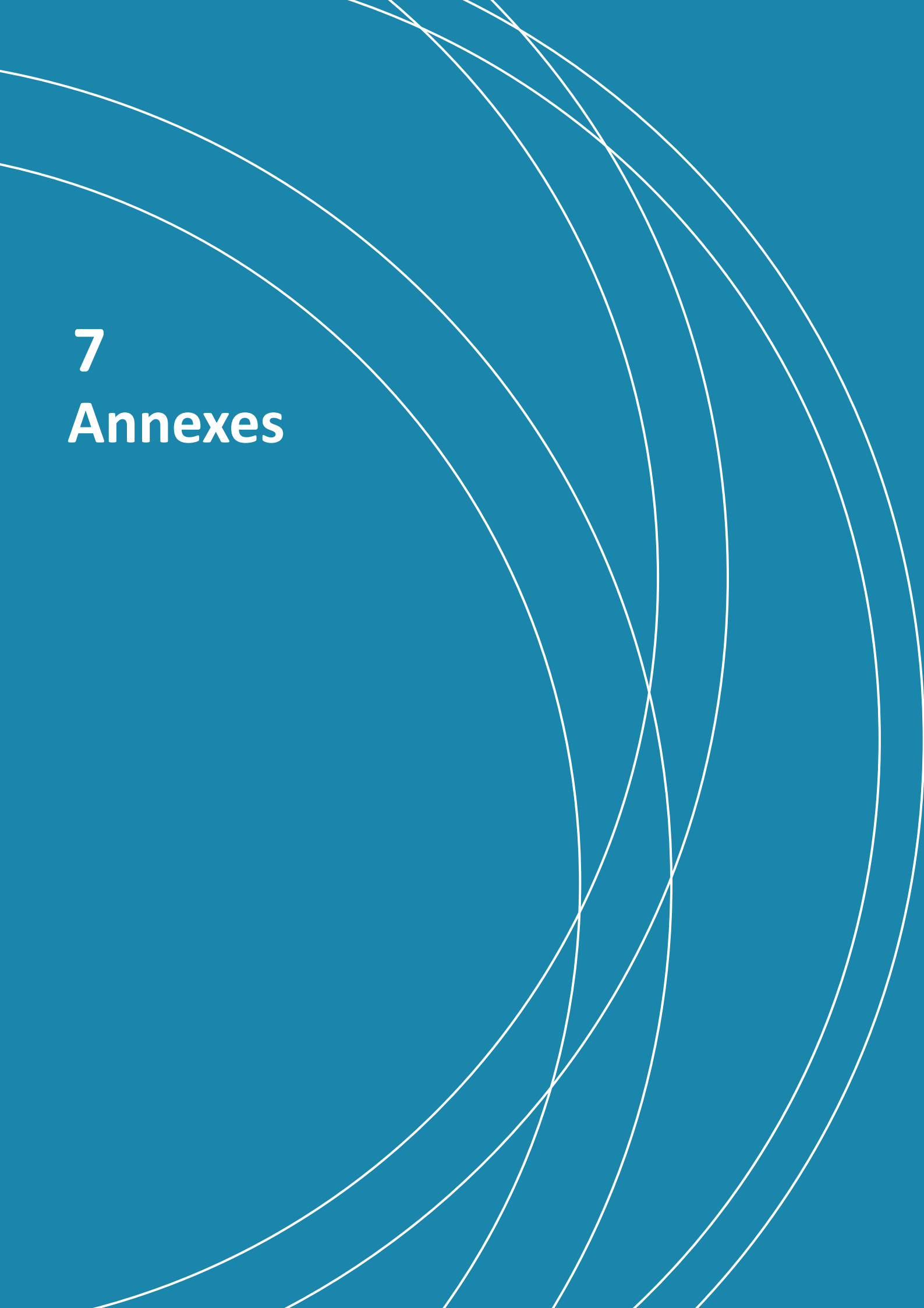
The background is a solid blue color. Overlaid on this are several thin, white, curved lines that sweep across the page from the top right towards the bottom left, creating a sense of motion and depth.

6

Abréviations

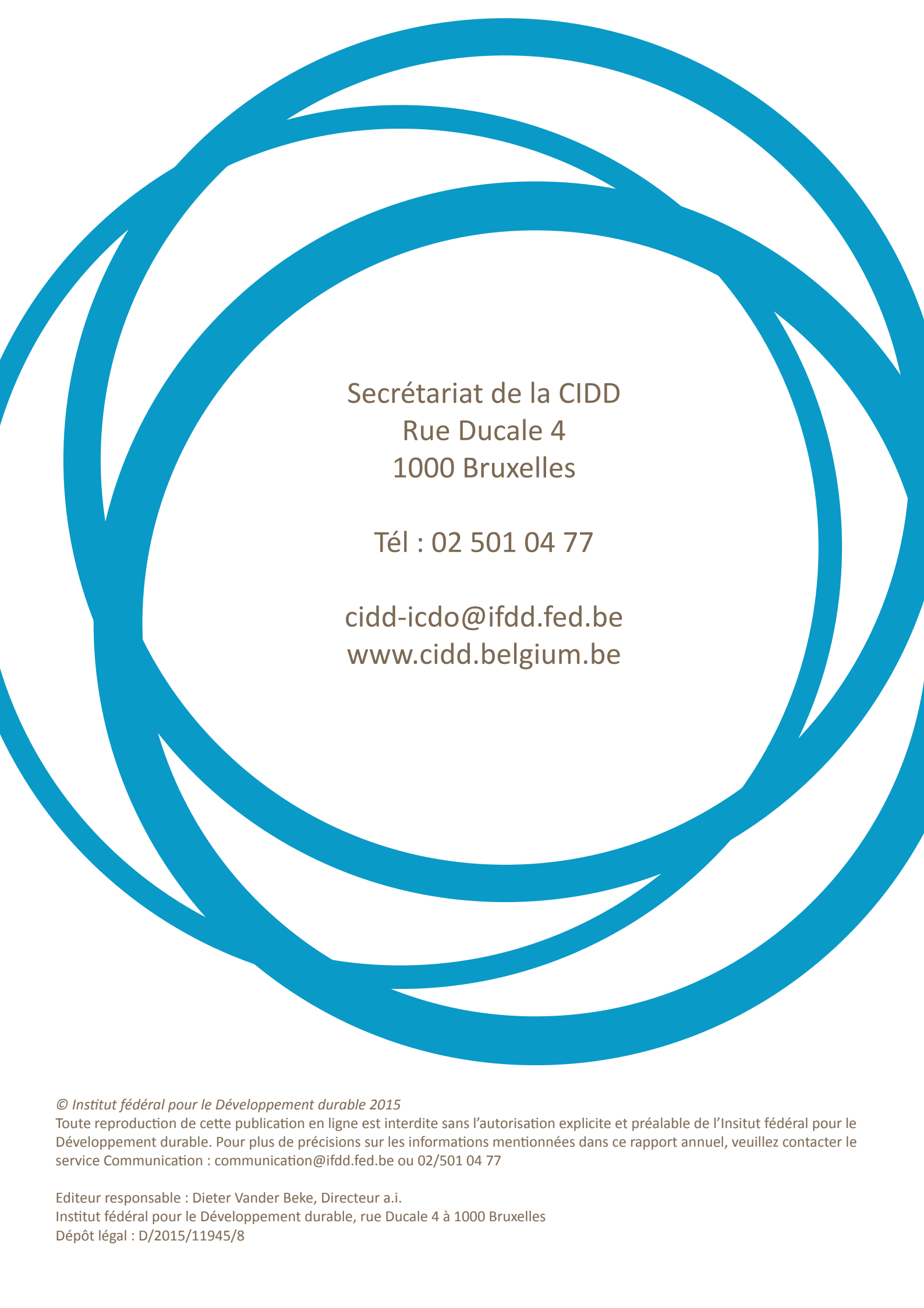
AFCN	Agence Fédérale de Contrôle Nucléaire
AFSCA	Agence Fédérale pour la Sécurité de la Chaîne Alimentaire
AIR	Analyse d'impact de la Réglementation
AR	Arrêté Royal
BFP	Bureau Fédéral du Plan
BRB	Bibliothèque Royale de Belgique
CCE	Conseil Central de l'Economie
CCPIE	Comité de Coordination de la Politique Internationale de l'Environnement
CFDD	Conseil Fédéral du Développement Durable
CNT	Conseil National du Travail
COORMULTI	Service de Coordination Multilatérale du SPF Affaires Etrangères
CIDD	Commission Interdépartementale pour le Développement Durable
COBRACE	Code bruxellois de l'air, du climat et de la maîtrise de l'énergie
CPAS	Centre Public d'Action Sociale
DD	Développement Durable
DG HUT	Direction Générale Humanisation du Travail
EMAS	Eco-Management and Audit Scheme
ESF	Etablissements Scientifiques Fédéraux
FEAD	Fonds Européen d'aide aux plus démunis
GT	Groupe de Travail
HIA	Health Impact Assessment
ICLEI	International Council for Local Environmental Initiatives
IFDD	Institut Fédéral pour le Développement Durable
IGN	Institut Géographique National
IRM	Institut Royal Météorologique
ISR	Investissement socialement responsable
LNE	Leefmilieu, Natuur en Energie

OIT	Organisation Internationale du Travail
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
OVAM	Openbare Vlaamse Afvalstoffenmaatschappij
PAN	Plan d'Action National
PDE	Plan de déplacement des entreprises
PFDD	Plan Fédéral de Développement Durable
PME	Petites et Moyennes Entreprises
RSO/RSE	Responsabilité Sociétale des Organisations / Responsabilité Sociétale des Entreprises
SIPPT	Service interne de prévention et de protection au travail
SNCB	Société Nationale des Chemins de fer Belges
SPF	Service Public Fédéral
SPP	Service Public fédéral de Programmation
SPW	Service Public de Wallonie
TFDD	TaskForce Développement Durable
VLT	Vision à Long Terme en matière de Développement durable

The background is a solid blue color. Overlaid on this are several thin, white, curved lines that sweep across the page from the top right towards the bottom left, creating a sense of motion and depth.

7

Annexes



Secrétariat de la CIDD
Rue Ducale 4
1000 Bruxelles

Tél : 02 501 04 77

cidd-icdo@ifdd.fed.be
www.cidd.belgium.be

© Institut fédéral pour le Développement durable 2015

Toute reproduction de cette publication en ligne est interdite sans l'autorisation explicite et préalable de l'Institut fédéral pour le Développement durable. Pour plus de précisions sur les informations mentionnées dans ce rapport annuel, veuillez contacter le service Communication : communication@ifdd.fed.be ou 02/501 04 77

Editeur responsable : Dieter Vander Beke, Directeur a.i.
Institut fédéral pour le Développement durable, rue Ducale 4 à 1000 Bruxelles
Dépôt légal : D/2015/11945/8